L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1483 - VENDREDI 06 JUILLET 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

PICOUET SNC - ETA
TRAVAUX AGRICOLES ET RURAUX - ELEVAGE
PRÉPARATION DE VOS SEMENCES
Entreprise agréée sous le n° BO 11051
pour l'application de produits phytosanitaires en prestations de service



«MINIMISEZ VOS CHARGES EN PRODUISANT VOTRE PROPRE SEMENCE ISSUE DE VOTRE EXPLOITATION» CÉRÉALES, POIS...

Les Bruyères - 89100 Collemiers - 03 86 95 04 81 - 06 03 20 84 12
eta-picouet@orange.fr

Le bœuf français peut de nouveau être exporté vers la Chine

Une belle opportunité pour la filière



Photo: Réussir

Dès ce mois de juillet 2018, le bœuf français peut à nouveau être exporté vers la Chine, après 17 ans d'embargo. Le 25 juin dernier, Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, et Ni Yuefeng, ministre de l'Administration générale des douanes chinoises, ont signé le protocole sanitaire d'exportation des viandes bovines françaises, à l'occasion du déplacement en Chine du Premier ministre Édouard Philippe. Il s'agit du point d'orgue d'une procédure administrative longue de plusieurs années, imposée par les autorités sanitaires chinoises.
Sont concernées les viandes de bovins de moins de 30 mois, sans os, congelées ou réfrigérées, entières ou hachées. Le gras recouvrant la carcasse, de qualité alimentaire, pourra bénéficier des mêmes conditions d'exportation.

Pour la FNB cette annonce est une bonne nouvelle. Emmanuel Bernard, éleveur nivernais et vice-président de la FNB connaît bien ce dossier. Il s'est rendu à plusieurs reprises en Chine. Pour lui la question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment la filière va s'adapter aux exigences de ce nouveau marché ?

Page 3

Côte d'Or

› Orge d'hiver

Un mauvais départ



Nièvre

› Fenaison

Un premier bilan positif



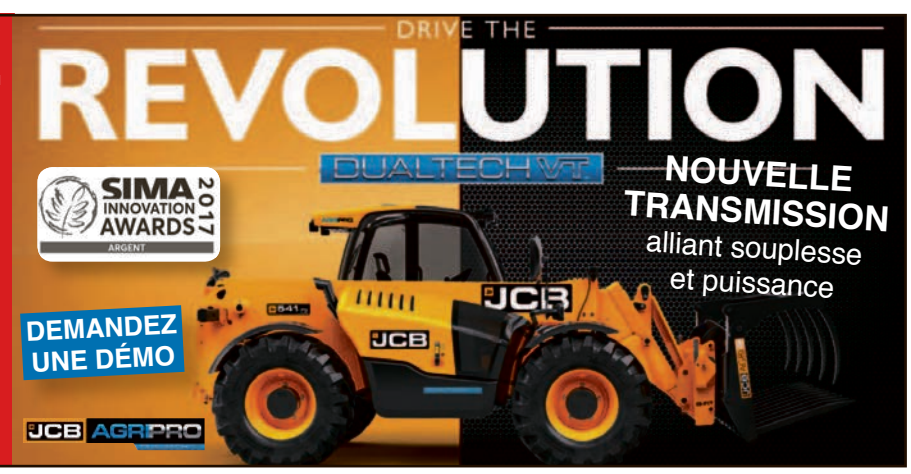
Yonne

› Projet éolien

Vent de colère dans les vignes



G. BUCHEZ
Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
www.gbuchez.fr
03 86 20 17 38



Promodis
Pro, Proche, Promodis
McHale



AVENIR motoculture

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Moissons: Un mauvais départ pour les orges
05 • Moissons: Un colza précoce et plutôt rassurant
06 • Syndicat d'élevage ovin: Bonne retraite Jean-Marc!
Nièvre
07 • Fenaison: Un premier bilan positif
08 • Agriculture biologique: «*Il faut favoriser les petites structures*»
09 • Dégâts de gibier: Les conditions de protection des cultures évoluent
Yonne
10 • Viticulture: «*blowin'in the vigne...*»
11 • CFPPA Auxerre La Brosse: Des stagiaires venus de loin…
12 • MFR de Champeaux: Un établissement bien ancré dans son territoire
Région - France
13 • Feder: La rémunération des éleveurs en ligne de mire
Filières
14 • Cultures Colza: Patienter pour éviter les pertes à la récolte
Dossier
15-20 • Spécial bâtiments (partie 2)
Infos Services
21 • Firmes & Machinisme
22-23 • Analyses & Tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30-31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication: Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef: Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction: Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN: 1969-8232
Dépôt légal: à parution - Tirage moyen par numéro: 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel: 103 € - Prix au numéro: 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier: France / Belgique - Taux de fibres recyclées: 91 %
Certification: PEFC/FSC - « Eutrophisation »: P tot 0,01 kg/tonne

Dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (Dina) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma)

Avis d'appel a projets 2018

Aide de minimis en vue de la réalisation d'un conseil stratégique à l'attention des Cuma. Aide relative aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes).

Dates d'ouverture de l'appel à projets : du lundi 2 juillet au vendredi 14 septembre 2018.

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a mis en place un dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma). Ce dispositif, financé par l'État, se compose de 2 volets d'aides à destination des Cuma :
- une aide aux investissements immatériels (conseil stratégique)
- une aide aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes)

Le premier volet concerne la réalisation, par un organisme de conseil agréé, d'un conseil stratégique auprès des Cuma, dans le but d'améliorer leurs performances à la fois sur les plans économiques, environnementaux et sociaux. Ce conseil débouche sur un plan d'actions et constitue un préalable à l'aide aux investissements matériels.

Le second volet vise à subventionner l'acquisition, la construction et l'aménagement de bâtiments destinés à entretenir et remiser les matériels des Cuma ou à assurer le fonctionnement des coopératives (à l'exception des bâtiments administratifs). Il requiert au préalable la réalisation d'un conseil stratégique.

Une procédure d'appel à projets est organisée en vue de l'attribution d'une aide pour l'élaboration d'un conseil stratégique, d'une part, et pour la réalisation de hangars et bâtiments annexes à destination des Cuma, d'autre part. La notice ainsi que le formulaire de demande pour chacune de ces 2 aides sont téléchargeables à l'adresse suivante :http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/CUMA

Le présent appel à projets est ouvert à compter du lundi 2 juillet 2018. La date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide complets auprès de la DDT de votre département est fixée au vendredi 14 septembre 2018.

Les dossiers retenus feront l'objet d'une sélection régionale et seront engagés dans la limite des disponibilités financières.

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Contacts :

• DDT Côte d'Or
Paulette Pernot - Tel : 03 80 29 42 35
Courriel : paulette.pernot@cote-dor.gouv.fr
Etienne Angst – Tel : 03 80 29 44 47
Courriel : etienne.angst@cote-dor.gouv.fr

• DDT du Doubs
Marie-Claire Saillard – Tel : 03 81 65 69 42
Courriel: marie-claire.saillard@doubs.gouv.fr

• DDT du Jura
Service économie agricole - Tel : 03 84 86 80 00
Courriel: ddt-sea@jura.gouv.fr

• DDT Nièvre
Unité de modernisation des exploitations – Tel : 03 86 71 52 23
Courriel : ddt-sea@nievre.gouv.fr

• DDT de la Haute-Saône
David Hummel – Tel : 03 63 37 92 32
Courriel : david.hummel@haute-saone.gouv.fr

• DDT Saône-et-Loire
Unité projet d'exploitation - Tel : 03 85 21 86 23
Courriel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr

• DDT Yonne
Christophe Zunino – Tel: 03 86 48 42 85
Courriel : ddt-sea@yonne.gouv.fr

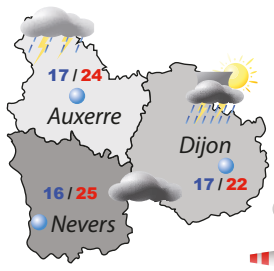
• DDT du Territoire de Belfort / SEA
Martine Prévot – Tel : 03 84 58 86 82
Courriel: ddt-information-sea@territoire-de-belfort.gouv.fr

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 6 Juillet



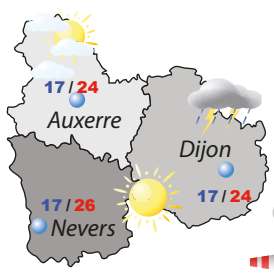
Orageux
Après une matinée très ensoleillée, la masse d'air deviendra instable et nous attendons des averses à caractère orageux.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 21 à 25°C

Vents : Ouest 10 km/h

Sainte Mariette
Soleil : 05h57 - 21h55
Lune : 01h42 - 14h11

Samedi 7 Juillet



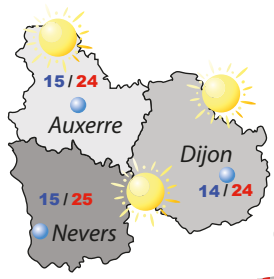
Estival
Les conditions anticycloniques seront à l'origine d'un temps calme et très ensoleillé. On notera une petite évolution orageuse en soirée.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 23 à 25°C

Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Eliane
Soleil : 05h58 - 21h54

Dimanche 8 Juillet



Ensoleillé
Le soleil s'imposera assez facilement sur votre département dans un ciel le plus souvent bleu azur.

T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 22 à 25°C

Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Thibaud
Soleil : 05h59 - 21h54
Lune : 02h32 - 16h32

Prévisions à 7 jours

Lundi 9 Juillet au Mercredi 11 Juillet
ensoleillé / ensoleillé / ensoleillé
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 16 à 18°C T° maxi : 26 à 28°C

Du Jeudi 12 Juillet au Dimanche 15 Juillet
ensoleillé / ensoleillé / ensoleillé / ensoleillé
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 32 à 34°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Exportation de viande bovine française vers la Chine

Une belle opportunité pour la filière

Le 25 juin dernier, le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian a signé un protocole d'exportation qui rouvre le marché chinois aux producteurs français de viande bovine, levant ainsi un embargo qui datait de 2001 et de la crise de la vache folle. Cet accord est-il réellement une bonne nouvelle pour les éleveurs bourguignons ? Éléments de réponse avec Emanuel Bernard, vice-président de la FNB et représentant des éleveurs au sein d'Interbev.



Emmanuel Bernard, vice-président de la FNB

Trente mille tonnes de viande française vers la Chine. Tel est l'objectif du gouvernement dans le nouveau protocole d'accord signé entre Français et Chinois le 25 juin dernier. Cette mesure concerne la viande congelée en cube ; viande hachée congelée et viande fraîche sur des animaux de moins de 30 mois. Selon les dernières discussions, ce nouveau débouché devrait être disponible à partir de septembre 2018.

Emmanuel Bernard, le vice-président de la FNB s'est rendu à plusieurs reprises en Chine, il connaît donc bien le dossier. Pour lui une question se pose : Comment la filière va-t-elle faire pour s'adapter aux exigences de ce nouveau marché ? Il distingue la voie mâle et femelle.

« Sur la voie mâle, il va peut-être falloir une finition particulière des bêtes. Les chinois ont l'habitude d'avoir des viandes assez grasses Mais sur cette question c'est aux OP, Chambres d'Agriculture et à la filière tout entière de se mobiliser et de fixer la lignes pour les éleveurs. Sur la voie femelle, je suis plus sceptique car elle ne s'adresse pas à tous les exploitants et puis c'est essentiellement le marché Français. Ça sera avant tout un travail d'abattoirs car il est inutile de penser que l'on va exporter de la carcasse. Il faut donc savoir quels types de muscles on vend ».

Pour ce débouché, Emmanuel Bernard y voit plusieurs pistes de travail. La première va concerner les abatteurs capables de livrer de la viande fraîche par avions. *« C'est avant tout de la notoriété, c'est bien mais ça n'influencera pas notre marché »*. Seconde voie c'est celle du transport en bateau. *« Mais les entreprises doivent être capables de faire du volume. Car les acheteurs vont vouloir deux ou trois conteneurs régulièrement. Il faut donc être en capacité de répondre à la demande »*

Les préconisations de la FNB

Pour la FNB ces annonces sont accueillies avec bienveillance. *« C'est une bonne nouvelle pour nous, mais c'est un non-événement pour le moment »* estime Emmanuel Bernard. *« Nous sommes à la disposition de la profession pour qu'elle nous dise si elle est en capacité de répondre tout de suite aux enjeux ou s'il faut apporter des adaptations dans les modèles de travail. Dans ce cas nous serons à leurs côtés »*. Il expose ainsi plusieurs "filons" possibles d'exportation : *« D'une part la viande congelée qui peut être exportée par bateaux à environ 12cts/kg. Solution plus favorable à l'ouest de la France du fait de sa capacité logistique. Ensuite la viande fraîche, elle, peut être livrée par avions pour environ 5 euros/kg.*

Enfin, nous devons développer la route de la soie avec des exportations par train, mais sans la SNCF qui refuse de s'associer à ce projet. Il va donc falloir trouver une logistique capable de livrer les trains en Allemagne. C'est à l'image de ce qu'il se fait déjà pour le porc allemand ou danois » Il estime que la France a une carte à jouer sur ce dernier filon.

TM

Agriculture Biologique

Stéphane Travert présente le Programme Ambition Bio 2022

À l'issue du Grand Conseil d'Orientation de l'Agriculture Biologique, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté le Programme Ambition Bio 2022. Le programme doté de 1,1 milliard d'euros s'articule en sept axes, mais ne suffit pas à rassurer la Fnab.

Le 25 juin, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert, a présenté le Programme *«Ambition Bio 2022»*, suite au Grand Conseil d'Orientation de l'Agriculture Biologique, qu'il animait aux côtés de Gérard Michaut, président de l'Agence Bio, et Florent Guhl, son directeur. Afin de financer les 1,1 milliard d'euros dont est doté le plan d'action, le gouvernement s'appuie sur trois leviers.

Tout d'abord le renforcement des moyens consacrés aux aides à la conversion, composés de 200 millions d'euros de crédits d'État, de 630 millions d'euros de fonds européens Feader, en plus d'autres financements publics, et dès 2020, d'un apport de 50 millions d'euros par an via la redevance pour pollution diffuses.

Le fonds de structuration *«Avenir Bio»*, dépendant de l'Agence Bio, sera progressivement porté de 4 à 8 millions d'euros par an. Enfin, comme inscrit dans la loi de Finance 2018, le crédit d'impôt bio est passé de 2 500 à 3 500 euros et est prolongé jusqu'en 2020. Le ministère précise aussi que le volet agricole du Grand Plan d'Investissement « permettra d'accompagner les projets individuels et collectifs ».

Le Programme Ambition Bio souhaite voir passer la surface agricole française en Agriculture Biologique de 6,6 % actuellement à 15 % d'ici 2022. Il prévoit également de structurer les filières au travers du *«Fonds Avenir Bio»*. Le gouvernement souhaite aussi développer la consommation de produits biologiques en s'appuyant sur les territoires, notamment par la restauration collective (objectif de 20 % de produits issus de l'Agriculture Biologique dans les établissements publics d'ici 2022) et par le biais d'actions promotionnelles, portées par l'Agence Bio, notamment à l'export. Le plan porte aussi sur la volonté de développer la recherche et de former les acteurs de la filière.

Pour 2021, le gouvernement prévoit une nouvelle réglementation pour accompagner *« le développement du secteur tout en apportant des garanties aux consommateurs »*.

La Fnab dubitative

Si l'Agence Bio salue *«un véritable défi pour l'ensemble de la filière»*, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (Fnab), qui a participé à la construction du texte, est moins optimiste et déplore un contenu qui *« n'a pas suffi à redonner confiance là, où sur le terrain, le désengagement de l'État reste palpable »*. Elle dénonce le retard du versement des aides de 2016, le non-rétablissement des aides au maintien, le manque de renflouement des caisses des régions pour payer les aides à la conversion, ainsi que des crédits d'animation Bio pour le développement *« toujours plus contraints ». « Le ministère réaffirme le rôle central du marché pour développer l'agriculture Biologique mais le marché ne rémunérera pas la protection de l'eau, de l'air ni du climat. C'est le rôle des Pouvoirs publics de rémunérer les services non-marchands rendus par l'Agriculture Biologique »*, soutient Guillaume Riou, le président de la Fnab. L'organisation rappelle aussi que six régions ont d'ores et déjà consommé l'ensemble de l'enveloppe disponible jusqu'à 2020. *«Un grand plan national sans budget à la hauteur des enjeux ne sera qu'un miroir aux alouettes qui permettra au gouvernement de surfer sur une vague qu'il n'a ni créée ni même entretenue»*, prévient Guillaume Riou. Car l'agriculture biologique évolue dans une réalité agronomique et économique qui doit toujours être prise en compte. Les filières pour le moment restent prudentes face à ces annonces qui devront être suivies d'effets pour que le soufflé ne retombe pas. Stéphane Travert est notamment attendu de pied ferme sur le financement des 630 M€ de fonds du Feeder, quand on sait que le Plan Ambition bio court jusqu'en 2022 tandis que la programmation du plan Feader s'arrête en 2020. Sans compter que les crédits dédiés à la bio sont déjà bien attaqués du fait du dynamisme des conversions. La guerre des chiffres ne fait que commencer.



Moissons

Un mauvais départ

La récolte d'orge d'hiver est souvent décevante en quantité et en qualité. C'est notamment le cas chez Alain Cattet, près de Mirebeau-sur-Bèze.

Les premiers tours de moissonneuse ont tout de suite donné la tendance : l'année 2018 s'annonce décevante en orge d'hiver dans plusieurs secteurs du département. Alain Cattet, exploitant à Arçon, a fauché ses 38 ha d'Étincel les 21 et 22 juin avec son frère Éric: *«Les parcelles ont livré un faible rendement, estimé entre 50 et 60q/ha: c'est au moins 20q/ha de moins que l'an passé. Pour ne rien arranger, le taux de protéines dépasse les 12% et déclasse la production en mouture. Le différentiel de prix, de l'ordre de 30 euros la tonne, ne sera vraiment pas le bienvenu»*.

Les derniers mois pluvieux et le gel de début d'année dans les terres limoneuses du Gaec Cattet n'ont rien pardonné : *«de meilleurs résultats auraient sans doute été obtenus dans des sols plus filtrants, comme cela est constaté chez plusieurs de mes collègues. L'orge d'hiver reste toutefois décevante cette année dans le secteur»*, poursuit le Côte-d'orien de 59 ans, annonçant un calibrage et un PS proches de 50.

De bonnes surprises ?

Rencontré la semaine dernière, Alain Cattet évoquait la suite des évènements sur son exploitation, lui devait débuter la moisson de ses 75 ha de colza ces tout derniers jours : *«L'orge d'hiver sert généralement de baromètre pour l'ensemble de la moisson. J'espère qu'il n'en sera rien cette année ! S'il faut espérer de bonnes surprises, ce ne sera peut-être pas le cas pour le colza. Celui-ci n'est resté que très peu de temps en fleur. Cela n'annonce rien de bon, car nous disons souvent qu'un jour de floraison correspond à un quintal... Il y a eu aussi beaucoup trop d'eau au printemps, le colza n'aime pas ça. Les grains sont aujourd'hui assez petits. Seul le poids de mille grains pourrait faire la différence en notre faveur, si celui-ci est favorable. Dans tous les cas, nous ne nous attendons pas à un résultat exceptionnel comme l'an passé, quand nous avions dépassé les 45q/ha. Cette année, je pense qu'il faudra davantage tabler entre 30 et 35q/ha, mais tout ceci reste des suppositions. Il n'est pas facile de se prononcer avant la récolte, la moissonneuse sera le juge de paix, encore une fois !»*

Bonne année pour le blé ?

La moisson des 92 ha de blé d'Alain et Éric Cattet devrait s'effectuer dans la foulée du colza. Les cultures étaient encore un peu vertes la semaine dernière, comme le décrivait Alain Cattet: *«aujourd'hui, rien n'est encore fait, l'idéal serait d'avoir une petite pluie pour finir la maturité. Je reste optimiste pour le blé, même si des épis sont plus ou moins remplis. Aussi, nous avons eu des problèmes de fusariose, davantage dans la variété Cellule que dans ses homologues Sy Moisson et Goncourt»*.

Le producteur céréalier est également optimiste pour ses 25 ha d'orge de printemps : *«leur fauche devrait avoir lieu en même temps que celle du blé. Les champs ont plutôt un bel aspect aujourd'hui, seuls de gros coups de chaud pourraient diminuer le potentiel. L'orge de printemps a été semée tôt, dans de très bonnes conditions. Elles ont reçu beaucoup d'eau et n'ont pas versé. Il n'y a pas de problème de calibrage avec cette culture qui est sans doute l'une des mieux valorisée sur la ferme»*.

Se refaire de 2016

La moutarde (très prochainement) puis le soja (en septembre) seront ensuite les deux dernières cultures à moissonner. Alain Cattet espère de bonnes récoltes pour se remettre un peu plus de la moisson de 2016 : *«plusieurs années seront nécessaires pour combler le trou causé par cette récolte catastrophique. En 2017, les rendements étaient corrects mais les prix étaient déjà très bas. Aujourd'hui, ils font le yoyo et il n'est vraiment pas facile de vendre au plus haut»*.

Alain Cattet termine par un mot personnel sur le métier d'agriculteur: *«nous sommes constamment décriés, suspectés.... Ce n'est vraiment pas simple. Nous avons toujours une épée de Damoclès sur la tête. Des décisions au plus haut rang nous compliquent la vie et diminuent notre visibilité, je pense notamment à l'importation d'huile de palme qui vient totalement à l'encontre de l'agriculture. Notre métier est tributaire du temps, celui-ci nous pose déjà beaucoup de soucis, il n'y a pas besoin d'en rajouter»*.



L'orge d'hiver se retrouve déclassée en mouture, la faute à un taux de protéines supérieur à 12%.

AURÉLIEN GENEST

Fenaison

De bonnes impressions

La récolte de foin paraît intéressante dans plusieurs secteurs du département. Rencontre avec un agriculteur de Sombernon.

Les derniers jours ont permis une belle avancée de la fenaison. À Sombernon, Stéphane Garrot a fauché ses 70 hectares de prairies en une dizaine de jours, pour finalement terminer à la date du 26 juin. L'éleveur de 80 vaches Charolaises se montrait globalement satisfait du résultat, la semaine dernière à la veille de boucler l'opération : *«Tout se passe très bien, les conditions de récolte sont favorables. L'année semble correcte en quantité et plutôt bonne en qualité. Les rendements se situent aux alentours de 4,5 t/ha, c'est une moyenne correcte, similaire à celle de l'an passé mais avec, semble t-il, une meilleure qualité car nous avons beaucoup de trèfles et de lotier»*.

L'éleveur de 43 ans signale une année record dans ses prairies temporaires avec, en luzerne, un rendement proche de 8t/ha de matière sèche, soit 3t/ha de plus qu'une année généralement constatée. *«Je n'ai jamais fait autant depuis mon installation il y a 20 ans. Les pluies d'avril, mai et l'absence de gel sont sans doute liés à ce bon résultat. C'est de bon augure pour l'élevage»*.

Les stocks de l'exploitation vont pouvoir se reconstituer, au plus grand plaisir de l'exploitant côte-d'orien : *«il n'en manquait pas spécialement cette année, mais tout ce que nous pouvons stocker est bon à prendre. Nous ne savons pas de quoi demain sera fait. Nous ne sommes pas à l'abri de distribuer du foin dès le mois de septembre»*.

Bel aspect des grandes cultures

La paille issue des 110 hectares de grandes cultures de Stéphane Garrot (triticale, blé, orge d'hiver et de printemps, pois de printemps et colza) devrait également livrer de bons volumes.

La sortie de la moissonneuse était d'ailleurs prévue ce début de semaine dans les orges d'hiver en variété Salamandre : *«le résultat ne devrait pas être mauvais si les conditions de récolte actuelles se maintiennent. La grande interrogation du moment concerne les graines. Que donnera cette moisson ? Les cultures sont plutôt belles à l'heure actuelle, il n'y a pas eu d'évènement climatique défavorable cette année, contrairement aux dernières campagnes. En 2016, la récolte avait été catastrophique comme un peu partout, l'humidité du printemps avait engendré une très mauvaise qualité des grains. En 2017, le coup de chalumeau de juin n'avait rien pardonné en blé. Là, le potentiel ne semble pas être détérioré, nos terres de plateau sont très filtrantes et nous ne pouvons pas dire que nous avons souffert de l'excès d'eau. La moissonneuse nous en dira davantage»*. Dix hectares de triticale et huit hectares de pois seront destinés à l'alimentation du bétail de Stéphane Garrot. Le reste de la production sera livré au silo de Dijon Céréales, situé à seulement 500 mètres de l'exploitation.

AURÉLIEN GENEST



Des rendements de 4,5 t/ha étaient recensés, avec une bonne qualité apparente.



Stéphane Garrot, le 25 juin en plein fenaison.

Moissons

Un colza précoce et plutôt rassurant

Les premières parcelles de colza fauchées la semaine dernière autour de Mirebeau-sur-Bèze semblaient moins décevantes que prévu.


Les premiers rendements approchaient les 35q/ha.

La météo des derniers mois et la teinte noire apparue subitement ces derniers jours interrogeaient fortement sur le devenir du colza. Petit *«ouf»* de soulagement : les premières parcelles fauchées la semaine dernière autour de Mirebeau-sur-Bèze étaient plutôt rassurantes. Didier Lenoir enregistrait de premiers rendements proches de 35q/ha. Bien qu'inférieur à celui de l'an passé, ce niveau de résultat semblait satisfaire l'exploitant de Charmes : *«Le colza semblait très mal embarqué il y a encore peu de temps. Le remplissage s'est finalement effectué correctement dans les siliques. Les maladies ont été bien contenues, le temps sec des trois dernières semaines a contribué à l'assainissement des cultures. Tout n'est pas rose pour autant : dans plusieurs parcelles, nous avons un certain nombre de trous sans la moindre plante, faute à l'humidité»*. L'une des autres caractéristiques de la récolte du colza cette année est sa grande précocité, comme l'indiquait Didier Lenoir, rencontré le 27 juin : *«Faucher cette culture à cette date n'arrive pas très souvent ici, nous avons presque deux semaines d'avance. Des parcelles ont même été récoltées le 22 juin vers Pontailler-sur-Saône. Nous n'avons pourtant pas eu de chaleur infernale. Le vent, associé à une forte humidité, a sans doute joué un rôle important dans l'accélération de la maturité. Un autre point mérite d'être souligné: récolter dans ces conditions est un peu inespéré. Il y a encore un mois, avec toute l'eau que nous avions, nous nous posions beaucoup de questions sur le déroulé de la moisson»*.

Orge *«moyenne»*, bientôt le blé

Fauchée du 23 au 26 juin, l'orge d'hiver du producteur côte-d'orien a terminé sur un rendement de 67q/ha, un calibrage de 68 et un taux de protéines de 11,5% dans la variété Étincel : *«c'est clairement décevant en quantité car nous pouvons espérer 10q/ha de plus dans le secteur. Nous allons nous contenter de la qualité. Comme dans les colzas, je pense que la protection des cultures a été particulièrement réussie»*. Didier Lenoir attendait la récolte de blé pour se prononcer plus davantage sur la moisson 2018 : *«nous sommes dans l'expectative. De la fusariose a sévi dans plusieurs variétés mais la météo a assaini encore une fois la situation. Aujourd'hui, les parcelles sont relativement claires en nombre d'épis. Le remplissage des épis et le nombre de grains semblent corrects à ce jour. Les blés ne mûrissent pas très vite comme nous le craignions il y a peu. Les épis ne se courbent pas rapidement. La fin de cycle va t-elle influencer le rendement ? Nous verrons bien»*. L'orge de printemps semée en février présente quant à elle un bel aspect dans les parcelles les plus saines. *«Le risque d'échaudage reste d'actualité»*, ajoute l'agriculteur.

Une remontée des prix ?

Récolter est une chose, vendre en est une autre. L'inquiétude est d'ailleurs palpable sur le sujet. *«Les prix sont toujours insuffisants»*, déplore Didier Lenoir, *«des rendements moyens, des qualités moyennes et des prix moyens ne permettent pas de dégager de la marge, et je ne parle même pas des endroits où le colza sera très mauvais. Un certain nombre de voyants sont pourtant au vert pour assister à une remontée des prix. Je pense notamment aux récoltes annoncées moyennes aux États-Unis et dans les pays de l'Est, comme la Russie et l'Ukraine. Cela ne pèse malheureusement pas sur le marché aujourd'hui, nous ne savons pas quoi en penser»*.

Cap sur 2019

Pour la prochaine campagne, l'exploitant de Charmes envisage d'ores et déjà de réduire sa surface en colza en faveur du soja: *«seulement quelques hectares seront concernés. Le colza coûte très cher à mettre en place et ses résultats sont parfois décevants. Cela nous permettra de limiter quelque peu l'investissement. Tout ce qui se passe autour de l'huile de palme ne nous rassure pas non plus, ce dossier est très désagréable pour les agriculteurs. L'accord trouvé avec le gouvernement ne vaut pas grand chose aujourd'hui. Il faut vraiment que nos dirigeants mettent en adéquation leurs paroles et leurs actes»*.

AURÉLIEN GENEST

Point de vue **Prêt pour le bio ?**

Didier Lenoir se prononce sur l'agriculture biologique : *«Des voisins réalisent des choses intéressantes dans ce domaine et nous sommes obligés d'y réfléchir. Oui, l'agriculture biologique m'intéresse, d'autant que du matériel performant sort actuellement sur le marché. Cela dit, une conversion implique des changements importants, voire même brutaux sur une exploitation. Il faut trouver la fenêtre de tir propice pour se lancer. Des charges sont mises en place dans nos fermes sur des périodes parfois importantes. Il faut aussi avoir l'état d'esprit et une possibilité financière pour le faire. Une bonne adéquation doit être trouvée. Pour le bio, personnellement, je m'interroge surtout sur les conséquences des incidents climatiques. Ces derniers peuvent parfois plus que limiter les interventions dans les champs, notamment le passage de la bineuse»*.

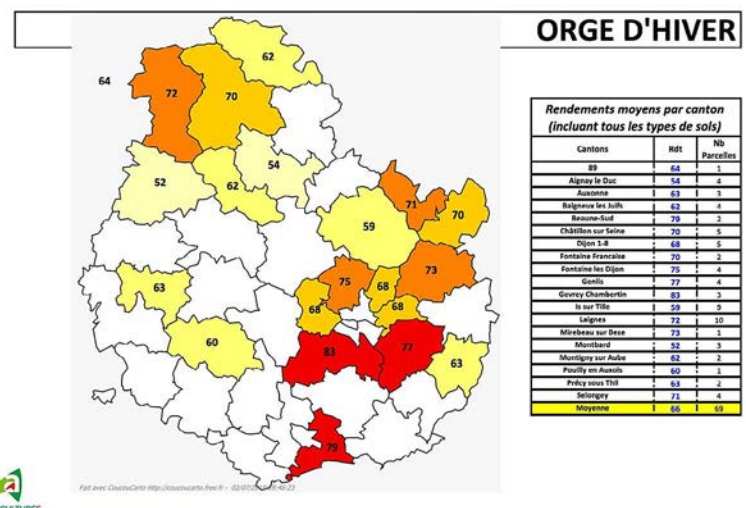


Enquête moissons

Une première carte se dessine

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or recueille comme tous les ans les résultats des exploitants.
Lundi, quarante agriculteurs avaient déjà transmis des éléments concernant leur moisson d'orge d'hiver.
Un rendement de 66,2 q/ha était atteint à l'échelle départementale, sur 69 parcelles et une surface totale de 1 332 ha (calibrage de 82, 10,4% de protéines, 64 de PS).

Pour le seul secteur plaine, le rendement s'élevait à 68,7 q/ha, pour un calibrage de 78, 10,3% de protéines et 64 de PS. En zone plateaux, le rendement atteignait 63,7q/ha avec un calibrage de 87, un taux de protéines de 10,6% et un PS de 65. Lundi, six agriculteurs de la plaine avaient également transmis des résultats relatifs à la moisson du colza : un rendement de 32,6 q/ha était enregistré sur seize parcelles et une surface de 198 ha.
Un premier agriculteur venait aussi de faucher trois parcelles de blé avec un rendement de 78,7q/ha, un taux de protéines de 13% et un PS de 81.
Des premiers éléments sur la récolte de pois d'hiver étaient mentionnés avec la participation de deux autres exploitants (rendement de 35,6 q/ha sur 23 hectares).



Rendements moyens par canton (incluant tous les types de sols)

Cantons	Rdt	Nb Parcelles
89	64	1
Aignay le Duc	54	4
Auxonne	63	3
Baigneux les Juifs	62	4
Beaune-Sud	79	2
Châtillon sur Seine	70	5
Dijon 1-8	68	5
Fontaine Francaise	70	2
Fontaine les Dijon	75	4
Genlis	77	4
Gevrey Chambertin	83	3
Is sur Tille	59	9
Laignes	72	10
Mirebeau sur Beze	73	1
Montbard	52	3
Montigny sur Aube	62	2
Pouilly en Auxois	60	1
Précy sous Thil	63	2
Selongey	71	4
Moyenne	66	69

14 300 hectares, record à battre

L'enquête moisson de la Chambre d'agriculture permet d'obtenir des références locales et de tirer de riches enseignements. Depuis 2012, la démarche s'effectue par le biais d'internet, avec un nombre d'agriculteurs et d'hectares qui ne cesse d'augmenter.

***«L'enquête a porté sur 14 300 ha l'an passé, pour une centaine d'exploitants participants»*, indique Pauline Allard, conseillère grandes cultures.**

Les agriculteurs souhaitant participer à cette enquête peuvent se procurer un formulaire sur le site de la Chambre d'agriculture (www.cote-dor.chambagri.fr)

ou le demander à Pauline Allard (03 80 91 06 76, 06 08 72 15 30, pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr).

La démarche est simple et s'intéresse à toutes les cultures. Bien d'autres critères que le rendement peuvent être renseignés (dates de semis, variétés, profondeurs sols, amendement organique, nombre de fongicides...)

Syndicat d'élevage ovin

Bonne retraite Jean-Marc!

Le technicien du syndicat d'élevage ovin a fait valoir ses droits à la retraite, après 44 années de bons et loyaux services.

Une cérémonie avec les éleveurs, une autre avec les salariés de la Maison de l'agriculture : Jean-Marc Bidoire a fait les choses en grand pour célébrer l'arrêt de ses fonctions au syndicat d'élevage ovin, lui qui, à 68 ans, aura vu son activité professionnelle prolongée de sept années au-delà de sa retraite autorisée. *« J'ai passé beaucoup de temps au travail par passion »*, a-t-il confié à l'issue de sa dernière assemblée générale fin mai à Francheville, après avoir reçu de nombreux compliments de la part d'Hubert Mony, le président du syndicat, qui a souligné sa reconnaissance dans les organismes nationaux.

Une passion née à l'adolescence

Originaire de Reims, Jean-Marc Bidoire n'était pas issu du milieu agricole. Le jeune retraité aurait pu devenir militaire, comme son père : *« L'appel sous les drapeaux m'a conduit en Allemagne en tant que moniteur. J'ai eu l'honneur d'être président du club agricole et j'ai accédé au grade de maréchal des logis. Si l'agriculture ne m'avait pas attiré, je serai certainement resté militaire, au grand bonheur de mon capitaine »*.

Plus jeune, Jean-Marc Bidoire aura passé plusieurs années en Haute-Saône : *« j'attendais les vacances d'été avec impatience pour me rendre chez ma grand-mère paternelle en Haute-Marne, car là-bas, j'allais souvent chez l'agriculteur voisin où mon bonheur était d'aller chercher les vaches et laver les bidons de lait. C'est à l'adolescence qu'est née ma passion pour l'agriculture »*.

Un parcours agricole

Jean-Marc Bidoire a étudié dans deux lycées d'enseignement agricole : à Chaumont puis à Pixérécourt près de Nancy. *« À cette époque, un BTA suffisait pour attaquer la vie professionnelle »*, précise-t-il, *« j'ai effectué plusieurs stages en exploitations en Haute-Saône où je jouais déjà les maquignons en repérant les veaux de huit jours pour mon patron »*. En 1971, Jean-Marc Bidoire officie dans un CFPA à Charolles et conduit des enquêtes pour la DDA de la Saône-et-Loire. *« J'ai ensuite travaillé deux mois au contrôle laitier puis au contrôle de performances bovin à Vesoul. J'ai rejoint le syndicat d'élevage ovin en janvier 1974, en qualité d'aide technique »*, indique l'intéressé, à l'époque sous la présidence de Jean Lavier.

Aurore Gérard lui succède

Lors de la cérémonie de Francheville, Jean-Marc Bidoire a remercié toutes les personnes qu'il a côtoyées de près ou de loin durant sa carrière professionnelle, avant de faire part de sa *« plus belle victoire »* : *« parmi toutes les missions que j'ai menées sans stress mais parfois avec angoisse, j'en retiendrais une qui fut la plus belle victoire de ma carrière, c'est d'avoir fait plier un homme qui détenait le pouvoir de vie ou de mort sur un troupeau de 200 brebis inscrites pour cause de tuberculose sur les bovins de l'exploitation. C'était tout simplement une aberration du principe de précaution. Depuis ce jour, les abattages arbitraires se sont arrêtés »*. Jean-Marc Bidoire ne disparaît pas des écrans pour autant et reste disponible en tant que consultant pour aider Aurore Gérard, technicienne de la Chambre d'agriculture qui assure désormais ses fonctions. *« C'est une retraite toute relative »* précise Jean-Marc Bidoire, qui continuera également à gérer ou accompagner le monde des manifestations ovines : le dernier concours aux journées châtillonnaises ou encore le prochain concours national de la race Texel à la fête du Charolais à Saulieu font partie des exemples.

Aurélien Genest



Hubert Mony, au micro, a salué le travail réalisé par le technicien, au nom de l'ensemble des éleveurs ovins.



Le personnel de la Maison de l'agriculture de Bretenière était convié la semaine dernière.



Cérémonie à Francheville, fin mai, à l'issue de l'assemblée générale du syndicat d'élevage ovin.

Zone défavorisée simple

La décision de l'État reste amère

Le feuilleton de la révision de la cartographie des ZDS a commencé en 2003. À de nombreuses reprises, la FDSEA, avec l'ensemble du réseau FNSEA, a renvoyé les projets de zonage dans leurs cartons tellement ils étaient en dehors de toute réalité de terrain.
En 2016, les négociations se sont intensifiées. Des critères biophysiques ont été établis par l'Europe et permettaient, à l'exception de quelques communes, d'aboutir à un classement relativement cohérent. C'était sans compter sur la touche bureaucratique ajoutée aux modalités de classement ! Des critères complémentaires ont été mis en place pour déclasser des communes !
Depuis, rien ne va plus. Ces critères incohérents et mal pensés ont conduit à l'exclusion du Tonnerrois, d'une partie du Val de Saône et des Hautes-Côtes Vallée de l'Ouche.
Deux ans et la mobilisation de l'ensemble du réseau FDSEA-JA, de la Chambre d'Agriculture, des élus locaux et départementaux et des représentants de l'État en Côte d'Or ont permis la réintégration d'une partie de la zone Auxois, du Tonnerrois et de la grande majorité des communes du Val de Saône dans le dernier projet de cartographie transmis par le ministère à l'Europe récemment.
C'est une véritable victoire pour nous et pour les agriculteurs de ces territoires.
Par contre, nous restons dans l'incompréhension la plus totale concernant la petite région des Hautes-Côtes Vallée de l'Ouche. Cette petite région, qui concerne à la fois la zone viticole et une des zones agricoles les plus difficiles du département a été exclue d'office sous prétexte de la richesse dégagée par la viticulture. Il n'est pourtant pas difficile de comprendre que les exploitations non concernées par la vigne ne profitent pas de la richesse qu'elle dégage. Eh bien il semble que si. C'est ainsi qu'au fur et à mesure des propositions que nous avons faites pour intégrer cette zone, nous avons eu comme réponse : trop riche, trop pauvre, trop petite, trop en bordure de zone… Aucune de ces excuses n'est acceptable pour la FDSEA.
Malgré les démonstrations nombreuses aux 1er Ministre, au Ministre de l'Agriculture ou à leurs représentants, ils n'ont pas voulu comprendre, ils n'ont pas voulu agir, et sacrifient des exploitations.
La responsabilité leur revient. Le ministère a notifié une carte incomplète à la commission européenne et nous gardons un goût amer de cette décision.

Notre colère est d'autant plus grande que les prétendues mesures d'accompagnement des exploitations qui seront exclues n'existent pas. L'État n'a rien prévu d'autres que des dispositifs déjà existants : PCAE, diagnostics d'exploitation, MAEC, Natura 2000… Ils sont déjà accessibles à tous et bien souvent mis en place par les exploitants de cette zone ! La perte de l'ICHN et des aides complémentaires JA resteront donc des pertes sèches, sans aucune compensation !

Les solutions semblent épuisées et notre espoir de voir cette zone reconnue en ZDS se restreint. Cependant, la FDSEA ne baisse pas les bras et continue d'étudier les recours encore possibles.
Même si les chances d'aboutir sont faibles, nous n'abandonnerons pas les exploitants qui par malchance sont situés dans cette région oubliée et pourtant clairement défavorisée !

Samuel Bulot
Secrétaire Général de la FDSEA

Sicagemac

«Il faut se battre pour maintenir l'élevage»

Le marché aux bestiaux de Corbigny tenait son assemblée à la Sicagemac le 21 juin dernier. L'occasion d'évoquer avec son président Alexandre Lorret l'exercice 2017 mais aussi l'avenir de la filière.

Il y a du mouvement à la Sicagemac. Ce jeudi 21 juin, quatre nouvelles personnes ont fait leur entrée au sein du Conseil d'Administration, il s'agit de Laurine Coquillon ; Benoît Dubis ; Daniel Perrot et Alexandre Lorret, le président. Pour ce dernier *«Les effectifs se sont globalement maintenus»*. En 2017, 14 351 bovins ont été présentés pour 12 193 vendus avec un prix moyen par bovin de 1 072 euros. *«Nous avons sur la partie export, une légère augmentation du prix. Pour le maigre, dans le contexte actuel, nous pouvons dire que le prix se maintient»* explique le président de la Sicagemac.

Si l'on examine dans le détail la répartition du volume des ventes, sans surprise le broutard arrive en tête avec 36% des ventes, suivi des vaches 19%, et des laitonnes 16%. Enfin en ce qui concerne les bovins gras, les vaches trustent le podium des ventes avec 45%, suivi des génisses, 24% et des taurillons 23%.

Globalement au moment de la clôture de l'exercice, à marché égal, la Sicagemac a réussi à vendre 289 bovins supplémentaires. Alexandre Lorret justifie ces bons résultats *«par une demande qui reste active sur le marché»*.

Pour la partie des ovins, si le volume des ventes n'est certes pas équivalent aux bovins, la Sicagemac enregistre néanmoins une augmentation des bêtes présentées d'un peu plus de 4%, soit un volume de 4 293 bêtes présentées pour 3 758 vendues. Le prix reste également relativement stable autour des 114 euros par bête.

«Que les éleveurs restent maître de leurs ventes»

Cette assemblée générale a été aussi l'occasion d'évoquer avec le président l'actualité de l'élevage. En guise de solutions, Alexandre Lorret expose plusieurs pistes de réflexions : *«Tout d'abord que les clauses sanitaires soient les mêmes pour tous. Je veux bien sûr parler de la viande issue des accords Mercosur qui arrivent en France sans les mêmes contraintes. Cela créée de la concurrence déloyale pour les éleveurs français. Ensuite, il faut améliorer la promotion de la qualité de nos produits vers le consommateur. Enfin arrêter de juxtaposer les normes qui ne font qu'augmenter nos charges»*. Ce qu'il craint c'est la perte de souveraineté des exploitants agricoles. *«Il nous faut lutter contre l'intégration, sans quoi, nous (les éleveurs) ne serons plus maîtres de nos ventes»*. Pour terminer, il a souhaité dire quelques mots sur l'avenir des marchés aux bestiaux. *«Ils ont beaucoup plus d'importance que ne l'imagine la profession»* estime-t-il. *«Il faut bien comprendre qu'en l'absence des marchés, il n'y aura pas de cotation. Hors c'est ce qui donne le cap à la filière»*.

THÉOPHILE MERCIER

Le comité des foires de Corbigny change de tête

Nicolas Delavault a été élu le 15 juin dernier président du comité des foires de Corbigny. Il succède à Pascal Loisy qui a souhaité passer la main après quatre ans de mandat.

Le nouveau bureau est composé de 6 membres. Bernard Collas prend le poste de Vice-président ; Florence Fichote et Pauline Tramson sont nommées trésorière et trésorière adjointe. Enfin Clémence Laguignier et Ludivine Dorlet sont respectivement secrétaire et secrétaire adjointe. Parmi les dates à retenir, en août, la foire concours qui se déroulera à l'ancien champ de foire. En octobre, foire aux veaux et en septembre, foire aux agnelles. Ces deux événements se déroulent à la Sicagemac. Afin d'organiser de la meilleure des manières toutes ces manifestations, le nouveau président lance un appel à bénévoles. Si vous souhaitez intégrer le comité des foires de Corbigny vous pouvez contacter Nicolas Delavault au 06 82 43 85 21.



Le nouveau bureau du comité des foires de Corbigny.

▸ Agenda

07 et 08/07 Fête de l'abeille et du miel
Fête de l'abeille et du miel à Varennes Vauzelles. Visite d'une ruche sécurisée, démonstration d'extraction de miel, fabrication de nougat et de bonbons au miel, nombreux stands partenaires, vidéo-projection et débat. Buvette et restauration sur place. Entrée libre. A partir de 10h. Infos au 03 86 38 65 30.

11/07 Marché
Marché de l'été au Parc Roger Salengro à Nevers à partir de 13h. Producteurs et produits du terroir vous attendent pour vos emplettes.

20-21-22/07 Festival la beeele et Laine
L'Espace Socioculturel Coeur du Nivernais organise la deuxième édition du festival la beele et Laine. Un événement tourné vers la valorisation du mouton et de la laine. Au programme : rando-moutons, concerts, marché de producteurs mais aussi tonte de moutons. Possibilité de se restaurer sur place. Renseignements au 03 86 58 21 10 ou sur www.escn58.info

28-29-30-31/08 Initiation à la Gestion forestière
Le Fogefor organise pendant quatre jours une formation pour apprendre à conduire une parcelle forestière. Une formation conduite par des professionnels du Centre Régional de la Protection Forestière. Renseignements : 03 86 94 90 21

Fenaison

Un premier bilan positif

Alors que les récoltes de fourrages ne sont pas tout à fait terminées dans le département, la Chambre d'agriculture livre déjà une première analyse de la campagne 2018. Explication avec l'un des conseillers élevages de la Chambre d'agriculture, Charles Duvignaud.

C'est une campagne difficile. Nombreux sont les exploitants agricoles à partager ce sentiment au moment de parler des foins. Cette année avec les conditions climatiques, il n'a pas toujours été simple d'anticiper pour faucher. *«D'après nos relevés, les températures entre mai et juin ont évolué de 100 degrés par semaine. Or, pour une récolte optimale, les foins doivent être récoltés entre 900 et 1 200° et même 800 à 900° pour de l'enrubannage. Cette année, la plupart des cultures ont été fauchées tardivement»*. L'évolution de la végétation a été très rapide et le stade des graminées était déjà dépassé. *«Les agriculteurs qui ont fauché entre le 1er et le 15 mai ont eu raison car les premiers retours sont plutôt positifs. En revanche, pour les autres, les rendements risquent d'être moins bons»*.

D'où les conseils renouvelés de Charles Davignaud : *«La morale de cette campagne c'est qu'il ne faut pas hésiter à faucher dès qu'il fait beau et surtout ne pas attendre. Il peut y avoir 20 à 25 jours d'écart entre deux années. D'où l'intérêt de se fier à l'évolution des températures et non pas à une date précise»* rappelle-t-il.

Des résultats différents hors fourrage

En ce qui concerne le fourrage hors récolte, *«les rendements seront bons car les conditions ont été favorables. Les orages du printemps ont apporté de la chaleur ce qui a permis une pousse d'herbe soutenue»* nous explique le conseiller élevage. Charles Duvignaud estime ces rendements à 100 kg de matière sèche à l'hectare et par jour. *«Ce sont des bonnes conditions pour le pâturage, car il a fallu beaucoup moins de surface pour les bêtes donc beaucoup plus de surface pour la fauche»*. En revanche, il est encore trop tôt pour dresser un bilan définitif de cette campagne de foin. Les résultats ne seront connus qu'aux alentours du mois de septembre.

THÉOPHILE MERCIER



Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

Agriculture biologique

«Il faut favoriser les petites structures»

Aline Baumann est productrice de fruits issus de l'agriculture biologique à Saint-Pierre le Moutier. L'occasion de revenir avec elle sur l'origine de son installation et sur ses projets d'avenir.



Aline Baumann dans sa serre de groseille.

«Les petits fruits»
Aline Baumann, Les Verrières, 58240 Saint-Pierre-le-Moûtier
Tél. : 06 50 56 69 25

Aline Baumann est une bio convaincue. Installée depuis 2013 à Saint-Pierre-Pierre-le-Moûtier au lieu-dit les Verrières, elle gère une production d'arbres fruitiers mais aussi un atelier de transformation pour la confiture. L'agriculture biologique a toujours fait partie de son plan de développement. *«C'est une volonté personnelle»* dit-elle. *«Je suis convaincu que l'on peut se passer des produits phytosanitaires et avoir une production plus raisonnée»* martèle-t-elle. *«Les petits fruits»* sont loin des surfaces indispensables aux grandes cultures.

Aline Bauman ne dispose que de 1 ha pour l'ensemble de sa production. Dans son verger, on trouve 3 000 plants de fraises, 150 plants de framboises, 10 plants de rhubarbe et 30 plants de groseilles et cassis. Native de Lorraine et plus précisément des Vosges, Aline Bauman n'a pas non plus oublié d'y planter six mirabelliers, le fruit phare de la région Grand-Est. Seule entorse à son modèle, la culture de champignons en agriculture conventionnelle. Ce qui se justifie par les «difficultés à trouver du substrat bio dans la Nièvre. Le seul qui serait disponible se trouve en Bretagne. Je préfère donc en acheter à une heure de chez moi, et il est garanti sans OGM».

Une production très diversifiée que cette cultivatrice soigne aux petits oignons. *«Pour toutes mes cultures, je pratique le paillage systématique. Par exemple, pour les framboisiers sous serre, je leur mets de la laine de mouton au pied qui est bien plus chaude que le foin. Cela permet de garder au frais plus longtemps et de limiter l'arrosage. C'est plus économique»*, nous explique-t-elle. Pour ce qui est des fraises, elle utilise de la bâche nantaise *«qui se déplie plus facilement que les autres modèles»* estime-t-elle.

De forts débouchés en circuits courts.

Pour écouler sa production, Aline Bauman mise tout sur le circuit court et la vente directe. Elle vend ses fraises et ses confitures au magasin de producteur *«Secret de Paysans»* à Coulange-les-Nevers. Elle traite également avec certains boulangers-pâtissiers et participe à des marchés. L'avenir pour elle est plutôt positif. *«Je constate une forte demande en bio de la part du consommateur. Et le nombre d'installations ne cesse d'augmenter»*. Elle souhaiterait planter davantage de fruits, *«mais le problème c'est encore et toujours la réserve foncière. Il y a peu de terres disponibles pour ce type de production, alors que l'on a tout intérêt à privilégier les petites structures»*. Elle déplore que *«tout le monde surfe sur le bio sans mettre vraiment les moyens»*.

Des pistes de solutions ? : *«Il faudrait que l'on communique beaucoup mieux pour se distinguer de la grande distribution»*, en insistant sur les atouts de bio et en détaillant les pratiques, ce serait un moyen de valoriser *«les vrais bios»* par rapport à certaines imitations.

THÉOPHILE MERCIER



Aline Baumann cultive aussi des oignons.



Vue du champ de fraises, protégées par un système de bâches nantaises.

Le bio dans la Nièvre

D'après les chiffres communiqués par le Gabni, 26 nouvelles fermes se sont converties en bio dans notre département depuis le début de l'année. Ce chiffre porte à 212, le nombre d'exploitations ayant fait le choix de se tourner vers ce type d'agriculture. Dans le détail, 35 % des fermes sont en polyculture-élevage, 20 % en élevage, 12 % en grandes cultures et 11 % en maraîchage. Le reste se répartit entre l'arboriculture et la viticulture. Globalement, le Gabni constate une évolution positive du nombre de surfaces bio depuis au moins trois ans. Il faudra attendre la rentrée de septembre et la publication des chiffres de 2018, pour s'assurer que cette tendance se vérifie sur un plus long terme.

Dégâts de gibier

Les conditions de protection des cultures évoluent

La mobilisation agricole des derniers mois a contribué à largement faire évoluer le cadre réglementaire s'appliquant à la protection des parcelles agricoles contre les dégâts de gibier.

Depuis le mois de mai dernier et la dénonciation par la chambre d'agriculture de la convention la liant à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la protection parcellaire des récoltes contre les dégâts de grand gibier, les conditions d'implication et de responsabilité des agriculteurs dans la gestion des clôtures ont évolué.

Pose et entretien à la charge du détenteur du plan de chasse

Ainsi, depuis cette date, le cadre réglementaire s'appliquant dans le département de la Nièvre n'est autre que celui issu du protocole d'accord conclu le 18 janvier 2012 entre la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), l'APCA et la FNSEA. Ce dernier précise clairement les modalités s'appliquant aux modalités de mise en œuvre de la prévention des dommages :

- *«Dans les secteurs identifiés points noirs, la pose, la surveillance et l'entretien des clôtures est assuré par les chasseurs»*.

Dans le cas précis, l'agriculteur, s'il n'est pas lui-même détenteur du plan de chasse n'est associé d'aucune manière à la mise en place et à l'entretien des clôtures.

- *«En dehors des zones points noirs, les agriculteurs acceptent d'être impliqués à l'effort de prévention, en facilitant et en participant à la mise en place des clôtures. Dans un cadre conventionnel, la FDC peut inciter l'agriculteur à participer à la mise en œuvre de la surveillance et l'entretien de la clôture»*.

Dans ce cas de figure il est clairement établi que l'entretien n'est en aucun cas automatiquement à la charge de l'agriculteur. Seule la signature d'une convention d'entretien proposée par la FDC et accepté par l'agriculteur victime des dégâts reporte cette obligation vers l'exploitant agricole. Si l'agriculteur refuse de signer la convention, l'entretien de la clôture est à la charge du détenteur du plan de chasse.

Des impacts sur les grilles d'abattements et les indemnisations des dégâts

Cette évolution du cadre réglementaire entraîne par ricochet des effets sur le niveau des indemnisations et des potentiels abattements qui pourraient être appliqués au moment du paiement des dégâts à l'agriculteur.

Ainsi, depuis la loi du 7 mars 2012, l'article L 426-3 du code de l'environnement précise que l'indemnité peut être réduite dans le seul cas où la victime des dégâts a une part de responsabilité dans la commission des dégâts.
Avant cette date, l'indemnité pouvait potentiellement être réduite s'il a été constaté que la victime avait *«refusé les moyens de prévention»* qui lui avaient été proposé par la FDC. Ce cas de figure n'est plus possible à ce jour.

Ainsi et afin d'éviter les incohérences sur les abattements mis à la charge des agriculteurs, l'article R 426-5 du code de l'environnement modifié par le décret du 23 décembre 2013 a donné compétence à la commission nationale d'indemnisation pour créer une grille nationale de référence fixant les motifs et les taux applicables à cette procédure de réduction d'indemnisation.
C'est ainsi que le 10 mars 2015, le document ci-dessous a été validé. Il s'applique à ce jour sur l'ensemble du territoire national, département de la Nièvre compris.

Aussi, et en matière de proposition d'abattement sur la problématique des clôtures, la grille suivante doit s'appliquer à vos propres situations (voir tableau)

SERVICE SYNDICAL FDSEA 58

Situation ou cas de figure justifiant l'application d'une réduction	Taux en 1ère année	Taux en 2ème année	Taux en 3ème année ou plus	Observations
Destruction volontaire de dispositif de prévention mis en place par la FDC ou les chasseurs	30 à 60 %	60 à 78 %	60 à 78 %	
Culture à forte valeur ajoutée en dehors des zones présentant les dégâts significativement les plus importants du département sans information préalable de la FDC par l'exploitant de la présence de cette culture	15 à 50 %	50 à 78 %	50 à 78 %	Par culture à forte valeur ajoutée on entend notamment les pépinières, sapins de noël, le maraîchage, les productions florales, les bergers, les petits fruits rouges, la production de semences, l'implantation de vignes (2 premières années) et les truffières.
Refus du réclamant de faciliter et de participer à la mise en place d'une prévention dans le respect du SDGC, hors zones « points noirs »	30 à 50 %	50 à 78 %	60 à 78 %	Le refus fait suite à une proposition écrite de la FDC. *La prévention mise en œuvre dans les zones « points noirs » est entièrement à la charge de la FDC ou des chasseurs sauf contractualisation particulière avec le réclamant. Dans ce cas de figure aucune réduction ne pourra être appliquée sur ce fondement.*
Non-respect par le réclamant de ses obligations contractuelles de pose, de surveillance ou d'entretien d'un dispositif de protection mis en œuvre par la FDC et/ou les chasseurs	10 à 30 %	30 à 60 %	60 à 78 %	La convention annuelle précisera explicitement les taux applicables dans le respect des fourchettes nationales définies et les modalités de contrôle contradictoire.

La FDSEA tient par ailleurs à votre disposition la grille nationale de réduction des indemnités. N'hésitez pas à la solliciter.

Des dégâts de plus en plus importants sur le terrain



Gaël Lucernois est éleveur à Preporché au lieu-dit Morillats. Il n'en peut plus des dégâts de sangliers qui *«labourent mes cultures à longueur d'années»*. *«Mes vaches sont effrayées car les sangliers viennent dans les nourrisseurs et labourent les parcelles»*. *«C'est décourageant car les indemnisations couvrent à peine les frais de remise en état»*. Même s'il admet que la fédération de chasse essaye de faire son maximum, il souhaite *«que l'on reconnaisse le sanglier comme un nuisible, une meilleure indemnisation et le retour a un niveau acceptable de la population»*. En creux, ce que dénonce Gaël Lucernois, c'est l'égrainage des sangliers qui serait pratiqué par les chasseurs. Un sentiment partagé par une majorité d'agriculteur. Cet éleveur craint, avec *«cette surpopulation de sangliers»* le retour de la tuberculose dans les cheptels.

L'agriculture Biologique n'échappe pas non plus au phénomène

Dans un communiqué le Gabni (Groupement des agrobiologistes de la Nièvre) exprime son ras-le-bol. *«Les agriculteurs bios ont le sentiment d'être abandonnés par les instances administratives»* peut-on lire dans le document. L'objet de leur mécontentement se situe au niveau du barème d'indemnisation. *«Après avoir concédé un effort en 2017 avec une majoration de 30 % des cultures biologiques, la Commission d'indemnisation des dégâts de janvier 2018 a statué un retour à une majoration systématique de 20 % sur le barème conventionnel»*. Les agriculteurs bios crient donc à l'injustice car *«ces indemnisations pour dégâts de gibiers sur les céréales biologiques sont fixées en fonction du cours des céréales conventionnelles dont le marché bio est complètement déconnecté»*. Par ailleurs, la loi du 23 décembre 2013 autorise l'indemnisation des dégâts à des prix plus élevés que ceux du barème départemental, sous réserve que l'exploitant fournisse des factures. À noter qu'à ce jour, cette loi ne semble pas être appliquée dans le département de la Nièvre.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸ Agenda

Concours photo organisé par les JA de l'Yonne

Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organise, en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, la 2e édition de son concours photo, sur la thématique *«De la production à la tranformation»*. Concours ouvert à tous. Il suffit d'envoyer votre photo (2 maximum) par mail à l'adresse : jeunes-agriculteurs-89@wanadoo.fr ou en message privé sur le compte Facebook du syndicat : @JeunesAgriculteurs89. Indiquez seulement votre nom, prénom et numéro de téléphone ainsi que la commune où a été prise la photo. Nombreux lots à gagner, dont un weekend pour 2 personnes. Concours ouvert jusqu'au 16 juillet 20187 à minuit.

21/07 Marché à la «Ferme aux abeilles» à Fouchères

Marché à la ferme, samedi 21 juillet, de 15 h à 19 h, chez Christine Busson, à la *«Ferme aux abeilles»*, à Fouchères (12 km à l'ouest de Sens). Nombreux producteurs locaux, dégustations, animations, crêtes au fameux *«caramiel»* et visite du rucher de Christine Busson : pains, huiles, cidres, légumes, volailles, œufs, vins, miels, etc. Accueil à la ferme sous halle couverte. Parking. Entrée libre

07/07 Les 2 CV à Toucy

Les Archandiers de la Deuch, association poyaudine de passionnés de la célèbre 2 CV, fêtent samedi 7 juillet les 70 ans de la voiture. A cette occasion, une grande exposition de 70 véhicules est organisée autour du marché de Toucy. Les amateurs pourront admirer différents modèles de la plus populaire des Citroën

07 et 08/07 Venise et Vins à Ancy-le-Franc

Le 5e Salon des vins du Palais Renaissance d'Ancy-le-Franc, aura lieu samedi 7 de 10 h à 19 h et dimanche 8 juillet, de 10 h à 18 h. Outre la dégustation et l'achat de vins de Bourgogne, les visiteurs pourront découvrir une trentaine de personnes costumées comme au Carnaval de Venise. Entrée : 6 €

07/07 Festival de musique à Préhy

Festival de musique du Chablisien, Salle Sainte-Claire, au Domaine Brocard, à Préhy, samedi 7 juillet à partir de 18 h. Entrée de 12 à 18 €. Tarif réduit, 8 €, gratuit pour les handicapés. Au programme : Stan Brass Quintet, Jazz New Orleans.

07/07 A la découverte des richesses de Pierre-Perthuis

Le Parc naturel régional du Morvan vous invite à découvrir les richesses naturelels et patrimoniales de la commune de Pierre-Perthuis, samedi 7 juillet. Rendez-vous à 14 h 30 au parking des deux ponts à Pierre-Perthuis. Animation gratuite. Pensez à vous équiper de chaussures et vêtements adaptés. Nombre de places limité, inscriptions et renseignements au 03 86 78 79 57 ou à contact@parcdumorvan.org

Viticulture

«Blowin'in the vigne...»

Hostiles au projet de parc éolien devant s'implanter sur les hauteurs de Saint-Cyr-les-Colons, les viticulteurs, l'association *«Vents contre Air»* et le collectif *«Vignoble à voir sans modération»*, ont profité de la présence en mairie samedi matin, du commissaire enquêteur, pour mener une action d'information *«citoyenne»* à l'attention de la population.



De gauche à droite : Sylvain Frochot, de l'association Vents contre Air, les viticulteurs Pierre Sorin, Frédéric Gueguen, Louis Poitout et Olivier Heimbourger, Marie-José Vaillant, Maire de Chablis.

N'en déplaise à Dylan, la *«réponse n'est pas toujours dans le vent»* et c'est plutôt un vent de colère qui souffle aujourd'hui sur les vignes du Chablisien et du Grand Auxerrois… En cause : les 9 nouvelles éoliennes devant être installées au-dessus de la commune de Saint-Cyr-les-Colons, dans le cadre d'un projet porté par la Société Epuron, alors que le sud du département est déjà bien pourvu en la matière, comme le rappelle Olivier Heimbourger, viticulteur et membre de l'association *«Vents contre Air»* : *«plus d'une centaine d'éoliennes sont déjà installées ou autorisées en sud auxerrois et dans le chablisien. Avec les nouveaux projets, elles seraient 400 à terme dans le département ! L'Yonne a déjà ses quotas et a largement fait sa part du job ! Pourquoi en trouve-t-on plus ici qu'en Saône et Loire ou dans le Jura ? La Champagne et la Côte d'Or sont pour leur part protégées, le classement de la Côte de Nuits et de ses Climats par l'Unesco est passé par là…»*

Un sentiment de saturation partagé par nombre d'habitants de la commune, venus s'informer tout au long de la matinée au travers des différents ateliers organisés pour l'occasion.

À l'image d'Isabelle, venue en voisine du village de Préhy : *«on est face à une véritable pollution visuelle. Comment peut-on implanter des éoliennes dans un site viticole mondialement connu, comme le Chablisien ? Et en plus pour quelle utilité, étant donné qu'elles ne tournent pas en permanence…»*

Le projet initial était tout autre

Avec 187 éoliennes effectives ou en cours de construction, l'Yonne est le département de Bourgogne Franche-Comté le mieux pourvu en la matière, représentant à lui seul plus de 31% de toutes les installations de la Région, pour une surface équivalente à seulement 15% de tout le territoire. Avec une quasi totalité des parcs éoliens implantés dans le sud du département, créant de fait une concentration inégalée.

La colère est d'autant plus grande à Saint-Cyr-les-Colons, que le projet initial devait être implanté plus en retrait, explique Annette, résidente du village depuis une dizaine d'années : *«le projet de 2008 n'était pas celui-là, il était prévu entre Saint-Cyr et Vermenton et à l'époque, on ne parlait pas d'éoliennes installées juste au-dessus du village !»* Aujourd'hui plus de 130 habitants sur les 300 que compte la commune, ont déjà rejoint les rangs de l'association *«Vents contre Air»*, à laquelle adhèrent également différents Syndicats viticoles des appellations de l'Yonne, comme la Fédération de Défense de l'Appellation Chablis, les ODG Irancy et Saint-Bris, le Syndicat des Bourgogne Côte d'Auxerre… Autant d'acteurs engagés dans la mobilisation qui, tout en reconnaissant ne pas être opposés aux énergies renouvelables, dénoncent essentiellement une *«saturation des paysages touristiques du vignoble»*, appelant à leur sauvegarde et leur préservation.

Trop d'éolien tue l'éolien

Venue en voisine, Marie-José Vaillant, maire de Chablis, s'interroge : *«trop d'éolien tue l'éolien ! On se leurre derrière un aspect écologique, on ferait mieux d'apprendre à consommer différemment ! Je ne dis pas qu'il n'en faut pas, ce qui m'interpelle surtout, c'est de savoir ce que nous laisserons à nos petits-enfants dans 50 ans ? Des tonnes d'acier et de béton, alors que ceux qui les ont construites seront partis ! La nature appelle à un équilibre et là, il est en train de se rompre…»* Daniel Gounot et Pierre Heimbourger, retraités de la viticulture et de l'agriculture, ont plus de 160 printemps à eux deux. Le premier ne décolère pas, carte du cadastre à l'appui, que l'on ait changé les règles du jeu en cours de partie : *«surtout marquez-le bien ! Ce n'était pas un projet au départ, mais bien une étude. Mais tout a été remis en cause et ce qui est proposé aujourd'hui n'est pas du tout ce qui avait été prévu par le Conseil municipal initialement ! Et puis, ces éoliennes n'ont pas une durée de vie énorme, qui va payer derrière, pour les démonter un jour… ?»*



Daniel Gounot et Pierre Heimbourger ont plus de 160 printemps à eux deux et, carte cadastrale à l'appui, dénoncent un projet jugé *«absurde et n'ayant rien à voir avec l'étude préalablement effectuée…»*

Pierre, lui, risque d'être aux premières loges : *«de notre chambre, on va les voir tourner jour et nuit ! Une pollution visuelle à laquelle se rajoutent des problèmes auditifs pour les gens appareillés…»*

Pour nombre de personnes présentes ce samedi matin, le parc éolien du Moulin du Bois, de par son implantation au cœur du vignoble et sur les crêtes séparant les appellations Chablis, Saint-Bris et Irancy, crée un effet d'encerclement mettant à mal le développement touristique local. Pas certain que le soir venu, les visiteurs amateurs de chablis, apprécient l'ambiance *«aéroport»* apportée par les lumières rouges clignotantes au sommet des pylônes… !

DOMINIQUE BERNERD

CFPPA Auxerre La Brosse

Des stagiaires venus de loin...

En charge de la formation continue au sein de l'Établissement Public des Terres de l'Yonne, le CFPPA d'Auxerre La Brosse peine depuis quelques années à faire le plein de candidats, notamment en ce qui concerne les formations viticoles.



De gauche à droite : Julien Libsig, Sophie Dusseau et Suzanne Callerot.



Quand le courage et la volonté subliment la barrière de la langue…

La formation *«Ouvrier Polyvalent Vignes travaux en vert»* qui s'est achevée le 31 mai dernier a eu du mal à recruter : à peine 8 candidats pour 12 places disponibles. Des personnes venant d'horizons divers, au sens littéral du terme, quand on sait que 3 d'entre elles étaient des migrants, originaires du Soudan et d'Afghanistan. Un recrutement peu commun, sans qui la formation n'aurait pu voir le jour, explique Julien Libsig, formateur viticulture au CFPPA d'Auxerre La brosse : *«pour la première fois sur ce type de formation, on a eu du mal à recruter, alors qu'elle n'est que de 3 mois, rien à voir avec un Bepa où l'on s'engage sur 9 mois. Nous avions déjà tenté l'expérience avec Mustapha, qui arrivait de Syrie, sur une précédente formation. Cela s'était très bien passé, il est aujourd'hui en contrat sur un grand domaine du Chablisien et nous avons souhaité renouveler la chose…»* Avec cette précision importante à l'attention des esprits chagrins pour qui leur présence serait inappropriée : *«ils n'ont pris la place de personne ! Il restait encore des places et on peut même dire que sans leur présence, on ne faisait pas la formation, c'est un fait !»* Des migrants ayant un statut de régularisés bien sûr, rajoute Julien Libsig : *«pour suivre des formations chez nous, ils doivent être inscrits à Pôle Emploi et de ce fait, ont un permis de travail, nécessitant obligatoirement une régularisation…»*

Si la barrière de la langue peut être un handicap, la répétition des gestes techniques fait le reste : *«on apprend à répéter les choses, pour y accrocher un mot et faire qu'ils comprennent la phrase…»* Avec au final des stagiaires qui ont conquis le reste du groupe : *«c'était un peu notre crainte, car si le groupe ne suivait pas, c'était plus délicat…»* Et à la clé, un CDD de 6 mois pour Jawad, originaire d'Afghanistan, ainsi que des formations complémentaires en perspective pour ses deux collègues Soudanais.

Dominique Bernerd

Des métiers encore trop méconnus

En poste au CFPPA depuis 2010 en qualité de formatrice, Sophie Dusseau a souhaité donner une autre orientation à sa vie professionnelle et quitte l'établissement, remplacée par Suzanne Callerot, une jeune Dijonnaise, pour qui cet emploi est le premier de sa vie active. Retour pour Sophie, sur ces huit années passées au sein de l'établissement : « *le contexte alors, n'était pas du tout le même, il y avait moins de formations, c'était le début des ACQ* (Action Courte Qualifiante) *et ce n'était pas évident au début, car la notoriété n'était pas installée et il a fallu créer toute une dynamique pour gagner la confiance des professionnels…* » D'autant qu'ils n'étaient pas nombreux alors à savoir que l'on pouvait se former à la viticulture à La Brosse : « *je connais une viticultrice du chablisien qui en 2007 est allée passer son BPREA à Beaune, faute de connaître le CFPPA et ses compétences en matière viticole, beaucoup moins identifiées par les professionnels qu'aujourd'hui…* » Avec son idée sur le désintérêt manifesté ces dernières années, par les demandeurs d'emploi pour se porter candidat aux formations viticoles proposées : « *c'est peut-être le métier qui aujourd'hui encore, fait peur ! Les gens le connaissent mal et du coup, n'ont pas conscience des différentes possibilités d'évolution au sein de la filière viticole. Peut-être ne communique-t-on pas assez sur tous les postes que peut acquérir un ouvrier viticole tout au long de sa carrière ? Pouvant débuter comme salarié de base et finir responsable de vignes ou caviste assistant, maître de chais, voire gérer toute la partie logistique…* ».

Taxes sur les carburants

Le dispositif Déma Tic généralisé

Généralisation de DémaTIC, la téléprocédure dédiée au remboursement de la taxe intérieure sur les produits énergétiques.

Comme pour les années précédentes, la procédure de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIC) applicable au gazole non routier et au fioul lourd et de la taxe intérieure de consommation du gaz naturel (TICGN) est ouverte pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Dans le cadre des actions de simplification, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a lancé en 2015 avec le Ministère de l'action et des comptes publics (AIFE et DGFIP), un chantier de dématérialisation de la demande de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les carburants et le gaz naturel (TIC-TICGN). Après une phase d'expérimentation dans plusieurs départements et un retour d'expérience favorable, il a été décidé par arrêté de généraliser à l'ensemble des départements l'utilisation de la téléprocédure à partir du 1er juin 2018.

DémaTIC est un dispositif à destination des professions agricoles dédié à la transmission, sous forme électronique, des demandes de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIC) et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN). Il permettra aux usagers d'effectuer à distance et de façon sécurisée leur demande de remboursement, de faire l'économie de joindre l'attestation sociale (MSA) et les frais d'envoi, et de suivre à distance la vie de leur demande tout en bénéficiant de délais de remboursement réduits. DémaTIC est l'un des services mis à disposition des usagers via le portail Chorus Portail Pro, développé spécialement pour dématérialiser certains remboursements effectués par l'Etat (https://www.chorus-pro.gouv.fr/).

Ce portail prévoit une aide en ligne à l'attention des utilisateurs. DémaTIC est destiné aux :
- exploitants agricoles à titre individuel ou sociétaire ;
- entreprises de travaux agricoles et forestiers ;
- coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole (Cuma) ;
- autres sociétés ou personnes morales ayant une activité agricole au sens des articles L722-1 à L722-3 du code rural et de la pêche maritime.

L'utilisation de DémaTIC est obligatoire en 2018 pour les dossiers correspondant à une demande de remboursement de plus de 300 euros, soit l'équivalent de 2 671 litres de gaz-oil non routier. Pour les demandes de remboursement inférieures à ce montant les professionnels garderont le choix entre le dépôt d'une demande par formulaire papier (à transmettre à la Direction départementale des finances publiques - Cellule remboursement TIC et TICGN - rue Marie Noël - 89000 Auxerre) ou l'utilisation de la télédéclaration.

Les professionnels agricoles peuvent déléguer cette demande de remboursement à leur comptable ou à leur centre de gestion. Les documents papier restent disponibles sur le site Internet du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation à la rubrique *«mes démarches en ligne - exploitations agricoles»*.

Pour toute information complémentaire, les professionnels agricoles pourront contacter :

1- pour toutes questions relatives au portail Chorus Pro : la hotline dédiée : (tel 04 77 78 39 57) ainsi que l'aide en ligne à disposition dans Chorus Pro

2- la documentation utilisateur de DémaTIC est disponible sur le site https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/pour-les-professions-agricoles/

DDT 89
Service Economie Agricole

MFR de Champeaux

Un établissement bien ancré dans son territoire

Ancrée dans le paysage toucycois depuis 70 ans, la Maison Familiale et Rurale de Champeaux a reçu la vite de la Présidente de région, Marie-Guite Dufay, lors de sa venue dans l'Yonne en juin dernier.



De gauche à droite : Christelle Bellier, directrice de la MFR de Toucy Champeaux, la Présidente de région, Marie-Guite Dufay et la Présidente de la MFR, Edith Legourd.

C'est en 1948 que fut créée la MFR, installée dans un premier temps au Château de Lalande, avant de rejoindre vingt ans plus tard Champeaux, en périphérie de Toucy. A vocation uniquement agricole dans un premier temps, l'établissement accueillait alors des classes de 4e et 3e, ainsi que des élèves de BEPA 1ère année, appelés à rejoindre en 2e année la MFR de Villevallier, qui était à l'époque, un Institut rural d'éducation et de formation.

En 1992, explique sa directrice, Christelle Bellier, *«la MFR de Champeaux abandonne la formation agricole et se tourne vers le Service à la personne, une orientation en phase avec les besoins du Territoire»* L'ouverture l'année suivante d'un BTA Service en Milieu Rural, confirmant ce changement de cap. Aujourd'hui remplacé par un Bac Pro Service aux personnes et au territoire. En partenariat avec deux autres MFR de Bourgogne, Champeaux accueille également depuis 2007, un Brevet Professionnel Jeunesse et Sport, tourné vers l'animation sociale.

A la rentrée dernière, l'effectif comptait 80 élèves en formation initiale, ainsi qu'une trentaine de stagiaires de formation continue.

A l'issue des classes d'orientation de 4e et 3e, les élèves pouvant opter, soit pour un CAP *«Service aux personnes et vente en espace rural»* en 2 ans, soit rejoindre la filière Bac Pro en 3 ans. L'intérêt de ces filières, souligne Christelle Bellier, *«étant qu'elles ne conduisent pas à des professions bien définies, mais ouvrent à un secteur permettant de se préparer à une multitude de professions et de pouvoir prétendre passer tous les concours de niveau 5 et 4, dans le secteur médico social…»*

Pour autant, la MFR peine à recruter. Un désintérêt que ne s'explique pas sa directrice : *«on s'interroge sur la désaffection de ces filières qui sont pourtant une véritable opportunité, du fait d'être pourvoyeuses d'emploi sur le territoire icaunais, particulièrement riche en structures d'accueil pour personnes âgées…»*

Une navette à la rentrée prochaine

Une baisse des effectifs qui a conduit la MFR de Puisaye à se restructurer sur un plan pédagogique, en regroupant les classes, de façon à optimiser les semaine de présence. Lui permettant ainsi de développer la mise à disposition des locaux pendant ces semaines libérées, pour des réunions ou séminaires, grâce notamment à un équipement informatique de premier plan.

D'autres pistes sont développées pour attirer les élèves (et leurs parents!), comme la mise en place d'une navette à la rentrée prochaine, reliant l'établissement à la gare d'Auxerre les lundi matin et vendredi soir, ou la possibilité, pour les élèves de CAP et Bac Pro, de suivre en parallèle de leur cursus, la première partie du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (Bafa).

Réaffirmant son intérêt pour les MFR et leur fonctionnement, *«des établissements de formation avec la double originalité de s'adresser à la fois, à des jeunes qui ne trouveraient pas ailleurs les voies de leur évolution et de s'ancrer ainsi dans des réalités de territoire»*, Marie-Guite Dufay a insisté sur l'importance à cultiver ce lien avec le territoire : *«vous êtes des acteurs de l'orientation et de la formation ainsi que des acteurs du développement du territoire et c'est ce croisement qui m'intéresse beaucoup, dans les projets que vous portez…»*

DOMINIQUE BERNERD

UPVY

Faire de la logistique un axe prioritaire

Dans un communiqué, L'Union des Productions Végétales de l'Yonne, alerte les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par la filière, suite à une désorganisation de la logistique fluviale et ferroviaire.

L'Yonne, qui développe des cultures de qualité et, en particulier, du blé meunier, n'a d'autres choix que d'exporter ses cultures céréalières et oléoprotéagineuses en dehors des frontières départementales.

Les organismes stockeurs icaunais ont déjà fait le choix d'essayer de limiter l'utilisation des camions et sont embranchés fer ou eau. Des grands projets ont d'ailleurs vu le jour comme la plateforme multimodale sur le port de Gron. Cependant, cette année, les moissons ont commencé et le constat est sans appel : les stocks de grains dans les silos sont trois fois plus importants qu'habituellement.

Cette situation exceptionnelle est le résultat de plusieurs facteurs: la panne de l'écluse des Vives Eaux sur la Seine entre fin janvier et mai 2018, les inondations du début d'année, suivies de la période de chômage du canal Nord Europe, la grève SNCF et la tension sur le transport routier. Ces conditions difficiles ont entraîné des coûts supplémentaires : on estime que plus de 100 000 tonnes n'ont pu être expédiées par voie d'eau et que l'incidence financière se chiffre à plus d'un million d'euros.

Ce chiffre s'explique par le report sur le trafic routier avec un surcoût non négligeable, des coûts de stockage supplémentaires, de la surexploitation de certains silos.

Cette situation a provoqué une désorganisation du fret fluvial (en complément de l'impact des chantiers du Grand Paris) avec des évolutions tarifaires fortement en hausse de l'ordre de 20 à 30%. Autre conséquence : l'obligation d'acheter des céréales près des ports afin de pouvoir honorer des contrats d'export, la marchandise étant bloquée dans les silos sur nos territoires !

Pour le fer, à ce jour, il s'agit d'une perte d'une trentaine de trains programmés sur l'Yonne sans compter ceux qui n'ont pas pu l'être et qui le sont généralement en cours de saison. Dans ce cas, les expéditions ont été reportées sur le transport routier et ont créé une tension forte sur ce mode transport. En conséquence, et sur certaines destinations, le surcoût a pu être évalué à plus de 7 euros/tonne.

D'autres interrogations se portent également sur les pertes de qualité, et donc de valorisation, engendrées par un stockage précaire de la récolte 2018 si la situation ne s'améliore pas.

Ces coûts supplémentaires vont entraîner de plus grandes difficultés pour l'ensemble de la filière céréalière de notre département déjà mise à mal par trois années de rendements et de prix en baisse.

Il est urgent que le plan annoncé par la Ministre des Transports sur le ferroviaire soit mis en place le plus rapidement possible d'autant plus sur des départements, comme le nôtre, particulièrement enclavés qui, du fait de la situation, vont perdre en attractivité auprès de clients potentiels.

Nous demandons que la logistique soit un axe prioritaire pour notre région tant au niveau ferroviaire que fluvial.

Il est nécessaire qu'un plan de modernisation des infrastructures fluviales, comme les écluses, soit envisagé, ainsi qu'un entretien régulier de la rivière *«Yonne»*.

Feder

La rémunération des éleveurs en ligne de mire

Cinq ans après sa naissance, Feder se montre solide, tant en volumes qu'à travers ses choix de filière. Adhérant pleinement à la monté en gamme prônée par les États généraux de l'alimentation (ÉGAlim), le groupe coopératif imagine des solutions collectives nouvelles pour rétablir l'équité dans la rémunération des éleveurs.



À l'issue de l'assemblée générale, Julien Renon, responsable de la Ferme de Jalogny ; Charles Schneider, éleveur engraisseur diversifié en Côte-d'Or ; Alexandre Saunier, éleveur d'ovins et de volailles à Ciry-le-Noble et Philippe Dimon ont échangé sur comment améliorer le revenu des exploitations.

Feder tenait son assemblée générale le 5 juin dernier à Chalon-sur-Saône. Cinq ans après l'union de coopératives qui lui a donné naissance, le groupement plurirégional totalise près de 200.000 bovins et 170 000 ovins avec des hausses d'activité annuelles de près de 1,5 % dans les deux catégories. Après avoir su anticiper les difficultés persistantes de l'élevage en optant pour une stratégie collective ambitieuse, la coopérative bénéficie aujourd'hui d'une bonne solidité financière avec 35 millions d'euros de capitaux propres, une trésorerie positive de 5 millions pour un résultat consolidé en hausse à 380 000 €.

En hausse de +2 %, l'activité bovins maigres dépasse les 110 000 têtes avec un rythme de 2 100 bovins maigres par semaine dont les deux tiers sont des broutards. 60 % du maigre part pour l'export via la filiale Eurofeder. L'Italie représente 62 % des destinations, mais les débouchés sont aussi la France (29 %), l'Espagne –en progression de +34 %, l'Algérie, le Maroc, la Grèce, Israël… Des débouchés qu'il faut être en mesure de pouvoir saisir, d'où le souhait du président Yves Largy de voir l'administration accompagner davantage les exportateurs et notamment alléger les contraintes sur le marché turc.

Avec 85 700 têtes, l'activité bovins viande progresse de +0,7 % avec 1 650 bovins abattus par semaine. Bien que 78 % de ces animaux approvisionnent Bigard-Socopa, Feder répond à une segmentation variée dont une vingtaine d'abatteurs différents pour une valorisation optimale, précisait le directeur Michel Millot.

En ovins, le groupe Feder a une activité haussière de 165 500 têtes pour un rythme de 3 182 chaque semaine. 81 % de la production sont des agneaux gras. Ces ovins sont commercialisés auprès de douze clients dont un principal Bigard à Castres (81). La coopérative dispose en particulier de plusieurs débouchés en signe de qualité. À ce sujet, Terres d'Ovins (55 000 animaux) propose à ses adhérents un nouveau label en complément du *«Tendre Agneau»*.

Acteur de la montée en gamme

Alors que les récents États généraux de l'alimentation prônent la montée en gamme, Feder n'a pas attendu pour s'impliquer dans les signes de qualité (label, Bio, AOC…) avec 4 329 bovins et 57 526 ovins représentant près de 500 000 € de plus-value pour les éleveurs. Répondant à une demande croissante, Feder participe activement au déploiement de la filière Bio avec une augmentation du nombre de bovins commercialisés de +25 %. Ce volume se partage entre 1 100 bovins maigres et 1 100 bovins gras. Une majorité sont abattus localement ; un tiers à Bigard Cuiseaux ; un autre tiers pour Unebio et 15 % par Charollais Viande. En ovins, Feder commercialise un peu plus de 3 700 animaux. Un chiffre en hausse de +19 %. Parmi les principaux débouchés : Boucheries Bio, Bigard Castres, Charollais Viande. *«Face à la vague de conversion, Feder renforce sa stratégie dans le bio avec notamment la naissance de Feder Éleveurs Bio»*, annonçaient les responsables du groupe.

«Nos démarches de qualité nous ont permis de redistribuer plus de deux millions d'euros dont 1,3 million issus de la démarche Éleveurs et Engagés», exposait le président Yves Largy. À propos de cette dernière, le président faisait part de son *«inquiétude quant à sa pérennité»*. Aussi la coopérative réfléchit-elle *«à l'après. Des solutions existent. Elles seront internes à Feder ou passeront par des démarches plus collectives, à travers une meilleure valorisation des signes de qualité»*, estimait Yves Largy.

Des boucheries, un atelier de découpe…

À Feder, la valorisation de la production des éleveurs passe aussi par son propre réseau de boucheries Coop'Amour. Dans ses points de vente label et Bio de Chalon, Dijon et sur les marchés, Feder a réalisé 1,9 million d'euros de chiffre d'affaires annuel. Parallèlement, le chiffre d'affaires de l'atelier de découpe de Saint-Rémy progresse aussi de +18 % avec 523 bovins transformés en 2017. Pour capter davantage encore de plus-value pour ses adhérents, Feder a créé une marque *«La Maison des Éleveurs - Bœuf plein herbe»*.

En 2017, le chiffre d'affaires "technique" approchait les 10 millions d'euros (aliments, minéraux, sanitaire, matériel). Outre les fournitures, ce service comprend aussi du conseil. Le désengagement de l'État, de FranceAgriMer et des régions oblige la coopérative à mettre en place une tarification de ces services, annonçait Yves Largy.

Vers une régulation des volumes ?

Comme le confiait le président dans son rapport moral, *«mon rêve serait qu'à travers leur coopérative, les éleveurs trouvent dans la planification et la contractualisation une vraie cohérence entre leur travail au quotidien et la réalité du marché»*. Des vœux sur lesquels Feder planche déjà concrètement grâce à un outil web où chacun est invité à planifier ses animaux. Plus qu'une planification, le président évoquait l'idée d'une « nécessaire régulation des volumes ». Signalant de nouveaux marchés pour la viande à l'international (Chine…), Yves Largy parlait d'une *«nouvelle contractualisation à imaginer pour garantir un revenu stable aux éleveurs»*. Convaincus que les solutions ne peuvent être que collectives, les responsables de Feder n'écartent aucune piste pour enrayer l'inéquitable rémunération des éleveurs. Même celle *«qu'une partie de nos productions et volumes soit peut-être intégrée»*, avançait Michel Millot. Des idées courageuses qui, peut-être, pourraient, permettre de réaliser ce rêve…

MARC LABILLE

Un savant mélange de performance, économie, productivité et valorisation

Invité à l'assemblée générale de Feder, Philippe Dimon de l'Idele a livré son analyse de l'évolution des structures, revenus et gains de productivité des élevages du bassin charolais.

En dix ans, la taille des structures y a augmenté de +57 %. En moyenne, les exploitations ont gagné 16 vêlages supplémentaires.

Sur les dix dernières années, les crises sanitaires (FCO, Schmallenberg) ont fait baisser la productivité numérique, sans qu'elle ne parvienne à retrouver son niveau initial.

Et cela en dépit d'un gain en kilo de viande vive produite par UGB de +5 %. Autre constat : une tendance à l'intensification des conduites se traduit par des systèmes de plus en plus consommateurs de fourrages (+10 % par UGB) et de concentrés (+14 % par UGB).

Dans le même temps, la stagnation de la productivité des surfaces entraîne une fragilisation de l'autonomie alimentaire des élevages.

Et la productivité de la main-d'œuvre a quant à elle explosé ; jusqu'à +70 % dans le bassin charolais ! Alors que le revenu, s'il semble progresser malgré tout, ne le fait que très timidement et avec de redoutables à-coups.

Les coûts de production se sont emballés (+29 % en alimentation ; +27 % en frais vétérinaires ; +23 % en mécanisation…) alors que la rentabilité du capital s'est dégradée. *«Les économies d'échelle ont été contrecarrées par les investissements réalisés»*, signalait Philippe Dimon qui parlait d'une logique de développement agricole privilégiant la maîtrise technique mais au prix d'une capitalisation et d'une transmission difficile.

Herbe, efficacité alimentaire, précocité

Si le constat global n'est pas favorable, la grande disparité des situations fait qu'il existe des exploitations qui s'en sortent mieux que d'autres, révélait l'intervenant. La différence se fait sur un certain nombre de fondamentaux tels que l'amélioration de la rentabilité avec des systèmes plus efficients et plus résiliants.

Des systèmes qui parviennent à dégager davantage d'EBE avant salaire, détaillait-il. Les exploitations à forte efficacité économique adoptent quatre grandes stratégies : les animalières adeptes de la performance animale ; les économes ; celles qui privilégient la productivité de la main-d'œuvre ; enfin celles qui visent la sécurisation des produits à travers la valorisation. *«La réussite est un savant mélange de ces quatre stratégies»*, synthétisait Philippe Dimon. Parmi les axes d'amélioration cités : l'analyse des coûts alimentaires, la gestion de la reproduction, l'alourdissement ou la finition des mâles, la finition des femelles…

La rentabilité peut être améliorée par la valorisation des produits, dans une meilleure adéquation offre/demande. La variabilité génétique est une autre piste pour adapter l'élevage et la production.

Pour Philippe Dimon, les solutions existent déjà sur le terrain. L'herbe, l'efficacité alimentaire, la précocité en sont quelques aspects.

Colza

Patienter pour éviter les pertes à la récolte

Avec les aléas climatiques de la campagne, la pression des insectes d'automne et l'arrivée des maladies de fin de cycle, le potentiel de rendement et la maturation du colza seront très hétérogènes sur le territoire. Afin de limiter les pertes à la récolte, il est donc nécessaire de prendre en compte deux points : le matériel de récolte et surtout cette année, la maturité de la plante.

Chaque année c'est le même constat, trop de parcelles de colza sont récoltées à une maturité non optimale. Pour cette campagne, les stades hétérogènes, le retard de végétation et l'absence de floraison franche doivent inciter d'autant plus à rechercher une maturité optimale des graines, des siliques et une faible humidité des pailles.

Patientez au maximum, quitte à récolter plus tardivement étant donné les enjeux. Attention tout de même aux parcelles touchées par les maladies de fin de cycle qui accélèrent la maturation des pailles et entrainent l'ouverture des siliques.
Dans beaucoup de situations ces dernières années, le décalage de la récolte du colza après celle des blés a été payante. Les rendements augmentent lorsque l'humidité de la paille diminue du fait de la diminution des pertes machine alors que l'humidité grain était satisfaisante dès la première date de récolte.

Sauf événement climatique exceptionnel ou maladies de fin cycle, les pertes de graines par égrenage ou la verse font désormais partie du passé grâce à l'amélioration de la résistance variétale. En effet, les variétés anciennes pouvaient atteindre des égrenages de l'ordre de 100kg/ha alors que certaines variétés modernes atteignent seulement 20kg/ha. Il est donc plus facile d'attendre que les graines aient atteint le seuil de 9% d'humidité (norme commerciale).
Mais cet indicateur n'est pas suffisant pour déclencher le chantier de récolte. L'évolution variétale (résistance phoma, pieds secs) et des pratiques (fongicides de printemps) a entrainé une phase de dessiccation des plantes plus longue. Il est donc important de patienter pour ne pas laisser de siliques vertes (ou jaunes mais non matures) non récoltables et des pailles trop humides. Les deux entrainent l'accroissement important des pertes à l'arrière de la machine, non détectées par les capteurs et non visibles dans les résidus de culture (astuce : jet d'un bac sous la machine pour mesurer les pertes de graines arrière).

Investir dans une extension de barre de coupe

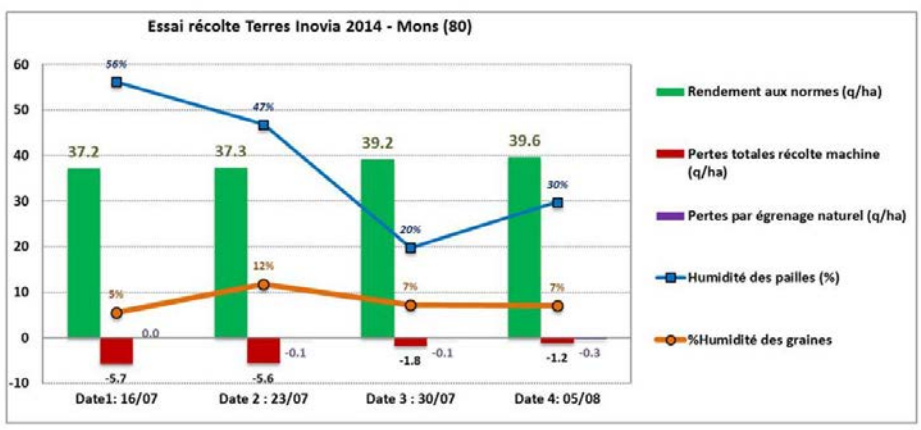
Étant donné les niveaux de pertes couramment mesurés, l'équipement est assez rapidement amorti. En effet, dans les essais Terres Inovia menés pendant plusieurs années, les pertes de graines à l'avant de la machine étaient de 0,5 à 3 q/ha sans extension contre 0 à 0,5 q/ha maximum avec (gain moyen de 2 q/ha grâce à cet équipement). Nos calculs montrent que, pour des pertes moyennes de 1,5 q/ha avec un amortissement sur 5 ans, une récolte de seulement 20 ha par an suffit.
Ces calculs ne tiennent pas compte des économies induites par des taux de repousses plus faibles dans la rotation, et d'une baisse du taux d'impuretés dans la récolte. La rallonge de coupe permet également une amélioration du débit de chantier d'environ 30% avec un flux plus régulier de végétation et donc un meilleur triage (réduction des pertes à l'arrière de la machine).



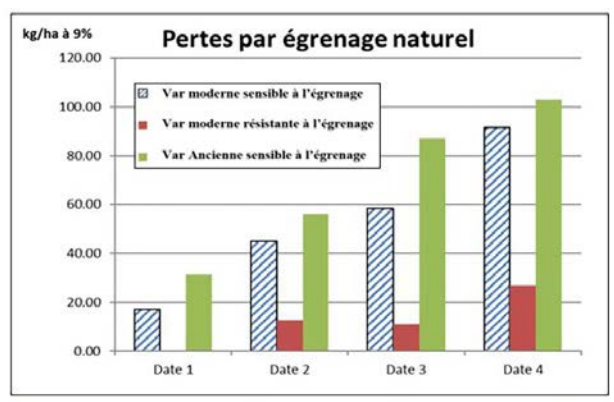
Bien régler sa machine

Il est conseillé de placer la barre de coupe le plus haut possible. Les vitesses d'avancement de la machine, des rabatteurs et de la vis doivent être réduites. Il faut bien sûr rester vigilant sur la qualité de ce qui arrive en trémie mais attention à l'accroissement des pertes de graines par augmentation de la ventilation. En situation, des mesures ont permis d'évaluer un doublement des pertes arrière pour seulement 0,5% d'impuretés gagné…

Être contraint d'augmenter la vitesse batteur et la ventilation est souvent le signe d'une humidité en végétation trop importante. Il est alors vivement conseillé de rechercher une meilleure maturité.



Gain et perte de rendement du colza en fonction de la date de récolte



Pertes par égrenage naturel en fonction du temps pour deux variétés anciennes et moderne. Essais 2014 à Estrées-Mons

Terres Inovia

Tout pour conserver des solutions de désherbage du colza !

Actuellement, trois programmes de désherbage du colza sur quatre intègrent du métazachlore ou du diméthachlore. La présence de ces molécules ou leurs produits de dégradation dans un captage peut bloquer leur devenir. Du prescripteur à l'utilisateur, chacun est responsable pour garantir la durabilité des solutions de désherbage du colza.

La réglementation et les attentes sociétales en matière de respect de l'environnement se renforcent de manière significative ces dernières années.
Certains bassins de captage sensibles présentent des molécules issues du désherbage du colza. En zone à risque le comportement de chaque acteur est déterminant ; une seule pratique contaminante suffit à rendre impropre la qualité de l'eau d'un captage. De plus le processus d'homologation intègre le suivi des données de la qualité des eaux dans la réévaluation des produits depuis 2015.
Ainsi pour espérer le maintien des solutions actuelles, il convient de sécuriser les usages par des mesures concrètes et efficaces afin de limiter au maximum, les dépassements ponctuels et localisé du seuil de potabilité dans les eaux souterraines (forages et sources).

Soyons tous des acteurs attentifs

Nous avons sélectionné 10 recommandations concrètes qui ont fait preuve de leur efficacité sur le terrain. Le contexte sociétal actuel nécessite en effet d'évoluer de façon volontariste en zone sensible.
L'allongement des rotations permet de limiter la pression du colza sur les territoires à risques. Il s'accompagne de l'alternance de cultures diversifiées de printemps (tournesol, protéagineux, autres légumineuses, soja lin…) et permet de diminuer la pression d'adventices.
L'adaptation des solutions chimiques et leur diversité reste de mise sur un territoire : les programmes doivent s'adapter à la flore attendue en variant les stratégie (pré-semis, post semis, post levée…). De plus les méthodes complémentaires comme le faux semis sont à développer ainsi que toutes alternatives mécaniques (binage, herse étrille…)
À L'échelle de la parcelle, le tassement doit être limité dès la récolte. Au moment de l'application, les zones identifiées d'infiltration rapide sont à éviter. Les couverts végétalisés sont à positionner au mieux et rester efficaces.
Sur les sols argileux, un travail superficiel est approprié pour réduire les fentes de retrait et éviter des fuites rapides de produit vers les eaux souterraines. Les applications sont à exclure sur un sol saturé en eau.
Nous terminerons cette liste de recommandation par un rappel sur les pollutions ponctuelles à proscrire et pouvant anéantir tout effort de gestion : débordements de cuve lors du remplissage, gestion des fonds de cuve ou des eaux de rinçage du pulvérisateur et des emballages, ou encore renversement de bidons dans la cours de ferme.

Un engagement novateur et collectif

2016 est l'année du renouvellement des autorisations de mise sur le marché de spécialités phytopharmaceutiques et des demandes d'homologation de nouveaux produits contenant du métazachlore et du diméthachlore.

À cette occasion, Terres Inovia s'est engagé auprès de l'Anses à fédérer les acteurs du marché des herbicides afin de sensibiliser les techniciens et les producteurs. Nous vous proposons de découvrir la fiche 2018 : *«Pérenniser les herbicides colza: tous concernés !»* co-signée par l'ensemble des acteurs impliqués dans le désherbage, Adama, BASF, Belchim, Syngenta, De Sangosse, Coop de France, FNA, FOP et Terres Inovia.

P.Simonin - Terres Inovia

Production ovine

Des bâtiments économes

Pour ses 600 brebis, Rémy Bajard a opté pour un parc Bâtiments économe mêlant adaptation de l'existant et construction d'une bergerie légère mais fonctionnelle de type multichapelles.


Le bâtiment de type multichapelles s'avère spacieux, lumineux, confortable et bien ventilé.

Installé début 2014 en reprenant la ferme de son père, Rémy Bajard a fait évoluer le parc Bâtiments pour y accueillir ses 600 brebis. Un tunnel existant d'une capacité de 80 brebis a été conservé, de même qu'un ancien bâtiment. Une ancienne porcherie a par ailleurs aussi été convertie en bergerie de même qu'une étable en travée. Des adaptations toutes effectuées à moindre coût. Pour les agnelages et la finition des agneaux, Rémy a fait construire une bergerie neuve pour 280 brebis ainsi que 500 places d'engraissement. Avec des agnelages pour partie dessaisonnés et donc étalés en trois périodes de l'année, la taille de ce bâtiment suffit pour 600 brebis. Et l'étalement de la production permet de mieux rentabiliser l'investissement en l'occupant une bonne partie de l'année, fait valoir le jeune éleveur. Ce dernier a par ailleurs opté pour une construction économe avec un édifice de type multichapelles.

L'architecture d'une serre

Conçu selon l'architecture d'une serre horticole ou maraîchère, le bâtiment se présente comme deux tunnels accolés sur une armature en tubes croisés portée par des poteaux carrés. La toiture est couverte par une bâche de type camion isolée (film de polyuréthane + 8 cm de laine de verre), détaille Rémy. Les murs côté longs pans s'élèvent à 4,50 mètres de hauteur avec à la base 50 cm d'agglos banchés, surmontés de 2 mètres de panneaux sandwich, eux-mêmes surmontés d'un filet brise-vent fixe, doublé d'une bâche enroulable. La hauteur a été choisie pour répondre au besoin d'air des animaux, justifie Rémy. C'est aussi plus pratique pour le matériel. Fermés eux aussi, les pignons sont en panneaux de polycarbonate blanc, un matériau qui laisse passer la lumière, précise l'éleveur.
À l'intérieur, un couloir principal de 4,50 mètres de largeur, bétonné surélevé de 50 cm, dessert deux rangées de cases de brebis équipées de cornadis. Des cases d'agnelages amovibles prennent place au fond des cases de brebis et donnent sur un petit couloir. L'un de ces deux petits couloirs –tous deux larges de 2,20 m et surélevés de 25 cm - dessert également une rangée de cases d'engraissement.

Une ambiance maîtrisée

Les portes en polycarbonate isolé du couloir principal sont à ouvertures télécommandées. Une option que Rémy ne regrette pas, car cela limite les courants d'air pendant les manœuvres en hiver. La ventilation est assurée au faîtage par une ouverture centrale, amovible, sur toute la longueur du plafond. Commandée électriquement, celle-ci peut être gérée automatiquement grâce à des capteurs de pluie, de vent et de températures intérieure et extérieure. Rémy préfère cependant le gérer manuellement.
L'air entrant pénètre par les filets brise-vent latéraux. De mailles trop larges, ces filets engendrent des courants d'air trop importants, a remarqué le jeune éleveur qui prévoit de les remplacer à terme par des filets moins permissifs vis-à-vis de l'air.
En dépit de ce bémol, en cinq années d'utilisation, la température du bâtiment plein n'est jamais descendue en dessous de 6,5°C, signale l'éleveur. Le confort de travail est au rendez-vous et Rémy apprécie la grande clarté de l'édifice. Sous ce bâtiment de conception originale, les performances de l'élevage ont été supérieures aux prévisions.

Indispensables cornadis

Pour ses 600 brebis, Rémy avoue être un peu sous-équipé en contention. Heureusement, les deux rangées de cornadis de sa nouvelle bergerie compensent ce manque. Un tunnel supplémentaire équipé d'autres cornadis sera prochainement monté. Le jeune éleveur a également le projet de construire une chaîne d'alimentation pour acheminer les concentrés vers les agneaux à l'engraissement. Pour le moment, le mélange de céréales et de tourteau est élaboré dans une fabrique d'aliment aménagée sur la ferme. Il est ensuite acheminé au seau dans les nourrisseurs des agneaux.

Moins cher qu'un bâtiment classique

Le coût total de l'investissement s'élevait à 150.000 € en 2014. 90.000 € pour la seule structure dotée de son isolation et de sa ventilation, mais sans les aménagements intérieurs. Pour Rémy, un bâtiment conventionnel aurait été nettement plus cher : au moins 30 % plus cher, voire 50 % en comptant tout, évalue-t-il. Pour faire des économies, le jeune éleveur s'est chargé lui-même du terrassement, des fondations, de la réalisation des couloirs, de la plomberie, de la pose des cornadis et autres aménagements intérieurs. Seule l'électricité a été accomplie par une entreprise et le montage de la structure multichapelles a été réalisé par le constructeur lui-même. Vingt jours ont été nécessaires pour quatre monteurs, rapporte Rémy. Le coût du montage s'élève à 20.000 €. La bâche du toit sera à changer au bout de dix ou quinze ans.







Sols

Les sols des aires d'exercice passés au crible

Des chercheurs se sont penchés sur les effets des sols des aires de circulation sur la locomotion et la propreté des vaches laitières qui passent de plus en plus de temps en bâtiments.


F. Mechekour»

Il n'existe pas de sols parfaits, dans les plus couramment rencontrés, tant au niveau de la propreté des pieds, de la locomotion que de l'usure des onglons vaches laitières.

L'augmentation de la taille des troupeaux bovins laitiers, l'accroissement du temps de présence des animaux en bâtiment au détriment du pâturage et le développement de bâtiments avec logettes, sont autant de facteurs qui poussent les éleveurs à davantage se préoccuper de la nature des sols des aires de circulation, tant en matière de conception et de coût qu'en ce qui concerne les conséquences sur la santé et le comportement des vaches.

«C'est pourquoi un projet Casdar, nommé SOLVL (Évaluation sanitaire, environnementale et économique des sols des bâtiments pour les vaches laitières) a été lancé. La première étape a consisté à mener une enquête sur les effets des sols les plus couramment rencontrés en élevages sur la propreté et la locomotion des vaches», expliquent les auteurs de l'étude.

Un effet 'nature et type de déjections' sur la propreté

Au total 87 élevages ont ainsi été sélectionnés pour sept catégories de sols dont quatre pleins (béton rainuré avec empreinte à la confection, béton rainuré mécaniquement après confection soit précocement dans les six mois soit au moins 12 mois après et tapis posé sur un béton) et trois sols ajourés (caillebotis standards, caillebotis rainurés et caillebotis avec tapis).

«Cette étude a permis notamment de confirmer que la nature des sols combinée au type de déjections avait un effet significatif sur la propreté des pieds. Il a été constaté que les caillebotis sont associés à une meilleure propreté des pieds par comparaison aux sols pleins en conduite fumier. Les sols pleins en conduite lisier étant intermédiaires». Une part importante de primipares dans le troupeau et un mauvais état de propreté des sols après raclage étant par ailleurs deux autres facteurs de risques identifiés sur la propreté de la face dorsale des pieds. *«La nature des sols et leur entretien sont donc à considérer de manière prioritaire. Des marges de progrès sont donc possibles sur la fréquence de raclage et sur l'entretien des passages entre couloirs de circulation. Une absence de raclage durant les deux heures d'affouragement principal est recommandée»*.

Le type de déjections est d'autre part le principal facteur de risques sur la propreté des cuisses et des jarrets, indépendamment du type de sol.

Facteurs de risques santé et locomotion

Ce travail a également révélé que la locomotion des vaches est favorisée par les tapis par rapport aux sols bétonnés, intermédiaire avec des caillebotis. En revanche, la forme des onglons antérieurs a tendance à se dégrader avec les tapis par rapport au béton plein et à s'améliorer avec les caillebotis. *«Cela montre la nécessité avec des tapis ou avec un temps prolongé en bâtiment d'envisager un parage fonctionnel régulier, y compris sur les antérieurs. Le niveau élevé de production laitière représente le second facteur de risques retenu pour la locomotion. Enfin, le seul facteur de risques conservé pour les aplombs concerne la traite. Un temps d'attente prolongé avant la traite (plus de 90 minutes) ou une traite robotisée sont en effet associés à une dégradation des aplombs. Notons que pour ce critère les effectifs étaient faibles»*.

Les résultats montrent ainsi qu'il n'existe pas de sols parfaits parmi les sols des aires d'exercice les plus couramment rencontrés, en termes de propreté des pieds, de locomotion des animaux et d'usure des onglons. *«Des recommandations sont donc à préciser sur le choix des sols et leur entretien en lien avec les conditions d'élevage (temps en bâtiment, choix du type de déjections, pratiques correctives ou préventives...)»*

Perspectives

Dans une autre phase du projet Casdar, des solutions innovantes ou peu répandues sont à l'étude pour en élargir le panel comme des combinaisons avec de sols présentant des caractéristiques complémentaires (abrasivité, souplesse, ajouré...) ou des sols bétonnés avec pentes transversales vers le centre des couloirs pour éliminer plus rapidement l'humidité ou des caillebotis de nouvelle génération, ou de l'asphalte...

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

PRÉFATECH SOUTRENON
ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON
PANNEAUX pour stabulations
Murs de silos
Possibilité livraison et pose
ASSOCIATION SOCOTEC QUALITE
Z.A. les Beluzes - 42720 Pouilly-sous-Charlieu - Tél : 04 77 69 30 29

Gaec de Sernier à Saint-Christophe-en-Brionnais

De l'eau de pluie dans les abreuvoirs

À Saint-Christophe-en-Brionnais, les associés du Gaec de Sernier ont installé un système de récupération des eaux de pluie pour l'abreuvement de leurs animaux. Un investissement qu'ils ne regrettent pas.



Pour les associés du Gaec de Sernier, un système de récupération est un investissement qui se rentabilise au bout de quelques années seulement.

Le Gaec de Sernier réunit Guy, Alain et Pierre-Benoit Pegon à Saint-Christophe-en-Brionnais. Tous les trois, ils conduisent un troupeau de 220 vaches charolaises dont ils engraissent les femelles.

Chaque hiver, cela représente entre 300 et 400 têtes de bovins hivernées à abreuver. Au fur et à mesure des évolutions du Gaec et de son parc de bâtiments, la consommation en eau s'est amplifiée pour atteindre près de 3 000 m³ par hiver, révèlent les intéressés.

Une eau qui provenait pour partie d'un puits et surtout de l'eau payante de la ville. Face à des factures devenues très conséquentes et constatant que de grands volumes d'eau de pluie collectés des toits étaient perdus, les associés du Gaec ont eu l'idée de construire un système de récupération des eaux de pluie.

Une réserve de 500 m³

Les eaux provenant de 3 000 m² de toitures de leurs stabulations sont ainsi recueillies dans une réserve d'eau à ciel ouvert d'environ 500 m³. Cette dernière a été creusée dans un pré en pente en contrebas des bâtiments.

Son étanchéïté est assurée par une bâche enterrée, explique Guy. L'eau collectée par les chéneaux des stabulations descend par gravité dans un regard avant de se jeter dans la réserve. Une pompe puisant dans la réserve assure la remontée de l'eau vers les bâtiments. Cette eau arrive dans un local technique où elle transite par un ballon pour le maintien de la pression.

Une machine à traiter

Avant d'être injectée dans l'installation, cette eau subit un traitement. Une machine injecte un désinfectant à base de péroxyde d'hydrogène, détaille Guy.
L'eau passe également à travers un filtre avant d'alimenter en eau potable l'ensemble du parc de bâtiments. Un traitement et un filtrage des eaux est obligatoire, signale l'éleveur.

La machine à traiter doit être régulièrement ré-approvisionnée en produit. Ce dernier se présente en bidon de 25 litres. Six bidons (90 € le bidon) sont nécessaires pour une consommation d'un peu plus de 3 000 m³ d'eau annuelle, indique Pierre-Benoit. Les éleveurs font analyser régulièrement la qualité de leur eau pour ajuster le traitement. Ils le font deux à trois fois dans l'hiver et notamment en cas de diarrhées sur les veaux, confie Guy. Le filtre doit être nettoyé chaque semaine.

Amorti en trois ou quatre ans

La pompe a été mise en service en février 2016. En deux hivers d'utilisation, ce sont 6.400 m3 d'eau de pluie qui ont ainsi abreuvé les bovins de la ferme. Le coût total du système de récupération s'élève à 18 000 €, dont 12 000 € pour le terrassement, les bâches, fournitures pour la réserve et 5 000 € pour la plomberie, révèle Guy. Le Gaec a pu bénéficier d'une subvention au même titre que le bâtiment qu'ils ont construit en même temps.

Pour les trois associés, la rentabilité d'un tel investissement ne fait aucun doute. Depuis deux hivers, l'exploitation ne consomme plus du tout d'eau de la ville. Avec 3.000 m3 par an à plus de 2 € l'unité, le système sera amorti au bout de trois ou quatre ans, calcule Guy.

Cette eau sert à l'abreuvement des animaux en hiver, mais elle est également utilisée en été pour donner à boire aux bêtes dans certains prés. La réserve d'eau est aussi un plus vis-à-vis des assurances au regard des risques d'incendie, fait valoir Guy Pegon.





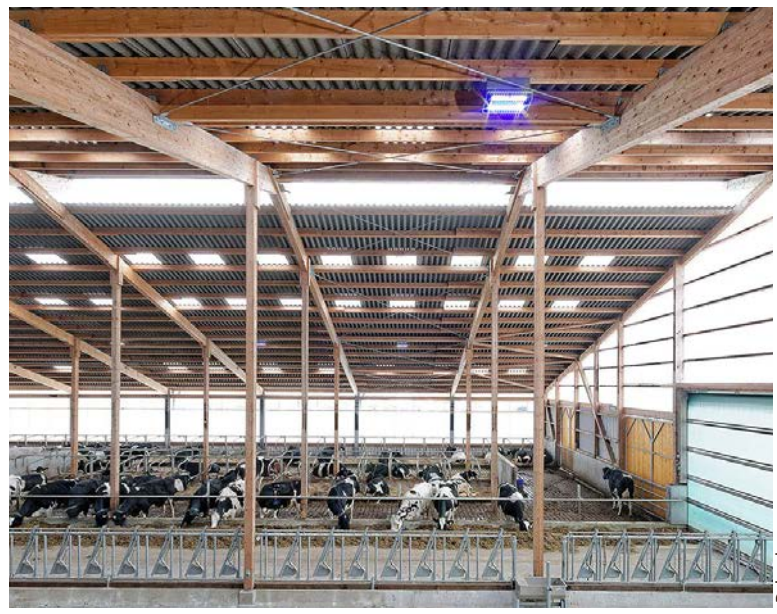




Lait

La production laitière augmentée grâce à la lumière

La source de lumière n'a plus comme seul intérêt de favoriser la vision dans un endroit obscur. Et si elle permettait aussi d'augmenter la production laitière ?


Delaval

Un éclairage artificiel en début et fin de journée permet d'accroître significativement la production de lait.

Les constructeurs de solutions d'éclairage en bâtiments d'élevage comme Agriest, Agrilight, Delaval ou encore Lely utilisent les nouveaux outils pour augmenter la production laitière. Il s'agit d'exploiter au mieux la photopériode. L'objectif est d'agir sur la sécrétion de mélatonine, plus communément appelée hormone du sommeil. En augmentant la durée du jour quotidienne à 16 heures, on diminue la sécrétion de cette hormone, ce qui fait croître l'appétit de l'animal et se traduit directement par une production de lait plus conséquente. Les effets bénéfiques de la lumière agiraient également sur la reproduction et le délai entre les vêlages, avec une fertilité plus importante et des chaleurs plus actives. La photopériode fonctionne quelle que soit la source lumineuse, l'important étant d'obtenir une intensité minimale (150 à 200 lux), ainsi qu'une bonne répartition de la lumière. Seul Delaval, avec sa technologie à leds bleues, arrive à descendre à 125 lux, pour la même efficacité. À titre de comparaison, 80 lux correspondent à une lumière dite de travail, dédiée uniquement aux besoins de l'homme.

De façon plus imagée, il s'agit du minimum de lumière pour pouvoir lire un journal. Par ailleurs, nombreux sont les spécialistes à proposer des lumières rouges, qui permettent le déplacement de l'homme dans les bâtiments sans déranger l'animal. L'objectif pour l'éleveur est d'éclairer la plus grande surface possible, avec le minimum de source lumineuse pour limiter le coût d'investissement. Pour cela, il faut concevoir un plan d'éclairage (établi par le fournisseur) qui prend en compte les dimensions du bâtiment (longueur, largeur, hauteur au faîtage et à la sablière, ainsi que la présence de logettes) et détermine en fonction des résultats le nombre de lampes, ainsi que leur hauteur. Les propos des constructeurs sont nuancés par ceux des instituts. Jean-Yves Blanchin, de l'Institut de l'élevage rappelle que *«l'éclairage doit aussi permettre aux animaux de circuler librement. Les bovins sont très sensibles aux écarts importants de luminosité. Il faut par conséquent éviter le suréclairage et les zones trop sombres, en particulier avec une traite robotisée pour ne pas pénaliser la fréquentation du robot»*.

Jacques Charlery, animateur du comité bâtiment du GIE élevages Bretagne va plus loin en expliquant que *«l'installation de lumière dans une stabulation est avant tout une question de confort de travail et de sécurité pour l'éleveur. Le retour sur investissement lors de l'installation d'un système programmable pour produire plus de lait par vache n'est pas évident. Il faut d'abord être performant dans tous les autres domaines avant d'envisager cette solution»*.

Ambiance

Les filets brise-vent se plient à tous les besoins

Les filets brise-vent permettent de moduler la ventilation en fonction des saisons pour un meilleur confort des animaux.


B. Griffoul

Pour préserver son efficacité, un filet brise-vent doit être nettoyé régulièrement, soit au nettoyeur utilisé à basse pression, soit avec une brosse quand la poussière est sèche.

Le textile a de plus en plus sa place sur les bâtiments d'élevage. Le besoin de modularité est apparu dans les bâtiments où les animaux sont présents toute l'année, en vaches laitières, mais pas uniquement. Des situations où le filet brise-vent est préférable au bardage fixe ajouré. *«Les besoins de ventilation entre hiver et été sont à l'opposé. L'hiver, on veut renouveler l'air sans courant d'air, en protégeant toutes les faces. L'été, le bâtiment doit se comporter comme un parasol, sans aucun obstacle à l'écoulement de l'air, pour rafraîchir les animaux»*, développe le spécialiste des bâtiments d'élevage. Le marché des filets brise-vent offre une large gamme de produits qui répondent à la diversité des besoins (usage du bâtiment, type d'animaux, fréquence d'ouverture...), mais aussi à des préoccupations architecturales et visuelles par un choix de couleurs.

Le premier critère de choix reste néanmoins l'efficacité au vent, qui traduit la capacité du filet à réduire la vitesse, donc les courants d'air. *«Il faut choisir l'efficacité la plus élevée possible : au minimum 85 à 90 % pour des veaux et 75 à 80 % pour des adultes»*, recommande Jacques Capdeville de l'Institut de l'élevage. Le choix de l'efficacité au vent, voire d'une bâche étanche à hauteur des animaux, est aussi fonction de l'orientation des façades et du climat (vents dominants...). *«Dans le choix de l'efficacité au vent, il faut veiller à ce que le filet ne réduise pas trop le débit d'air»*, poursuit Jacques Capdeville. C'est là qu'entre en jeu un deuxième critère : le coefficient multiplicateur de surface, qui indique la surface de brise-vent nécessaire pour avoir le même débit qu'une surface ouverte d'un mètre carré. En long pan, cette réduction du débit ne pose normalement pas de problème, sauf éventuellement dans le cas d'une rénovation, si, par exemple, le filet est posé au-dessus d'un muret, qui limite la surface d'entrée d'air.

Pilotage automatique en fonction de la météo

Selon l'usage qui est fait du filet brise-vent, l'offre commerciale va du plus simple - un filet fixe pour fermer un pignon par exemple ou mobile avec un relevage manuel - au plus complexe avec des toiles enroulables pilotées de manière automatique selon les conditions météorologiques. Le rideau coulissant sur rail, qui se replie en accordéon, convient pour des ouvertures peu fréquentes. En revanche, quand l'ouverture est quotidienne, les systèmes enroulables motorisés sont incontournables.

La configuration la plus courante et la moins coûteuse est celle où le filet s'enroule du bas vers le haut. L'enroulement se fait soit autour du tube de charge à partir du bas, soit à partir d'un tube motorisé situé à mi-hauteur. Ce dernier système, qui semble s'imposer sur les grandes hauteurs notamment, permet une ouverture plus rapide et a une meilleure tenue au vent, le tube du milieu agissant comme un raidisseur. L'enroulement du bas vers le haut est intéressant pour ouvrir le bâtiment en grand à la belle saison ou pour circuler avec les engins (paillage, fumier...). Mais il ne permet pas de moduler la ventilation. D'où l'intérêt des longs pans qui s'ouvrent du haut vers le bas, mais qui sont nettement plus onéreux, avec en partie basse une toile pleine ou d'une efficacité au vent de 98 % et, en partie haute, un brise-vent. Mieux encore, les rideaux qui s'ouvrent à partir du haut et du bas, cumulant toutes les fonctions (protection des animaux, ventilation, ombrage, circulation des engins...). Couplés à une régulation climatique, ils assurent un confort optimal à l'animal.





Communiqué

Stockage du fourrage: **du nouveau dans la prévention des risques d'incendie du fourrage**



Après un printemps pluvieux les risques d'incendie du fourrage doivent d'autant être pris en compte lors du stockage. Groupama renforce son rôle d'acteur de la Prévention en signant un partenariat avec Quanturi pour l'achat de sondes connectées Haytech.

« Un an après le début de la commercialisation des sondes Haytech, le système développé par Quanturi a permis d'éviter une dizaine de feux de ferme »*, annonce Nadine Pesonen, fondatrice et dirigeante de Quanturi. Les sondes à fourrage Haytech permettent de suivre la température en temps réel et ainsi prévenir les risques d'incendie causés par l'échauffement du fourrage. Depuis leur commercialisation, 3 000 sondes se sont vendues, dont 2 500 en France. Quanturi espère réaliser une croissance à deux chiffres en France pour 2018.

« Conscient de la problématique liée aux incendies causés par l'échauffement de fourrage, Groupama a mené une réflexion afin de proposer une solution autonome permettant de détecter une élévation de température du fourrage et ainsi prévenir les risques d'incendie », déclare Jean-Pierre Gros, président de Groupama Jura. Intéressé par l'innovation du système Haytech, Groupama Grand-Est a mis en place en 2017 une phase pilote dans 15 exploitations agricoles.

Marie Roy, éleveuse de vaches laitières dans le Jura, fait partie des agriculteurs qui ont testé la solution. Victime il y a quelques années d'un incendie, le système de sondes connectées l'a de suite séduite. *« La sérénité face à un éventuel risque d'incendie était primordiale. Ce suivi de température me permet également de suivre la qualité du fourrage »*, explique Marie Roy. En effet, un fourrage dépassant les 45°C perd de sa valeur nutritionnelle, impactant directement la qualité du lait des animaux qui l'ingèrent et son prix.

Pour cette phase pilote, Marie Roy s'est équipée de 25 sondes, placées méthodiquement sur les bottes présentant le plus de risques en raison du champ ou de la météo au moment de la coupe de l'herbe.

Lors de cette phase de tests, deux échauffements anormaux ont été signalés et ont ainsi permis d'éviter deux incendies potentiels. Convaincu de la fiabilité du système, Groupama Grand Est a décidé en 2018 de déployer cette solution innovante sur les 12 départements de la Caisse Régionale.

Un partenariat a été signé entre Groupama Grand Est et Quanturi en mai dernier. Il prévoit 2 packs de 10 ou 25 sondes à un tarif préférentiel, réservé exclusivement aux sociétaires de Groupama. Ce n'est pas tout : Groupama Grand Est rajoute également un avantage tarifaire sur l'assurance multirisque professionnelle agricole de ses sociétaires tant qu'ils sont protégés par les sondes Haytech.

Communiqué de Groupama Grand-Est

* A propos de Quanturi
Quanturi est une startup finlandaise créée le 16 mars 2016 par Nadine Pesonen et Teppo Veijonen. Elle développe les sondes HAYTECH : ce sont des objets connectés permettant le suivi de la température de produits agricoles comme le foin, les composts, les céréales lors de leur stockage. Son ambition est double : prévenir les feux dans les fermes et assurer un suivi précis de la qualité du foin. A ce jour, 3000 capteurs ont été déployés dans 5 pays (France, Finlande, Suède, suisse et Pays-Bas) pour une dizaine de feu évités.

Aération

Une bonne ventilation pour des vaches plus productives

Les normes de ventilation sont remises à plat du fait de l'évolution du climat, l'agrandissement des troupeaux laitiers, le recul du pâturage...



Ouvrir le plus possible, même en hiver, de façon adaptée à chaque situation, tel est aujourd'hui le message, d'autant que les vaches ne craignent pas le froid. Les ouvertures modulables apportent des solutions en phase avec la nouvelle donne.

E. Bignon

« *Gagner de l'argent c'est avant tout éviter d'en perdre: en réussissant à produire du lait de qualité tout au long de l'année sans subir de brutales baisses de production, en ayant un taux élevé de réussite des inséminations des vaches laitières, en produisant des génisses en bonne santé pour envisager une carrière longue et productive, en ne perdant pas de vaches ou de génisses ou encore en n'ayant pas à engager des frais vétérinaires élevés*», commente Jacques Capdeville de l'Institut de l'élevage lors d'une conférence donnée au Space à Rennes.

Les périodes très chaudes, voire de canicule, un logement inadapté des génisses peut générer de très fortes pertes de revenu en élevage laitier. Les bâtiments d'élevage sont encore principalement conçus pour offrir un abri en période hivernale. Or, le contexte change et avec lui les préconisations. L'agrandissement des troupeaux s'accompagne de constructions de bâtiments de plus en plus larges et donc difficiles à ventiler correctement. Les animaux sortent de moins en moins, voire plus du tout. En été, la température dans les stabulations peut très vite dépasser le seuil d'inconfort pour les vaches à savoir, 24 à 25 °C quand le taux d'humidité est élevé. *«Le bâtiment de demain doit ainsi être capable, par le biais d'une ventilation adaptée, d'offrir un confort et un bien-être climatique aux vaches, toute l'année».*

Ouvrir davantage les bâtiments

Pour assurer le bien-être des vaches et réduire les pertes de production laitière lorsque la température de l'air est élevée, *«il est important de limiter tout ce qui peut aggraver la perception de chaleur, d'accentuer tout ce qui diminue la température perçue et d'essayer de faire baisser la température de l'air, au moins de façon localisée. Aussi, plusieurs actions sont à combiner »,* poursuit l'ingénieur. *En neuf, la conception doit prévoir de protéger les vaches contre les gros courants d'air et de leur apporter assez de lumière l'hiver. Alors qu'en été, il faudrait un parasol avec un peu de courant d'air qui évite l'ensoleillement direct sur les aires de vie des vaches, réduit le rayonnement de la toiture et des parois et favorise une circulation naturelle de l'air à vitesse élevée quand il fait très chaud. « Pour gérer cette contradiction, l'isolation des toitures et la pose de bardages amovibles offrent des solutions pertinentes».*

Pour l'existant, deux possibilités: abaisser la température perçue par les vaches en provoquant des courants d'air rapides par ventilation mécanique ou abaisser la température réelle de façon localisée.

Des solutions à combiner

L'ensoleillement direct peut être réduit en n'utilisant pas ou peu de translucides en toiture. *«Il faut penser à éloigner l'aire de couchage des zones éclairées par le soleil. Il est possible d'avoir recours à un dôme central éclairant de faible largeur et ventilé».* La diminution du rayonnement des parois s'obtient en isolant la toiture, en évitant le béton banché ou les agglomérés de ciment sur les murs exposés (Sud, Sud-Ouest et Ouest) et si cela est réalisable, en préférant des bardages de couleur claire.

Deux familles de solutions existent pour abaisser la température perçue par la vache : les ventilateurs à flux horizontal et les brasseurs. Chacun a ses avantages et inconvénients. De son côté, la brumisation peut réduire la température réelle mais attention à ne pas augmenter l'humidité du bâtiment. Les conditions les plus dangereuses pour la vache étant, température forte conjuguée à humidité élevée.

«On dispose de solutions techniques qu'il faut combiner. D'autres sont en devenir telles que le douchage des vaches associé à la ventilation dynamique ou encore le concept de matelas de logettes refroidis».

CYRIELLE DELISLE

Des pertes importantes

En été, le stress thermique des vaches laitières est très lourd de conséquences. Selon l'intensité de la vague de chaleur, la baisse de production laitière peut être très forte. *«On l'estime entre 2 et 3 kilos de lait par vache et par jour dans le cas de canicule peu marquée et peu durable, à plus de 10 kilos de lait par vache et par jour pour des vaches laitières fortes productrices, dans le cas de canicule forte et de longue durée. Les conséquences sur la reproduction des vaches sont encore plus importantes avec une diminution de la fertilité ou des difficultés à repérer les chaleurs. Des problèmes à plus long terme sur la santé de la vache peuvent également être engendrés»*, note Jacques Capdeville de l'Institut de l'élevage.

STOKER ÉNERGIES



FOD (fuel ordinaire domestique
GNR (gasoil non routier)
FUEL GRAND FROID (livraison et pompe)
ADDITIFS

Contactez-nous
03 80 90 52 13

Route de Saulieu – 21320 Pouilly-en-Auxois

HORAIRE
du lundi au vendredi
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

CONTACT
Nathalie PREFOT
nprefot@stoker.fr

Grégoire-Besson

De nouveaux choix stratégiques

Avec son plan *«Drive The Change»*, GB Group se donne une vision à 5-10 ans : évolution de l'offre produit, adaptation de l'outil industriel, nouveaux services, partenariats industriels et commerciaux.


Photo : M. Portier
Patrick Besson, dirigeant de l'entreprise familiale.

Peu habitué à un tel exercice de communication, le Groupe Grégoire Besson a réuni ses partenaires français et étrangers sur deux journées mi-avril pour dévoiler son projet d'entreprise « Drive the Change ». L'entreprise familiale dirigée par Patrick Besson a lancé plusieurs chantiers pour pérenniser son développement, après une décennie de croissance externe. Fort de 550 salariés et d'une présence dans 80 pays, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 80 millions d'euros en 2017 (plus de 60 % à l'export) et se donne comme objectif d'atteindre 150 millions à l'horizon 2023.

Cela passe notamment par une organisation industrielle recentrée sur trois sites principaux : Montigné et Bergueneuse en France, Bad Essen en Allemagne. Rappelons qu'actuellement, GB Group dispose de cinq usines, dont trois en France, une en Allemagne et une en Italie. Après un investissement de 5 millions d'euros en 2017 pour son nouveau centre logistique GB Parts, l'entreprise va engager 6,3 millions d'euros pour moderniser ses trois principales usines sur la période 2018-2020, avant d'engager la réflexion d'un nouveau site industriel sur les 7 hectares disponibles à côté du centre logistique. Ce projet d'envergure qui devrait aboutir en 2028 sera conduit par le fils de Patrick Besson et symbolisera le passage de témoin à la quatrième génération.

Une arrivée progressive dans le semis

Outre la réorganisation industrielle, la croissance du chiffre d'affaires passe par une évolution de l'offre produit. La différenciation des marques Grégoire Besson et Rabe reste une constante, la troisième marque du groupe, Agriway, positionnée low cost, étant principalement destinée aux pays émergents. Spécialiste du travail du sol, GB Group souhaite diversifier son offre en créant une gamme de semoirs. Proposant déjà une solution de semis de petites graines sur ses déchaumeurs, le constructeur développe actuellement des outils à dents semeuses pour le semis direct et simplifié. Mettant à profit l'expérience de Rabe dans le semis et profitant de la refonte de ses herses rotatives, le groupe proposera par la suite une gamme de combinés de semis de sa propre fabrication. Les outils de désherbage mécanique constituent également une autre voie de diversification. En attendant, Grégoire Besson va refondre l'ensemble de sa gamme travail du sol avec de nouvelles dénominations et une indexation sur les catégories de tracteur pour simplifier le choix des clients. Une nouvelle gamme de charrues verra le jour au Sima 2019, ainsi qu'une nouvelle offre de vibroculteurs polyvalents.

Services en ligne et partenariats

Afin d'accompagner son réseau de distribution, GB Group a mis en place une stratégie digitale avec un ensemble de nouveaux services en ligne. L'entreprise joue également la transparence avec un nouveau configurateur en ligne destiné au client final qui utilise de plus en plus internet pour choisir ses produits. Celui-ci aura la particularité d'afficher les prix tarifs conseillés.

Dernier axe de développement, GB Group va poursuivre le développement de partenariats industriels et commerciaux. L'entreprise travaille déjà en liens étroits avec Denhez et Forges de Niaux pour la fourniture de pièces travaillantes, et plus récemment avec Benzi pour les transmissions de herses rotatives. Satisfait de son accord de fabrication de charrues sous les couleurs John Deere pour des marchés de l'Est, Grégoire Besson va également travailler avec les tractoristes pour affiner la liaison tracteur/outil et bénéficier de l'électronique embarqué sur les tracteurs pour piloter ses outils.

▶ En bref

Samson agrandit son site de production

Pour répondre à la demande croissante en machines neuves, et par la suite en pièces détachées, le constructeur Danois Samson Agro, spécialiste de l'épandage de la fumure organique, a décidé d'étoffer son outil de production à Viborg. Deux nouveaux bâtiments de 30 m x 75 m, soit 4 500 m², devraient accroître sa surface couverte à 2,3 hectares. Ces deux halles seront utilisées comme entrepôts de composants - Samson Agro produit plus de 85 % de ses composants - des pièces essentielles à la réactivité dans la production des machines et dans le maintien de délais de livraison courts.


Photo : Samson

▶ Des professionnels à votre service

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570
8 290 €TTC
6 908,33€HT*
*sans le coffre
Agent
Garage du Mouësse
POLARIS The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

L'Eleveur Bourguignon
Barrières d'herbage, piles, clôtures électriques, rateliers, nourrisseurs 2 et 3m.
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Deutz-Fahr

Bientôt un tracteur de 530 chevaux

Le tractoriste allemand a dévoilé son plan quinquennal incluant l'élargissement de la gamme de tracteurs jusqu'à 530 chevaux.


Photo : L. Vimond

À l'occasion du lancement du Same Frutteto CVT, la direction du groupe Same Deutz-Fahr est revenue sur les derniers investissements passés et futurs, notamment dans le cadre du plan quinquennal 2017-2021. Concernant les outils de production, le groupe achève la réorganisation de ses lignes de production à Treviglio, site qui reçoit également une nouvelle chaîne de peinture. L'usine de Treviglio comprend désormais une nouvelle ligne d'assemblage d'essieux avant, s'inscrivant dans la volonté du groupe d'internaliser la production des composants principaux des tracteurs. Same Deutz-Fahr a également investi sur les marchés turc et chinois, qui connaissent chaque année une croissance des ventes de 10 à 15 %. Le site de Bandirma en Turquie verra sa surface couverte de production augmentée de 10 000 m², pour atteindre plus de 27 000 m². Intégrant un assemblage de transmissions, un assemblage de tracteurs, un entrepôt de pièces et un centre de formation, le nouveau site sera en mesure, lorsqu'il sera terminé en juillet prochain, de produire 10 000 tracteurs par an pour le marché local et les marchés hors Europe. En Chine, le groupe a conçu une gamme de tracteurs spécialisés spécifiquement pour le marché local.

Côté produits, le plan quinquennal comprend 96 nouveaux projets. Ces derniers incluent une plateforme globale, à l'image de la série 4E (50 à 82 ch), dont les modèles à arceau devraient être complétés cette année par des modèles à cabine. Dans les fortes puissances, la direction a déclaré vouloir étoffer son offre vers le haut, pour atteindre 530 chevaux. Reste à savoir si cette puissance sera atteinte avec la série 11, toujours en phase de test et qui sera produite en série à partir de 2020. Toujours en fortes puissances, Lodovico Bussolati, le P.-D.G. du groupe a annoncé que la plateforme des séries 9 n'était pas exploitée à son maximum, suggérant l'arrivée prochaine d'un modèle de plus de 340 ch dans cette gamme. Enfin, le groupe a annoncé travailler sur l'électrification. SDF a réalisé un chiffre d'affaires de 1,325 milliard d'euros en 2017, en hausse de 3 % par rapport à 2016.

Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse) — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 19/06/2018	Bourg-en-Bresse 19/06/2018	St-Christophe-en B. 13/06/2018	National 13/06 au 19/06/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,86 €	3,81 €
	R	3,35 €	3,40 €	3,66 €	3,46 €
	O	3,20 €	3,10 €	-	3,18 €
Vaches mixte (M)	R	3,25 €	-	-	3,25 €
	O	3,15 €	3,10 €	-	3,17 €
Vaches lait (L)	O	2,90 €	-	-	2,90 €
	P	2,80 €	2,65 €	-	2,65 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,34 €	4,07 €
	R	3,25 €	3,55 €	3,81 €	3,53 €
	O	3,20 €	2,90 €	-	3,15 €
Taureaux VML	UR0	2,75 €	2,60 €	3,00 €	2,76 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **03/07/2018**

Effectif total: 732 - Taux de vente: 93%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	
			450-500	-	-	-	-
		U	250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	2,88 €	3,11 €	2,96 €	-
			400-450	2,89 €	2,96 €	2,92 €	-
			450-500	2,91 €	2,91 €	2,91 €	
		R	200-250	3,01 €	3,08 €	3,04 €	-
			250-300	2,95 €	3,10 €	3,07 €	-
			300-350	2,82 €	2,93 €	2,88 €	-
			400-450	2,77 €	2,77 €	2,77 €	-
	F	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,70 €	2,80 €	2,77 €	-
			350-400	2,76 €	2,76 €	2,76 €	
		R	250-300	-	-	-	

Broutards / Laitonnes: l'offre reste modérée pour deux raisons principales: d'une part, les vendeurs sont occupés à poursuivre les travaux de la période estivale et d'autre part, les disponibilités sont traditionnellement faibles à cette époque de l'année. Les acheteurs restent mobilisés malgré tout et assurent la commercialisation de la quasi totalité des lots à des tarifs facilement maintenus.

Effectif total: 319 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300-350	2,74 €	2,87€	2,82 €
			350-400	2,74 €	2,94 €	2,81 €
			400 - 450	2,71 €	2,78 €	2,76 €
			450 - 500	2,62 €	2,66 €	2,63 €
		R	350-400	2,53 €	2,88 €	2,69 €
			300-350	2,68 €	2,76 €	2,72 €
	F	U	300-350	-	-	-
			350 - 400	2,54 €	2,74 €	2,60 €
			400 - 450	2,32 €	2,51€	2,46 €
		R	300-350	-	-	-
			450 et +	-	-	-

Taurillons / Génisses 18 mois: L'offre reste modérée pour deux raisons principales: d'une part, les vendeurs sont occupés à poursuivre les travaux de la période estivale et d'autre part, les disponibilités sont traditionnellement faibles à cette époque de l'année. Les acheteurs restent mobilisés malgré tout et assurent la commercialisation de la quasi totalité des lots à des tarifs facilement maintenus.

Effectif total: 258 - Taux de vente: 93%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,34 €	2,38 €	2,36 €	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,89 €	2,23 €	2,04€	-
			5 à 10 ans	1,80 €	2,32 €	1,98 €	-
			+ 10 ans	1,79 €	1,99 €	1,88 €	-
		R	- 5 ans	1,74 €	1,98 €	1,92 €	-
			5 à 10 ans	1,75 €	1,90 €	1,83 €	-
			+ 10 ans	1,69 €	1,79 €	1,74 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
GÉNISSES	F	E	24 à 36 mois	-	-	-	-
		U	24 à 36 mois	-	-	-	-
		R	24 à 36 mois	-	-	-	
		Génisses		-	-	-	-
	F	U	24 à 36 mois	-	-	-	-

Vaches/Génisses 30 mois: Bonne affluence des apports cette semaine, avec des animaux de qualité dans les génisses et les jeunes vaches. Néanmoins, la qualité est moindre dans les vaches de plus de 10 ans. Les cours sont reconduits, voir en légère hausse pour les catégories les plus jeunes, tandis que les vieilles vaches stagnent. Bonne ambiance dans l'ensemble. Taureaux: présentation hétérogène, les cours sont reconduits.

Vaches / génisses 30 mois: Des apports corrects en cette première semaine de juillet. La qualité est hétérogène et quelques acheteurs ne sont pas au rendez-vous à cause de travaux aux champs, ce qui explique la légère baisse des cours. La demande est toujours présente dans le jeunes vaches lourdes et fines. **Taureaux**: Les cours sont reconduits.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 02/07/2018

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Bovins (188)		
Laitonnes		
315 à 355 kg	900 - 1030	2,83 - 3,01
	-	-
Taurillons d'herbe		
400 à 460 kg	1040 - 1290	2,58 - 2,87
425 à 530 kg	1120 - 1390	2,32 - 2,61
Génisses		
350 à 480 kg (14-24mois)	700 - 1300	2,00 - 2,70
530 à 620 kg (24-36mois)	1080 - 1410	1,95 - 2,28
Laitonnes		
320 à 390 kg (14-24mois)	-	-
Taureaux		
680 à 1070 kg	960 - 1870	1,42 - 1,80
Vaches		
Vaches légères	930 - 1070	
Vaches entre deux	1100 - 1310	
Vaches lourdes	1350 - 1770	

Présentation de bonne qualité en taurillons, cours facilement reconduits. Vente globale.
Apports plus importants en femelles, légère baisse des tarifs
Peu d'apports en vaches, cours fermes.

Prochain marché :
le lundi 09 juillet aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	2,81 €	3,37 €	3,15 €	-
			250 - 300	2,88 €	3,13 €	3,04 €	+0,02
			300 - 350	2,84 €	3,13 €	3,03 €	+0,07
			350 - 400	2,73 €	2,85 €	2,78 €	-
			400 - 450	2,79 €	2,98 €	2,81 €	+0,04
	F	U	250 - 300	2,27 €	2,57 €	2,42 €	-
			300 - 350	2,48 €	2,79 €	2,64 €	-
		R	300 - 350	2,18 €	2,52 €	2,38 €	

La demande en broutards reste très forte expliquant les cours relativement haussiers. Cette semaine est marquée par un apport en laitonnes de +300 kg conséquent et de très bonne qualité; elles trouvent preneurs très rapidement.

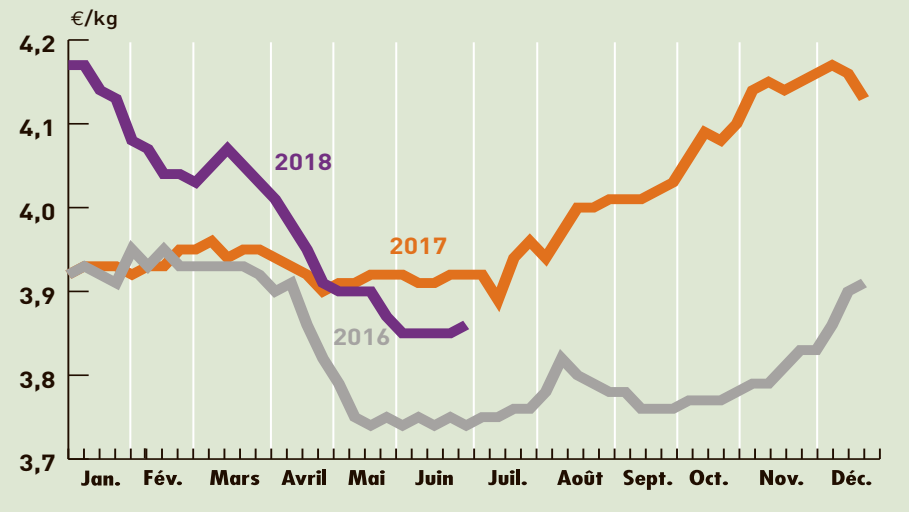
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — *Cotations du Bassin Centre-Est du 18/06 au 24/06/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,86 €	3,67 €	-			
Races mixte		-	3,40 €	3,40 €	3,40 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,04 €	3,84 €	3,76 €	3,50 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,83 €	3,75 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,87 €				
Races mixte				3,34 €	3,31 €	-	
Races lait					-	3,00 €	2,99 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,49 €	4,16 €	3,92 €	3,82 €			

Tendance : Commerce calme

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — *Cotations du Bassin Grand Sud du 25/06 au 01/07/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,88 €	3,84 €	3,82 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,56 €	4,09 €	3,88 €	3,62 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,96 €	3,73 €				
Races mixte					3,44 €	3,41 €		
Races lait					-	-	3,00 €	2,97 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,68 €	4,46 €	4,22 €	3,96 €				

Tendances SEM. 27/2018

Bovins de boucherie

La chaleur étouffante est un frein sérieux à la consommation, mais elle n'a pas d'impact sur le commerce face à la faiblesse des disponibilités dans les abattoirs. L'herbe reste abondante et devrait permettre un étalement des sorties d'été. Sur les marchés, l'ambiance commerciale profite de la faiblesse des sorties. Le commerce est calme, mais les tarifs se maintiennent dans les Charolaises haut de gamme malgré une réduction de la demande de la part de la boucherie traditionnelle qui gère ses stocks en fonction du départ en vacances de la clientèle des villes. La demande est un peu plus régulière dans les génisses et les jeunes vaches Charolaises R= à U-. La détente se confirme dans les réformes allaitantes de choix secondaire et d'entrée de gamme. En laitières, les industriels qui avaient réussi à maintenir leurs prix la semaine passée sont obligés de consentir quelques plus-values pour attirer la marchandise. En jeunes bovins, malgré une consommation qui tend à progresser en Italie, l'activité export à partir de la France reste peu soutenue. Les ateliers italiens sont plus chargés au regard du niveau des achats de broutards depuis un an.

Broutards

Les besoins à l'export ne peuvent être satisfaits face au recul de l'offre de cette semaine. De nombreux éleveurs sont dans les foins et ne craignent pas de repousser leurs sorties. Les conditions sont favorables avec de l'herbe et des tarifs qui restent fermes. Le commerce demeure actif, même si l'ensemble des acheteurs se plaint du niveau des prix pour la rentabilité des ateliers d'engraissement. Les broutards et taurillons Charolais ou Limousins préparés pour l'export se tiennent sans difficulté. La faiblesse de l'offre permet un écoulement régulier également dans la moyenne marchandise. Dans les femelles, la modestie de l'offre facilite la vente sur les bonnes laitonnes herbées de 350 kg.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le marché est à l'équilibre tant sur l'export que sur le marché intérieur. Les volumes tendent légèrement à progresser alors que la demande tend à plafonner en Espagne pendant l'été. Les intégrateurs ont reconduit leurs prix dans les veaux Holsteins et Montbéliards. Peu de changement dans les croisés laitiers et allaitants de second choix, mais la marchandise viandée est peu offerte et mieux valorisée. Les très bons veaux croisés (jaunes, blanc bleus) sont insuffisamment offerts depuis la réouverture du marché italien aux sujets non vaccinés.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,95 €	2,08 €	2,02 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,72 €	2,05 €	1,87 €	-0,03
			+ 10 ans	1,57 €	1,83 €	1,75 €	-0,01
Génisses	F	E	24 à 36 mois	3,55 €	4,27 €		
		U	24 à 36 mois	1,91 €	2,30 €	-	-

Les lots présentés cette semaine sont de très bonne qualité. Un léger tassement des cours est pris en compte dans les vaches jeunes et à contrario aucun changement des cours n'est visible dans les vaches de + 10 ans. Très forte demande dans les vaches suitées à cette période de l'année.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **18/06/2018**

Effectif total: 973 - Taux de vente: 94%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux:l'offre s'entisifie, mais la météo peu clémente ne favorise pas la consommation. Les lots extras et rigoureusement triés se négocient toutefois correctement tandis que les lots de moindre qualité sont davantage boudés et voient leurs tarifs baisser.		U	de 32 à 38 kg	2,90 €	3,40 €	3,10 €	-
			de 38 à 44 kg	2,95 €	3,52 €	3,22 €	-
			de 44 à 50 kg	2,76 €	3,20 €	3,02 €	
			> 50 kg	2,36 €	2,71 €	2,57 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,66 €	3,18€	2,86 €	-
			de 38 à 44 kg	2,85 €	3,14 €	2,97 €	-

Effectif total: 275 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis: vente calme mais demande régulière avec peu de changement dans les tarifs. Béliers caprins: Vente normale	M		(M)	1,00 €	1,87 €	1,28 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	-	-	-	-
			> 60 kg (F)	1,03 €	1,17 €	1,11 €	
		R	> 60 kg (F)	0,91 €	1,06 €	0,96 €	-
		O	> 60 kg (F)	0,63 €	0,86 €	0,79 €	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	32 à 38 kg	-	-	-	
		38 à 44 kg	-	-	-	
		> 44 kg	-	-	-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	-	-	-	-

Effectif total: 12 - Taux de vente : 91%

				CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F	O	-	12 €	31 €	19 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 02/07/2018*

Ovins : 216	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux gras	-	-
Agneaux laitons	105 - 136	2,44 - 3,26
Brebis	36 - 93	0,55 - 1,17
Béliers	-	-

En agneaux, quelques lots de qualité supérieure voient leurs tarifs maintenus, légère baisse dans le reste de la catégorie avec peu d'invendus. Cours stables en brebis.

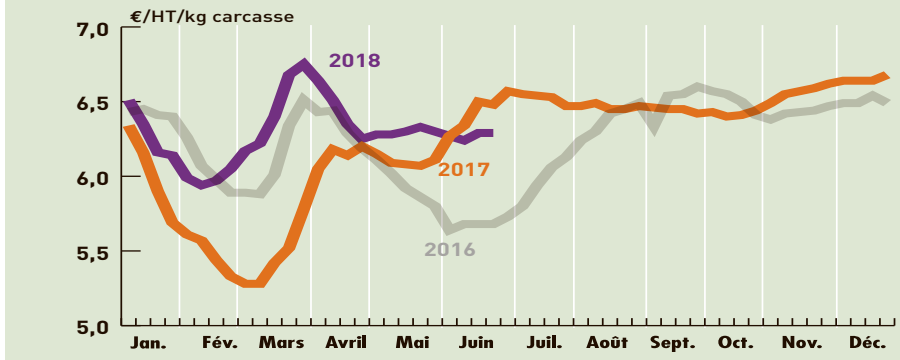
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 25/06 au 01/07/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,79 €	6,04 €
Couvert	16 -19 kg	6,83 €	6,65 €	5,91 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	-	5,41 €

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 25/06 au 01/07/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,29 €	7,15 €	2,27 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 28/05/2018 au 03/06/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,07	7,04	6,45	-	-	-	-
	Var.		-0,03	-0,06	0,01				
	R	6,66	6,75	6,72	-	6,64	6,65	6,54	-
	Var.	-0,12	-0,09	-0,02		-0,01	0,08	0,09	
	O	-	5,72	5,47	-	5,96	5,92	-	-
	Var.		-0,10	-0,23		-0,02	=		
3 (couverts)	U	-	6,97	6,96	6,03	-	6,82	6,66	-
	Var.		-0,03	-0,05	-0,04		0,03	0,04	
	R	6,58	6,62	6,59	5,76	6,66	6,57	6,28	5,79
	Var.	=	-0,05	-0,01	0,07	=	0,03	0,01	0,05
	O	6,06	6,05	6,15	5,56	5,95	5,82	5,76	-
	Var.	0,06	0,04	0,10	0,18	0,01	0,01	0,06	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,57	5,32	-
	Var.						-0,06	-0,08	
	O	-	-	-	-		5,35	-	-
	Var.						-0,02		

Zone nord : Agneaux : Légère érosion des cours liée à un commerce calme et à la concurrence de l'import. **Brebis :** baisse des cours liée à l'augmentation saisonnière de l'offre. **Zone sud : Application du réseau.**

Commentaire FNB

«Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles.

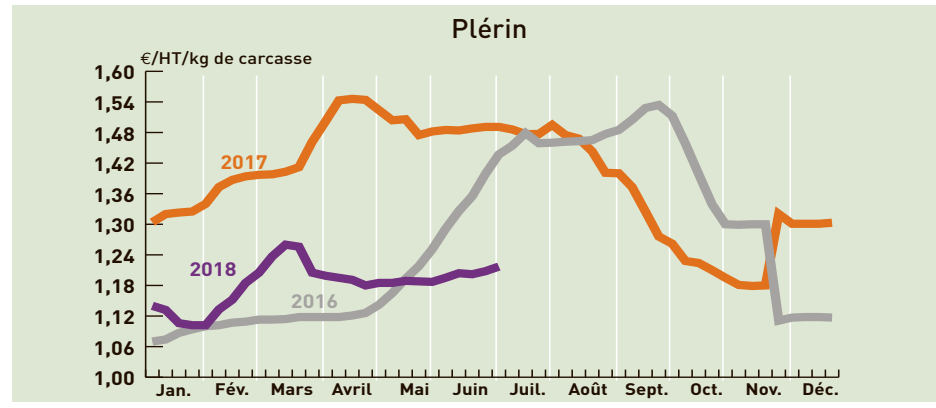
Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés «Eleveur & Engagé». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 02 juillet 2018) : Cours facilement reconduits.

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 602 porcs présentés) *Cotations du lundi 02 juillet 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,217 €**



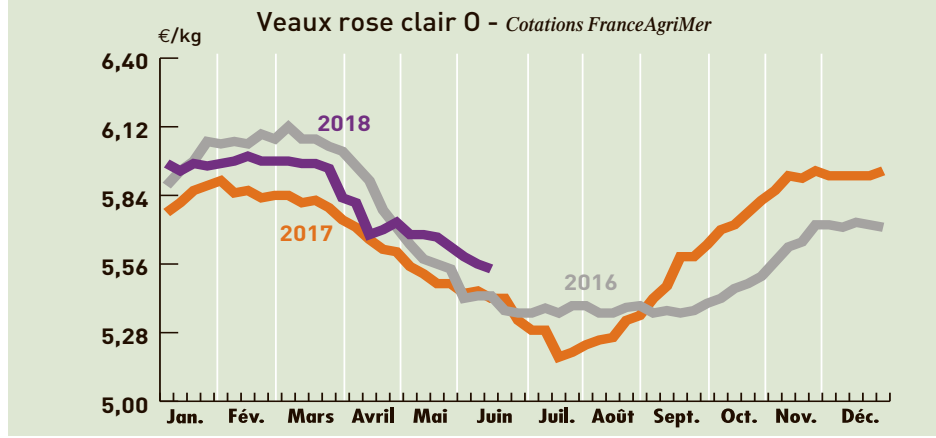
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 22/06 au 28/06/2018*

1,45 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) *Cotations nationale FranceAgriMer du 25/06 au 01/07/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,20 €	-	-
U	-	6,95 €	5,27 €	-
R	-	6,00 €	4,24 €	-
O	-	5,54 €	4,36 €	3,61 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines (en euros/tête) *Synthèse nationale FranceAgriMer du 25/06 au 01/07/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	769	Les débouchés à l'export concurrencent les intégrateurs français entraînant une vente plus rapide et une hausse.
La Talaudière	454	Demande toujours soutenue en bons veaux croisés.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	272	5
Femelles	189	3
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	179	2,00

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) *Cotations FranceAgriMer du 25/06 au 01/07/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,57	0,00	0,00

Céréales

Marché du 19 juin 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	juil.-déc.	175	V	C
	-	-	-	-	-
Nord Côte d'Or	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Aube/Yonne	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	-	-	-	-	-
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	-	-	-	-
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte-d'Or	62-63 kg/hl	juil.-déc.	155	N	C
Aube	62-63 kg/hl	août.-déc.	156,50	N	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		juin	154	N	C
		juil.-sept	157	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	-	-	-	-	-
Yonne	-	-	-	-	-
Aube	-	-	-	-	-
POIS	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	août-déc.	185	N	C
Yonne	fourrager	août-déc.	185	N	C
Aube	fourrager	août-déc	185	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main	11 de juin	172	V	
Pulpes de betterave	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6mm 1ère main	12 d'oct.	159	V	
Pulpes de betterave	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	12 d'oct.	159	V	

Matériel

Tracteur

18 - Vends tracteur Someca 615, équipé pour débardage bois, pneus, carrosserie en bon état général.
✆ 06 82 93 14 73

26 - vend round baller Gallignani GAV6 année 2018 largeur 2.20 m filet ficelle bon état
✆ 06 72 81 20 72

58 - VENDS mois. bat. New Holland 1530, 3.40 m., bon état (réf. 2601)
✆ 06 35 95 74 11

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

18 - Urgent recherche un tracteur Mercedes MB-Trac, en six cylindres, genre 1600 ou 1500.
✆ 06 21 49 50 89

58 - VENDS groupeur de petites bottes (réf. 260C)
✆ 03 86 58 31 61

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 250A)
✆ 06 29 81 80 05

21 - Cherche tracteur 50-70 CV avec chargeur.(2701)
✆ 03 80 81 03 60

38 - Vends presse moyenne densité Lewang 300 euros fendeuse à bois 900 euros bac à cire 800 euros.
✆ 06 81 64 05 80

Travail sol

01 - Vds couer-crop Jean de Bru 28 disques très bon état.
✆ 06 98 36 65 15

01 - Vds déchaumeur à dents Pottinger 3m rotopack bon état.
✆ 06 98 36 65 15

57 - Vends herse rotative Kuhn, 6 m, dents neuves, recharges, 13.000 euros.
✆ 06 64 99 52 52

57 - Vends herse rotative Kuhn, 6 m, dents neuves, recharges, 13.000 euros.
✆ 06 64 99 52 52

Récolte

03 - 03 - Vends cause cessation presse haute-densité New-Holland 120-90 bon état prix 15000 euros.
✆ 06 82 29 78 44

18 - Urgent, recherche moissonneuse batteuse New Holland type 80/70 ou éventuellement 80/60.
✆ 06 21 49 50 89

Traitement

21 - Vends Pulvérisateur 2003 Blanchard, 2700L, rampe alu 27-28 M coupure GPS. Bon état de marche, 10 000 EUROS.(2705)
✆ 03 80 20 49 42
06 64 52 14 67

Tecnoma Tecnis 3100, 2011, 28 m., TBE, contrôle OK
Prix 15 000 € HT
CASS'TRACT 21
03 80 23 30 22
03 80 23 68 44

Irrigation

38 - Vds tuyau alu 9 m diam 125 Irrifrance : 40 euros Crimia diam. 120 Galva 6 m : 20 euros, couverture diam. 50 et 60 Galva.
✆ 06 83 48 17 25

69 - Vds enrouleur Ocmis 63 FL1 280 m. flexibles avec raccord vanne décharge Tachy mètre filtre compteur chariot standard canon pour légumes diam 50 m.
✆ 06 84 19 53 86

69 - Vds quadrillage 18x18 tuyaux amu 6 m. diam 50 perche 1 m. arroseurs laiton et secteur.
✆ 06 84 19 53 86

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 2301)
✆ 03 86 55 98 85
06 86 01 50 99

Agri. divers

21 - VENDS MB New Holland 8050, 4 m., cab. clim., - benne Boudin 8 T - - déchaumeur 3 m., - cover crop 24 D, - brabant Fenet 3 socs, le tout en bon état (réf. 260A)
✆ 03 80 39 47 57
03 80 39 40 59

Pièces occas tracteurs, tracto-pelle, télescopiques, moiss'bat. JD, Dominator, Lexion, NH, Deutz, etc. Pièces Abat 921, débusqueur Valmet, mini-pelle Hitachi, Komat, Case, Yamar, etc.
CASS'TRACT 21
03 80 23 30 22
03 80 23 68 44

21 - VENDS Mercator 60, 2 500 euros, - Senator, 3 500 euros, le tout en bon état, - DONNE pour pièces Protector (réf. 260B)
✆ 06 26 76 01 00

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24- 26- 28- 32- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, round-ballers. www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds enrouleur Bancillon 70 - 250 m année 1989 roulements turbo entrainement pneus neufs : 800 euros.
✆ 06 87 40 25 93

38 - Scie ruban tbe + Corn veau 20 pl + tuyaux irrig. diam 70 et diam 50 long 6 m caus retr.
✆ 06 42 05 68 42

38 - Vends groupeur bottes andaineur Kuhn porte Ga 280 le tout en très bon état.
✆ 04 76 55 41 66 après 20 h

42 - Vds faucheuse Kuhn - Rateau faneur - Epandeur - Barrières prairie - Petite cellule.
✆ 06 17 48 80 69

71 - Région Gueugnon, cse cess. activ., vds hangar stock élevage 200 m2 env. (35 x 5,50 m), charpente bois + métal (IPN) tôles bac acier renforcées, portée 6 m x 0,90, 2.500 euros, à démonter sur place + bardage bois traité.
✆ 06 03 29 64 30

71 - Vends presse MF.167V, AM rotatif, filet, inverseur, 14 couteaux, boitier, 4.800 B, année 2008.
✆ 06 71 06 34 90

71 - Vends débroussailleuse prof. à dos Iseki, cause double emploi, accessoires, 400 Ð.
✆ 06 71 75 11 95

89 - VENDS séparateur 50 QX Renault avec 4 grilles, B.E, séparateur 50 QX DUPUIS avec 4 grilles, T.B.E. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Elevage

88 - A vendre rampe d'évacuateur Albert avec réducteur à démonter, bas prix.
✆ 03 29 65 52 56 h des repas

Véhicule

Utilitaire

69 - Part vends Toyota Hilux 4x4 XTRA cabine 330000 kms entretien garage controle OK TBE 7500 euros.
✆ 06 19 81 70 94

69 - Vends Vito 110D de 1999, 208 000 km, bon état contrôle technique OK, aucun frais à prévoir, banquette 4 places amovible à l'arrière, attelage. Plus deuxième Vito 110D pour pièce si ça intéresse. Échange possible contre camion benne 3,5t avec caisson.
✆ 06 71 30 05 50

69 - Vends 4x4 Mitsubishi L200 de 2007, 163 500 kms, club cab avec hard hop fermé, en bon état, pneus neufs plus un jeu de deux pneus neufs. Échange possible contre camion benne avec caisson.
✆ 06 71 30 05 50

Achat-Vente

Récolte

21 - VENDS foin luzerne bio 2ème coupe, très belle qualité, bottes carrées 90 x 120, 200 euros/tonne (réf. 270A)
✆ 06 77 96 42 98

42 - Vds maïs ensilage + enrubannage luzerne + foin.
✆ 06 82 29 74 85

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

18 - Vends foin, récolte 2018, bonne qualité, possibilité livraison.
✆ 06 10 78 30 21

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

58 - Avendre foin 2018, bottesrondes 1.50 m, région PREMERY-58700 (2702)
✆ 06 44 87 39 59

58 - A vendre herbe sur pieds - moutons - 25 HA - parcelles regroupées et clôturées - région PREMERY - 58700 (2703)
✆ 06 44 87 39 59

69 - Vds paille 2018 bottes rectangulaires HD (orge, avoine et blé). Livraison par camion remorque 10 T. minimum.
✆ 04 74 00 30 70

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ 04 74 22 21 54 hr

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux, etc... travail sérieux et efficace
✆ 06 03 27 81 28

69 - Chariot élévateur Toyota - Roundballer Giatagri 5540 - Moulin à grains Stiolo.
✆ 04 78 05 25 70

Location

Autre

07 - Sud Ardèche loue gîte indépendant chez agri. libre sem 29-30-34-35-septembre
✆ 04 75 39 69 82 HR
ou 06 74 54 30 93

88 - A louer gîte 4 à 5 personnes à 9 km de Vittel Contrex, tout confort, 250 euros la semaine.
✆ 06 87 59 12 94

Offre

Emploi

69 - Exploitation agricole de production de fruits et légumes à Vaugneray recherche un/une ouvrier/ouvrière agricole et vendeur à plein temps. Descriptif du poste : 3 à 4 marchés par semaines (Point du Jour, Jean Macé, quai Saint Antoine et Craponne) et travail en complément sur l'exploitation. Si souhaité, possibilité d'évoluer vers une prise de responsabilité complète du stand sur les marchés. Le permis de conduire est indispensable. Compétences et attentes : Savoir rendre la monnaie et avoir le sens du commerce Etre sérieux, fiable, ponctuel, rigoureux et courageux. Avoir le sens de l'engagement et savoir faire preuve de diplomatie. Idéalement avoir une expérience dans le domaine agricole. Poste à pourvoir au 1er septembre en contrat CDD, puis CDI si la personne donne satisfaction. La formation est assurée au démarrage. Dépôt de candidature: CV à envoyé par e-mail à yannick.besson@hotmail.fr Sans réponse de notre part sous un mois, veuillez considérer que la réponse est négative.
yannick.besson@hotmail.fr

18 - La coopérative Cialyn recrute: 2 chauffeurs bétaillère, missions : collecte des bovins, chargement, déchargement. Permis PL – FIMO, CAPTAV idéal. 1 poste à Charenton (18) - 1 poste à Bizeneuille (03) - temps complet, CDI, envoyez CV à: contact@sicarev.com ou Cialyn, 7 rue Jules Rimet, 89400 Migennes.
✆ 02 48 60 77 55

69 - Domaine Fleurie (9ha) recherche salarié viticole, second d'exploitation, à partir de fin août. Dynamique, impliqué et autonome. Recherche également saisonniers pour cet été.
✆ 07 85 60 02 01

71 - Cherche chauffeur tracteur pour vendanges fin août début septembre, 6 à 8 jours, possibilité nourri logé.
✆ 03 85 33 83 17
heures repas

71 - Ferme polyculture élevage ch. sal. motivé conduite tracteur soins animaux, rég. Ht Cluny, t. plein.
✆ 06 85 02 54 26

84 - CHERCHE ouvrier viticole polyvalent pour travailler 17 HA de vigne sur Blauvac 84. Contrat CDI précédé d'un CDD. Possibilité logement.
✆ 06 30 77 89 93

Service

58 - PROPOSE tous travaux fenaison + pressage foin et paille, carrées ou rondes, 30 kms autour de Saulieu, travail sérieux (réf. 2203)
✆ 06 86 91 90 62

Broyage de cannes de colza et refus de prairies avec broyeur Schulte 4,60 m à 3 axes verticaux semi-porté repliable à 2,50m sur route.
Tél. 03 84 70 02 77 le soir après 20h ou laisser message, je rappelle.

Animaux

Bovin

42 - Vds vaches charolaises pleines. Indemnes IBR, BVD. Vêlage facile pour août sept.
✆ 06 47 61 45 50

42 - Vds taureau charolais certifié d'origine reproducteur de 5 ans. Indem. IBR.
✆ 06 84 21 76 18

42 - Vds vache au lait et génisse, terme septembre, race Jersiaise, TBO, CL.
✆ 06 80 07 33 41

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services











FOIRE CONCOURS
aux génisses et bœufs culards maigres
VENTE au cadran dès 8h30
VENDREDI 27 JUILLET
Inscription jusqu'au 6 juillet
A Moulins-Engilbert (58)
Renseignements
03 86 84 28 75

58 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey vend taureaux 18 mois issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 220D)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vd vache normande en lait, prix: 1400 EUROS. (2704)
✆ **06 36 90 01 11**

71 - Vends T. B. taureaux repro. charolais HBC, 2 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

89 - Vends charolais HBC (baisse effectif), 60 taureaux de 12 - 17 mois, - 20 génisses de 2 ans, - 30 laitonnes, - 30 vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 210A)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - PROPOSE génisses AUBRAC pleines (vêlage décembre) ou prête à saillir, bonnes origines issues du berceau. A réserver pour l'automne mâles reproducteurs, parents qualifiés, bonne souche avec lait, facilité de naissance et viande. IBR A. TGS. Emmanuel Hivert - Sceaux (réf. 240A)
✆ **06 38 83 04 06**

Caprin

26 - Vends 20 chèvres Saanen mise bas sept. adhérent Capgènes 1130 L/CH TP35 TB 38,9
✆ **06 46 78 00 72**
ou 06 02 11 40 39

Ovin

01 - Vds agneaux de l'année 4 Đ le kg à la p!èce.
✆ **06 83 68 25 47**

71 - Achète agneaux, brebis et chèvres de réforme, payement comptant.
✆ **03 85 53 84 79**

Equin

26 - vends jeune ane 15 mois très docile licole type Provence gris foncé
✆ **06 50 45 75 55**

Chien

69 - Vds chiots Bouvier Bernois non lof nés le 13/04/2018, portée de 3. Siren 751869868 - Mère 250 269802625097 - Mâle 700 euros et femelle 800 euros.
✆ **06 76 36 17 76**

71 - Vds 2 chiots Border collie, lof, portée de 7, nés 10/04, vaccin + identif., dispo., n° mère 250269812199564, Siren 445 287 402.
✆ **06 81 73 84 47**



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

14 Boulevard de la Tremouille
DIJON - RCS 307 018 705
Comptes approuvés par l'assemblée générale mixte du 24/05/2018

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.17
Intérêts et produits assimilés
16 250.00
Revenus des titres à revenu variable
197.57
Commissions (produits)
1 046 564.40
PRODUIT NET BANCAIRE
1 063 011.97
Charges générales d'exploitation
-176 692.20
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION
886 319.77
coût du risque
-1 035 924.28
RESULTAT D'EXPLOITATION
-149 604.51
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT
-149 604.51
Résultat exceptionnel
230 622.33
Impôt sur le bénéfice
-90 830.00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE
-9 812.18
BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.17
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit
6 367 528.15
opérations avec la clientèle
7 814 525.77
Participations et autres titres détenus à long terme
11 817.00
Autres actifs
53 437.59
TOTAL DE L'ACTIF
14 247 308.51
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits
2 257 616.11
Autres Passifs
343 145.00
Comptes de régularisation
626 589.20
Provisions pour risques et charges
6 736 400.32
Dettes subordonnées
2 046 023.87
Capitaux Propres Hors FRBG
2 237 534.01
Capital souscrit
2 001 644.93
Prime d'émission
371 855.22
Réserves
218 242.46
Report à nouveau
-344 396.42
Résultat de l'exercice
-9 812.18
TOTAL DU PASSIF
14 247 308.51
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle
107 006 523.40
dont Engagements contre garantis FEI
44 981 246.79

AL212721778

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

«SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»

14, Bd de la Tremouille 21000 DIJON
RCS B 016 350 266
Comptes approuvés par l'assemblée générale mixte du 22/05/2018

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.17
Intérêts et produits assimilés
143 114.17
Commission (produits)
326 422.82
PRODUIT NET BANCAIRE
469 536.99
Charges générales d'exploitation
-64 666.14
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION
404 870.85
coût du risque
-417 341.27
RESULTAT D'EXPLOITATION
-12 470.42
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT
-12 470.42
Résultat exceptionnel
164.78
Impôt sur le bénéfice
-50 049.00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE
-62 354.64
BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.17
ACTIF
Créance sur les établissements de crédit
21 668 688.70
Opérations avec la clientèle
5 322 131.92
Autres actifs
62 432.00
Comptes de régularisation
0.00
TOTAL DE L'ACTIF
27 053 252.62
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédit
5 282 733.66
Autres passifs
0.00
Comptes de régularisation
1 796 207.77
Provisions pour risques et charges
3 917 542.53
Dettes subordonnées
7 167 740.18
Capitaux Propres Hors FRBG
8 889 028.48
Capital souscrit
860 032.00
Primes de fusion
3 500 453.34
Réserves
4 590 897.78
Résultat de l'exercice
-62 354.64
TOTAL DU PASSIF
27 053 252.62
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle
272 035 566.67
Dont engagements vifs
1 112 019.28

AL212721779

D.B. AUTO 21

Société à responsabilité limitée
Au capital de 121 600 euros
Siège social : 1 bis rue Antoine Becquerel
21300 CHENOVE
421 772 781 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28/06/2018, l'Assemblée Générale ordinaire annuelle des associés a confirmé la reprise du mandat de Commissaire aux comptes titulaire par la Société FCN, dont le siège social est sis 45 rue des Moissons, 51100 REIMS, suite à la fusion intervenue en date du 28/02/17 avec la Société FIDUCIAIRE DES CENTRES COMPTABLES, Commissaire aux comptes titulaire de la Société D.B AUTO 21.
Pour avis
La Gérance

AL212721801

NOMINATION

SOCIMET

Société par actions simplifiée
au capital de 172 800 euros
Siège social : 40 bis rue du 8 mai 1945
21250 SEURRE
318 949 286 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 25 juin 2018 : la société IDIXA, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 40 bis rue du 8 mai 1945 à SEURRE (21250), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 840 026 686 a été nommée en qualité de Présidente, pour une durée indéterminée à compter du 25 juin 2018, en remplacement de Monsieur Yves MARTIN, démissionnaire. Pour avis

AL212721774

TRANSFERT DE SIÈGE

LYNX ARCHITECTURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000€
Siège social : 22 Boulevard Thiers
21000 Dijon
807 748 298 RCS Dlijon

Le 23/04/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 22 boulevard Thiers 21000 Dijon à Tour Oxygène 10-12 boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon cedex 03, à compter du 2 mai 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Gérance.

AL212721593

DS

Société civile immobilière
au capital de 150 000 euros
Ancien Siège social
Route Nationale 19
10600 Barberey St Sulpice
Nouveau Siège social
38 Rue du Faubourg Bretonnière
21200 Beaune
RCS Troyes 531 185 726

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Route Nationale 19 à BARBEREY ST SULPICE (10600) au 38 Rue du Faubourg Bretonnière à BEAUNE (21200) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES sous le numéro 531 185 726 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 22 mars 2011, a pour objet social l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris la jouissance, éventuellement, à titre gratuit, au profit de ses associés de ses biens et droits immobiliers, le cautionnement solidaire et hypothécaire des engagements de ses associés, et un capital de 150 000 euros.

Le gérant de la société est Monsieur Fabrice DERATS, demeurant 38 Rue du Faubourg Bretonnière à BEAUNE (21200).

Pour avis
La Gérance

AL212721776

SCM DES DOCTEURS NAKOS ET TOUIZA

Société Civile de Moyens
au capital de 1.000 €uros
Siège social
CHENOVE (21300)
11 bis rue Armand Thibaut
809 326 663 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 AVRIL 2018, le siège social a été transféré de CHENOVE (21300) – 11 bis rue Armand Thibaut à CHENOVE (21300) – 3 Esplanade de la République Résidence Cour Margot. L'article 4 (SIEGE SOCIAL) des statuts a été modifié en conséquence.

La gérance

AL212721780

LA DIABLO

Société Civile au capital de 15 244.90 €
Siège social : 34 Rue de Fontaine
21000 DIJON
403 589 369 RCS DIJON

D'une décision du 16 avril 2018, le siège social a été transféré du 34 Rue de Fontaine 21000 DIJON au 16 Allée Des Muriers, 21380 ASNIERES-LES-DIJON (Côte d'Or), à compter du 16 avril 2018. L'article 5 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le siège de la Société est fixé à DIJON (21000), 34 rue de Fontaine

Nouvelle mention : Le siège de la Société est fixé au 16 Allée des Mûriers 21380 ASNIERES-LES-DIJON

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, le gérant

AL212721787

DELOS

Société Civile Immobilière
au capital de 200 000.00 €
Siège social : 34 Rue de Fontaine
21000 DIJON
524 858 701 RCS DIJON

D'une décision du 16 avril 2018, le siège social a été transféré du 34 Rue de Fontaine 21000 DIJON au 16 Allée Des Muriers, 21380 ASNIERES-LES-DIJON (Côte d'Or), à compter du 16 avril 2018. L'article 5 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le siège de la Société est fixé à DIJON (21000), 34 rue de Fontaine

Nouvelle mention : Le siège de la Société est fixé au 16 Allée des Mûriers 21380 ASNIERES-LES-DIJON

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, le gérant

AL212721788

MAISOGNATE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 21, Route de Loisy
51300 MAISONS-EN-CHAMPAGNE
819 857 673
R.C.S. CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 avril 2018, les associés ont décidé de transférer le siège à 21121 FONTAINE-LES-DIJON - 9 rue de Savoie, à compter du même jour, soit le 18 avril 2018, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. La société sera immatriculée au RCS de DIJON, désormais compétent à son égard. La personne habilitée à engager la société est Melle BARBIER LALOBE DE FELCOURT Claire, demeurant 21, route de Loisy à 51300 MAISONS-EN-CHAMPAGNE.

Pour avis

AL212721809

TRANSFERT DE SIEGE

JHP - SCI au capital de 1 000 euros - Siège : 13 rue du Commandant Cousteau 21000 DIJON - RCS DIJON 517 870 218, l'AGE du 15.06.2018 a décidé de transférer le siège social du 13 rue du Commandant Cousteau 21000 DIJON au 12 rue des Roseaux 21380 ASNIERES LES DIJON, a modifié article SIEGE des statuts. Dépôt légal au RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL212721815

TRANSFERT DE SIEGE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU 11 RUE DU COMMANDANT COUSTEAU - SCI au capital de 76 000 euros - Siège : 11 rue du Commandant Cousteau 21000 DIJON RCS DIJON 480 098 813, l'AGE du 15.06.2018 a décidé de transférer le siège social au 12 rue des Roseaux 21380 ASNIERES LES DIJON, a modifié l'art.4 des statuts. Dépôt légal RCS DIJON - pour avis la gérance.

AL212721816

TRANSFERT DE SIEGE

SCI LES GRANDES VARENNES - SCI au capital de 152,45 euros -Siège : Z A. D'AHUY - LES GRANDES VARENNES 21121 AHUY - 342 934 882 RCS DIJON a décidé de transférer le siège social du Z A. D'AHUY - LES GRANDES VARENNES 21121 AHUY au 12 rue des Roseaux 21380 ASNIERES LES DIJON à compter du 15.06.2018, a modifié en conséquence art.4 des statuts. Dépôt légal RCS DIJON - pour avis la gérance.

AL212721817

MODIFICATION DE CAPITAL

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

NICOFERM
SARL au capital de 15 500,00 euros
Siège social : Parc de Mirande
14 K, rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON
RCS DIJON 530 931 369

Par décisions en date du 06/06/2018, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 2 000 €, d'une somme de 13 500 € pour le porter à 15 500 €, ce par création de 13 500 parts sociales nouvelles, et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Modification sera faite au RCS de DIJON. Pour avis, la Gérance.

AL212721767

Olivier BENOIT – Avocat
6, rue Félix Faure 54000 NANCY

HYDROCAR 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 7000 euros
Siège social : 13/15 rue du commerce
21800 QUETIGNY
348 644 618 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 12 février 2018 et du procès-verbal de la gérance en date du 07 mai 2018 le capital social a été réduit d'une somme de 5640,28 euros, pour être ramené à 1981,72 euros par rachat et annulation de 370 parts sociales. L'article 2.5.0 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis
La Gérance

AL212721770

KIM EXECUTIVE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social
18 rue Millotet 21000 Dijon
822 564 936 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique du 1er mars 2018, le capital a été augmenté de 50.000 euros en numéraire. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis

AL212721777

ECOLACTIS

Société à responsabilité
au capital de 73 000 euros
Siège social
CD 996- ZA du Champ Pourceau
21380 Messigny et Vantoux
509 517 751 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2018, il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 7600 euros par voie d'annulation de titres. Cette réduction de capital sera suivie par une augmentation de capital par incorporation de réserves pour porter le capital définitif à 189 660 euros. Le procès-verbal a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Dijon, le 26 juin 2018. En conséquence, les créanciers sociaux disposent d'un délai de trente jours (article R 223-35 ccom) à compter de cette dernière date pour éventuellement former opposition devant le tribunal de commerce de DIJON. RCS DIJON.

Pour avis La Gérance

AL212721781

SELARL FV JURCONSEILS & ASSOCIES
Avocats à la Cour
Spécialisés en Droit des Entreprises Agricoles et Viticoles
8, rue Marceau - 21000 Dijon

EARL BIOPORCHE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 €
Rue d'Oigny
21450 Poiseul la Ville - Laperrière
R.C.S. Dijon 803 582 055

Aux termes de décisions prises le 8 juin 2018, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 7 500 € à 15 000 €, a agréé Madame Murielle MARCHANDE épouse PORCHEROT, demeurant Chemin d'Oigny 21450 POISEUL LA VILLE – LAPERRIERE, en qualité de nouvelle associée et a nommé cette dernière co-gérante de la société pour une durée illimitée.

Le Gérant

AL212721782

SARL CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 QUETIGNY

METAVET

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Capital : 1.895.461euros
Siège social : 6 rue professeur louis Neel à LONGVIC (21600)
RCS : 481 686 962

AVIS
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/04/18 :
le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 24.440 euros. L'article 7 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention
Capital : 1.895.461 euros
Nouvelle mention
Capital : 1.919.901 euros
Mention sera faite au RCS : DIJON.
Pour avis

AL212721796

LA FERME DES THILLOTS

Société à responsabilité limitée
au capital
de 100 000 euros
Siège social : LES THILLOTS
21350 BEURIZOT
331 952 341 RCS DIJON

Par décisions de l'associée unique en date du 15 juin 2017, il a été décidé de réduire le capital social de 100 000 euros à 34 695,32 euros par voie de remboursement
partiel de toutes les parts.
Par décisions de l'associée unique en date du 15 août 2017, il a été constaté la réduction définitive du capital en date du 28 juillet 2017.
La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à trente quatre mille six cent
quatre vingt douze euros et trente deux centimes
(34 692,32 euros).
Pour avis, La Gérance

AL212721806

ADDITIF

PROTIS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 51 Rue du 8 mai 1945,
21270 PONTAILLER SUR SAONE

En complément à l'annonce parue dans le journal TERRES DE BOURGOGNE le 15.06.2018 :
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
POUR AVIS, Le Président

AL212721789

ADDITIF

ADDITIF à l'insertion parue dans terres de bourgogne du 29/06/2018, concernant la société SAS POINT CONFORT. Annonce n° 0012106175
Transmission des actions : libre
Admissions aux assemblées : Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

AL212721795

RECTIFICATIF

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ NUMÉRIQUE

Au capital de 2 400 000€
Siège social : 53 bis rue de la Préfecture
21000 DIJON
818 262 651 RCS DIJON

Erratum concernant les administrateurs suite à une erreur matérielle à l'immatriculation le 25.03.2016.Les Administrateurs et leurs Représentants sont :
Le Conseil départemental de la Côte-d'Or représenté par M. François Sauvadet et M. Ludovic Rochette
Le Conseil départemental de la Saône-et-Loire représenté par M. André Accary et M. Fabien Genet
Le Conseil départemental de l'Yonne représenté par M. André Villiers et Mme Malika Ounes
Le Conseil départemental du Jura représenté par M. Clément Pernot et M. Jean-Michel Daubigney
Le Syndicat Mixte Nièvre Numérique représenté par M. Fabien Bazin et M. Patrice Joly
Le Syndicat Mixte Doubs THD représenté par M. Denis Leroux et Mme Christine Bouquin
Suite à la délibération n°7 du 13.07.17 du Conseil départemental de l'Yonne, le représentant du Conseil départemental de l'Yonne M. André Villiers démissionnaire est remplacé par M. Patrick Gendraud.
Suite au Conseil d'Administration du 28.03.17, M. André Accary reste Président et M. Christian Carrière devient Directeur général au 01.04.17.

AL212721804

MODIFICATION DE STATUTS

DOMAINE BLAIN SOEUR & FRERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social :
481 route des hauts de Chavannes
69430 QUINCIE EN BEAUJOLAIS
799 040 357 RCS VILLEFRANCHE TARARE

Aux termes d'une délibération en date du 20 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :
- transférer le siège social de QUINCIE EN BEAUJOLAIS (69430) 481 route des Hauts de Chavannes à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190) 13 route de Santenay à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- remplacer à compter du même jour, la dénomination sociale « DOMAINE BLAIN S¼UR & FRERE » par « BLAIN SOEUR & FRERE » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VILLEFRANCHE TARARE sous le numéro 799 040 357 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis.

AL212721768

SOCIETE DU PARC DES RIVES DE SEINE

Société civile
au capital de 1.000 €
Siège social :
140 Avenue Jean Moulin
21160 MARSANNAY-LA-COTE
508 262 532 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 18 juin 2018, les associés :
- ont décidé de transformer la société en SOCIETE EN NOM COLLECTIF à compter de ce jour ;
- ont décidé de modifier l'objet social pour étendre celui-ci aux opérations commerciales suivantes :
* exploitation, gestion et développement d'hôtels ;
* achat, rénovation, vente d'hôtels et de fonds de commerce hôteliers ;
* création et location de fonds de commerce hôteliers
- ont adopté les statuts de la société sous sa nouvelle forme (ainsi que le changement d'objet) ;
- ont nommé en qualité de gérants :
* Monsieur Marc MEIMOUN, demeurant 7 passage des Patriarches 75005 PARIS
* Monsieur Chemaoun ASSOUS, demeurant 5 rue Guillaume de Beaumont 78250 HARDRICOURT
Les Associés en nom sont :
* SARL MYHOLDINGLUX, SARL de droit luxembourgeois, ayant son siège 17 boulevard Grande Duchesse Joséphine Charlotte L-1845 LUXEMBOURG, immatriculée sous le n° B 174.266 au Registre du commerce du Luxembourg
* Monsieur Chemaoun ASSOUS (ci-dessus désigné)
Modifications seront faites au RCS DE DIJON.
Les Représentants légaux

AL212721771

GAEC LAGNEAU

Societe civile
Siège social : 21350 MARCELLOIS
350 509 535 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 12 juin 2018, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter du
1er juillet 2018, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 02/07/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUTRICOURT: Terre - Objectif : Maintien de l'occupant sur les parcelles.

1 ha 07 a 00 ca - La coudre: ZC-43(A)-43(B)

VAROIS-ET-CHAIGNOT: Terre - Objectif : Maintien de l'occupant.

13 ha 91 a 97 ca - Les grandes noues: ZL-88[46]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24/07/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212721818

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : LAGNEAU

Siège social : 21350 MARCELLOIS

Capital social : 141 900 euros

Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole

Gérance :

Monsieur LAGNEAU Stéphane, demeurant à MARCELLOIS

Monsieur THIERRY Jeffrey, demeurant à MARCELLOIS

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Pour avis et mention, La Gérance

AL212721808

CABINET CARCREFF
Société d'avocats
19 A, rue de Chatillon CS 26535
35065 RENNES CEDEX

AVIS DE TRANSFORMATION

SOFIMOGE HOLDING
Société civile au capital de 2.816.770 euros
17 avenue Maréchal Foch – 21000 DIJON
484 106 109 RCS DIJON

Par décision du 5 juin 2018, les associés ont décidé :

- de transformer la société en société à responsabilité limitée,

- d'étendre l'objet social à la réalisation de prestations de services, d'études et de conseils ; à la participation active à la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient des participations… Les autres caractéristiques de la société demeurent inchangées.

AL212721812

CESSION

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes acte sous seings privés en date à Dijon du 22/06/2018, enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement Dijon 1 le 25/06/2018, dossier 2018 31537, référence 2018 A 02924, La société SOCIETE G.D, S.A.R.L. au capital de 15 244 euros, dont le siège social est situé 4, Allée Jules Renard - 21240 TALANT, immatriculée au R.C. S. DIJON 417 504 990,

a cédé à

La société NICOFERM, S.A.R.L. au capital de 15 500 euros, dont le siège social est situé 14 K, rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. DIJON 530 931 369, son fonds de commerce d'achat et de vente de tous produits, articles et fournitures pour le bâtiment et notamment la distribution de produits BUBENDORFF exploité à TALANT (21240) - 4, Allée Jules Renard, et ce, moyennant le prix de cession global de 650 000 euros, lequel fonds est identifié à l'INSEE sous le numéro Siret 417 504 990 00025.

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 22/06/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, au cabinet de la SCP du Parc - Cabinet d'avocats, situé Parc Valmy - 4 rue Jeanne Barret à Dijon (21000), où domicile a été élu à cet effet. Pour avis.

AL212721773

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GFA DOMAINE CHANDON DE BRIAILLES

Groupement Foncier Agricole
au capital de 95 128,18 euros
Siège social : 1 Rue Sœur Goby
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
RCS BEAUNE 778 256 123

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2017, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Aymard de NICOLAY intervenu le 16 février 2017 et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Nadine SOUDEE, épouse de NICOLAY, demeurant 1 Rue Sœur Goby, 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, sans limitation de durée, à compter du 17 février 2017 L'article quatorze des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Monsieur Aymard de NICOLAY a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Nadine SOUDEE, épouse de NICOLAY Pour avis, la Gérance

AL212721735

FERME LA BUSSIERE

EARL au capital de 8 000 euros, siège social : Ferme de la Bussière 21130 FLAGEY LES AUXONNE, 799 106 836 RCS DIJON, AGE du 11/04/2018 : nomme cogérant M. Léonor KREMPP (La Bussière 21130 FLAGEY LES AUXONNE) à effet du 01/04/2018.Pour avis

AL212721758

AVIS DE MISE EN LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/07/2018 :

- la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 euros dont le siège est à DIJON (21000) - 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962, a donné en location-gérance à M. João Carlos COELHO DE CASTRO, conducteur de taxi, dmt à BARGES (21910) - 28 rue des Lilas, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est situé sur la commune de Trouhaut à compter du 01/07/2018 jusqu'au 31/12/2020.

- L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.

Pour unique insertion,

Le locataire-gérant.

AL212721766

S.C.E. DELEGER

Société Civile d'Exploitation
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 9 rue des Varennes - Morteuil
21190 MERCEUIL
381 171 024 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2018 la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Philippe COLIN demeurant 3 impasse des Crêts - 21190 CHASSAGNE MONTRACHET pour une durée indéterminée à compter du 15 juin 2018. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL212721790

NON DISSOLUTION

MAGS LES AVOCATS

TISSUEAEGIS

SAS au capital de 30000 €
Siège social : 14 E rue Pierre de Coubertin,
Parc d'activités Mirande,
21000 Dijon
824 877 781 RCS de Dijon

L'assemblée générale du 22/06/2018 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Dijon

AL212721775

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLOTURE DE LIQUIDATION

COMADESS
SARL en liquidation
au capital de 30.000 euros
Siège de liquidation : Rue Amont
21360 AUXANT
529 801 235 RCS DIJON

Suivant AGO du 30/04/2018, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur l'ont déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.

Pour avis,

AL212721772

Me Raphaël CALLIER
Notaire à BESANCON (25000)

MAREMI

Société Civile immobilière en liquidation
Capital : 3.000,00 €
Siège à DIJON (21000), 37 rue0Llegros
R.C.S. de DIJON SIREN n° 829757004

Dissolution – Cloture de liquidation

Aux termes d'une délibération du 25/06/2018, la collectivité des associés de la société dénommée MAREMI, société civile immobilière, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/06/2018 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Marjorie SIEGEL demeurant à DIJON (21000), 37 rue Alphonse Legros, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'acte et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à DIJON (21000), 37 rue Legros

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON

Pour avis

Le liquidateur

AL212721800

SOCIETE CIVILE DE MOYENS DU CABINET MEDICAL VAUBAN

- SCM - capital de 4 939,35euros - Siège : 1 Bd de Brosses 21000 DIJON - 307 018 085 RCS DIJON - L'AGE du 31.12.2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter DU

31.12.2017 et sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur Nicolas SALVE (7 rue des Antonins 21490 NORGES LA VILLE) pour toute la durée de la liquidation, avec les

pouvoirs les plus étendus, a fixé le siège de la liquidation au 1 bd de Brosses 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Dépôt légal RCS DIJON - Pour avis - Le Liquidateur

AL212721813

SOCIETE CIVILE DE MOYENS DU CABINET MEDICAL VAUBAN

SCM enliquidation capital de 4 939,35 euros - Siège social et siège liquidation : 1 BD de Brosses 21000 DIJON 307 018 085 RCS DIJON, l'AGO du 31.12.2017. a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Nicolas SALVE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 31.12.2017. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON - Pour avis - Le Liquidateur

AL212721814

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 7/06/2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : DENOMINATION : AURTIM ; Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par tous moyens et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Siège social : 13 rue des Tanneries 21540 SOMBERNON ; Capital : 1000 euros Gérance : Céline MAIRET et Michaël MAIRET, demeurant ensemble 13 rue des Tanneries 21540 SOMBERNON ;Agrément des cessions de parts : dispense d'agrément pour les cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL212721695

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/06/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes

Dénomination : CDV IMMO 77

Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Siège social : 22 rue des Champs Francs, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : Mme VICTOR Catherine, demeurant 22 rue des Champs Francs, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur

Clause d'agrément : Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément unanime des associés Immatriculation au RCS de Dijon

AL212721696

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 23 juin 2018, il a été constitué une Société à responsabilité limitée :

Dénomination : FRMEL COIFFURE

Capital : 8 000 Euros

Objet : Activité de coiffure mixte, vente de produits liés à la coiffure

Durée : 99 ans

Siège social : 2, route de Pontaillier 21270 MAXILLY SUR SAONE

Gérance : MANZI Romuald 2, route de Pontaillier 21270 MAXILLY SUR SAONE

Immatriculation au RCS de DIJON.

AL212721765

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 25 juin 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI CONDORCATRE

Siège social : 23 rue Condorcet – 21000 Dijon

Objet social : l'acquisition, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits immobiliers ou mobiliers.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 € constitué uniquement d'apports en numéraire

Co-gérants :

Madame Nadia LONJARRET, demeurant au 13 rue des Roses, 21000 Dijon

Madame Muriel PINKSTER, demeurant au 11 rue de Beaune, 21000 Dijon

Monsieur Vincent DESREUMAUX, demeurant 14 rue Jacques d'Albay, 21121 Hauteville Les Dijon

Monsieur Camille PICOLET, demeurant 23 rue Condorcet, 21000 Dijon

Cessions de parts sociales : toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL212721769

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/06/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI SM20

Objet social : la propriété, la gestion, l'administration, la disposition de tous biens et droits immobiliers

Siège social : 9 rue de l'enclume, 21800 Quetigny.

Capital : 400 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. OUIAZZAN Mohamed, demeurant 129 Avenue Roland Carraz, 21300 Chenôve

Clause d'agrément : librement cessibles entre associés et agrément dans d'autres cas.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL212721785

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2018 à CORGOLOIN, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL DOMAINE PIERRE THIBERT

Siège : 76 Grande Rue – 21700 CORGOLOIN

Forme : Société civile

Capital : 7 500 euros

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 7 500 euros

Gérants :

Monsieur THIBERT Pierre, demeurant 76 Grande Rue – 21700 CORGOLOIN,

Monsieur THIBERT Arthur, demeurant 76 Grande Rue – 21700 CORGOLOIN

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL212721791

16 HUGO NOTAIRES BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Maître Maximilien CHANUT, notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16, Avenue Victor Hugo.

Suivant acte reçu par Maître Maximilien CHANUT, notaire à DIJON, le 28/06/2018, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : NY IMMOBILIER

Siège : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 21 Rue Pierre Bachelet

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet

Capital social : 1.500 €

Apports en numéraire : 1.500 €

Gérant : Monsieur Yanisse, Nadir EL-ABBOUNI, demeurant à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 21 Rue Pierre Bachelet.

Cession de parts : clauses d'agrément sauf entre associés.

Immatriculation au RCS de : DIJON

POUR AVIS ET MENTION

Me Maximilien CHANUT, Notaire

AL212721792

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société BC2J SAVOIES

Forme : SARL

Siège social : 717 Rue de l'Aviation 21600 OUGES

Objet : toutes prestations d'expertise en assurances incendie, accidents et risques divers, protection juridique, défense recours, arbitrage

Durée : 99 années

Capital : 1.000 euros

Gérance : M. Laurent BOIDÉ demeurant 13 Route de Tassenières à PLEURE (39120)

RCS DIJON

AL212721797

16 HUGO NOTAIRES BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Maître Maximilien CHANUT,notaire associé, membre de la Société Civile pofessionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office notarial à DIJON (21000),16, Avenue Victor Hugo

Suivant acte reçu par Maître Maximilien CHANUT, notaire à DIJON, le 29/06/2018, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : JCP 2

Siège : FONTAINE LES DIJON (21121), 2 Rue des Petits Fruits Rouges

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet

Capital social : 1.500 €

Apports en numéraire : 1.500 €

Gérants : Monsieur Julien PINNERT, demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121), 2 Rue des Petits Fruits Rouges et Monsieur Charles PINNERT demeurant à DAIX (21121), 8 Rue des Petits Prés.

Cession de parts : clauses d'agrément sauf entre associés

Immatriculation au RCS de : DIJON

POUR AVIS ET MENTION

Me Maximilien CHANUT, Notaire

AL212721799

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/06/2018, il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI SRC6

Siège social : 6 C rue de la Liberté, 21110 IZIER

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Objet social : Acquisitions et gestions immobilières

Gérant : Mr CHATAGNIER Romain, 6 C rue de la Liberté 21110 IZIER

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL212721803

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26 juin 2018 à ASNIERES LES DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de moyens

Dénomination sociale : SCM FERREIRA COVAREL

Siège social : 1 rue de la Mare, 21380 ASNIERES LES DIJON

Objet social : - mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membes ou de son personnel,

- et généralement, toutes opérations destinées à concourir directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. PEREIRA FERREIRA Flavio, demeurant 881 route de Gray – 21850 SAINT APOLLINAIRE,

Mme COVAREL Audrey, demeurant 881 route de Gray – 21850 SAINT APOLLINAIRE,

Clauses relatives aux cessions de parts :

dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis, La Gérance

AL212721810

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 29.5.2018, il a été constitué une SAS dénommée : JHB. Capital : 200 000€. Siège : 4 rue Pierre Bline, 21200 Beaune. Objet : Commerce de gros de produits alimentaires, notamment les boissons alcoolisées et non alcoolisées, y compris l'achat de vin en vrac et sa mise en bouteille sans transformation; Prestations en relations avec le commerce de vins, notamment l'organisation de dégustations de réception de visites des caves et la participation au salon des vins et des domaines; Intermédiaire du commerce de vins, de l'équipement et procédés de viticulture et de vinification. Durée : 99 ans. Président : Mr LI ZHOU LI, 11 rue Marceau, 78420 Carrières sur Seine, pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles et transmissibles sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Immatriculation au RCS de Dijon

AL212721819

NIÈVRE

NOMINATION

CASSIER VRAC

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros
Siège social : Z.A de la Guette
58340 CERCY-LA-TOUR
493 717 102 R.C.S. NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2018, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés a pris acte de la démission de M. Alain CASSIER, Président de la société, avec effet le même jour, puis elle a nommé en vue de le remplacer, la SAS HOLDING CASSIER au capital de 1 500 000 euros, ayant siège 33, Avenue Louis Coudant à 58340 CERCY-LA-TOUR, immatriculée au RCS sous le N° 399 502 897 RCS NEVERS, en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée indéterminée. Pour avis

AL582721891

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL AULARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 50 rue de Beauregard
58110 Châtillon-En-Bazois
RCS NEVERS – 821 071 461

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2018, à effet du 1er juin 2018, il résulte que M. Thierry Aulard, demeurant 3 rue de Fontenille 58110 Châtillon-en-Bazois, devient cogérant et que le siège social est transféré du 50 rue de Beauregard 58110 Châtillon-en-Bazois, au 2 rue Adrien Laurent 58110 Châtillon en Bazois. Les statuts seront modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL582721872

MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATION DU CAPITAL

MINIABILLES FRANCE
SARL au capital de 343 010,29 euros
Siège social : Domaine de Chaumigny
58340 SAINT GRATIEN SAVIGNY
RCS NEVERS 400 066 379

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 27.04.2018 : Le capital a été réduit de 343 010,29 euros.

Aux termes de la même délibération, le capital a été ensuite augmenté d'une somme de 142 800 euros pour être porté à 142 800 euros au moyen d'apports en numéraire et de compensation avec une créance liquide et exigible sur la Société.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

o Ancienne mention : Capital : 343 010,29 euros

o Nouvelle mention : Capital : 142 800 euros

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL582721873

COSNE TRANSPORTS SOCIETE LAFILLE

SARL au capital social de 191329,60 euros
Siège social
«La Beaubutaine» - RN7
58200 Cosne Cours sur Loire
SIREN 631 880 085 R.C.S. Nevers

Le 21 juin 2018, l'AGE a constaté, en l'absence d'opposition, la réduction définitive du capital social, qui a été ramené de 191329,60 à 62161,93 euros.

Pour avis.

AL582721879

RECTIFICATIF

Rectificatif

L' annonce de publicité légale parue le 29.06.2018 concernant la Sarl A.D.R.S. IMMOBILIER indiquait en dénomination sociale A.D.S.R

La dénomination rectificative est : A.D.R.S. IMMOBILIER.

Pour avis

Daniel RICHMOND,

Anca SIMON

AL582721878

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

CABINET
DE MAITRE OLIVIER LEVOIR
AVOCAT AU BARREAU
DE NEVERS
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 21 AOUT 2018 à 10h30

COMMUNE DE THIANGES (Nièvre)

Lot unique : Une maison d'habitation située commune de THIANGES (Nièvre) au lieudit « Poisson », comprenant :

Une pièce à vivre, une cuisine, une salle de bains avec WC au rez-de-chaussée

Sous combles : une chambre, salle de bains avec WC et partie grenier

Une cave

Jardin

Sur la mise à prix de VINGT MILLE EUROS (20 000 €)

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 8 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 28/06/2018

Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et

dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 9 août 2018 à 14h00 : S'adresser à la SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL582721883

CABINET
DE MAITRE OLIVIER LEVOIR
AVOCAT AU BARREAU DE NEVERS
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 21 AOUT 2018 à 10h30

COMMUNE DE SAINT LAURENT L'ABBAYE (Nièvre)

Lot unique : Un hangar de stockage métallique monté sur terre plein béton avec bureau, WC, terrain autour, figurant au cadastre comme suit :

· Section B n° 362 lieudit « 8 route de Garchy » d'une contenance de 2 ares 37 centiares

· Section B n° 364 lieudit « les colmelles » d'une contenance de 6 ares 8 centiares

Soit une contenance totale de 8 ares 45 centiares.

Sur la mise à prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 15 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 29/06/2018

Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 7 août 2018 à 14h30 : S'adresser à Maître Viviane COUDERT-BUFFET, huissier de justice, 17 rue du Maréchal Leclerc, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, Tél : 03 86 28 03 19

AL582721888

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SARL ARTISAN PLUS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 avril 2018, il résulte que la société à responsabilité limitée ARTISAN Plus dont le capital social est de 7 622.00€€ et dont le siège social est situé à 10 bis rue des Neufs Piliers à Nevers et immatriculé au RCS de Nevers sous le numéro 387 649 122 a décidé

-de transférer le siège social de la société au 14 rue Claude Denis à Nevers (58000) à compter du 01 mai 2018. L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

-de modifier l'objet de la façon suivante La Société a pour objet :Tous les travaux de gros œuvre et second œuvre du bâtiment; Tous travaux liés à la charpente métallique, Toutes missions d'ingénierie courante, la prise de participation dans tous types de sociétés, la gestion d'un portefeuille titres, les prestations de services en matière administrative, financière, comptable et commerciale, et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL582721850

➜ CESSION

JURICONSEILS

JURICONSEILS-ACLG
Société d'avocats
Maître Anne Cécile SEMELAGNE
MONTLUCON
13, rue André Messager
MOULINS (cab.sec.)
10 rue des Bouchers

Suivant acte sous seing privé en date à MONTLUCON du 20.06.2018, enregistré au Service des Impôts de NEVERS 1 le 25.06.2018, bordereau 2018 A 00868, Monsieur Dominique OLIVIER et Madame Florence OLIVIER, son épouse, demeurant La Guinette - Route du Panorama - 58180 MARZY, ONT CEDE à la société LABORATOIRE DOMINIQUE OLIVIER, Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est La Guinette - Route du Panorama - 58180 MARZY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS, sous le n°411 141 625, représentée par son gérant, Monsieur Guillaume RAKOTOMALALA, un fonds artisanal et commercial de prothèses dentaires, sis et exploité La Guinette - Route du Panorama - 58180 MARZY, moyennant le prix de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000 €). La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées à compter rétroactivement du 1er Mars 2018. L'acquéreur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au cabinet de Maître BONNET, Résidence Le Medicis - Avenue de la Gare - 58320 POUGUES LES EAUX. Comme conséquence de la présente cession, le contrat de location gérance qui avait été consenti, selon acte

sous seing privé en date à MARZY du 30.12.1996, à compter du 01.01.1997 par Monsieur Dominique OLIVIER et Madame Florence OLIVIER, à la société LABORATOIRE DOMINIQUE OLIVIER et portant sur le fonds vendu est résilié amiablement, à compter du 28 février 2018. Pour avis

AL582721870

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix
(Nièvre)
2, route de Dornes

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) le 26 avril 2018 enregistré le 04 mai 2018 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS I, Dossier 2018 09747 référence 2018 N 00279, suivi d'un acte rectificatif en date du 29 juin 2018.

La Société dénommée DORNES AUTOMOBILES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.623,00 € ayant son siège social à DORNES (58390) route de Moulins identifiée sous le numéro SIREN 384829065 RCS NEVERS.

A CEDE A :

La Société dénommée DORNES AUTOMOBILES, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à DORNES (58390) 12 route de Moulins identifiée sous le numéro SIEN 838 106 797 RCS NEVERS.

Un fonds de garage et mécanique générale avec vente et réparation de véhicules automobiles et de machines agricoles et vente d'huiles situé et exploité à DORNES (58390)12 et 18 route de Moulins

Cette vente a été consentie au prix de VINGT SEPT MILLE EUROS (27.000,00 €), avec entrée en jouissance le 26/04/2018.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique.

AL582721886

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL ANQUETIL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2018 La collectivité des associés de la Société à responsabilité limitée ANQUETIL au capital de 26500€ dont le Siège Social est située 62 route de Nevers à Marzy RCS DE NEVERS 508 119 542 a décidé de nommée en qualité de Co-Gérant à compter du 10 avril 2018 , Mme ANQUETIL née GIANNASI Lydia le 15 juin 1964 à Nevers de nationalité Française pour une durée illimitée.

AL582721790

GARDER LE SOURIRE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 31 000 €
Siège Social : 5, Rue de la Pelleterie
58000 NEVERS
349 724 633 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 02/07/2018, il a été pris acte de la démission de Mr Hubert T'KINT DE ROODENBEKE de ses fonctions de co-gérant à compter rétroactivement du 30/06/2018.

AL582721892

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 08/06/2018

SASU LA BONNE TABLE

au capital de 3 000 €
Siège social : Les Chaboureaux
58310 BITRY
SIRET : 828 590 950 000 14 – APE : 7010 Z

L'assemblée extraordinaire du 04 mai 2018 a prononcé la liquidation de la société SASU LA BONNE TABLE, à compter du 05 mai 2018, et a nommé liquidateur Madame Marie France JULIEN demeurant Les Chaboureaux – 58310 BITRY.

L'adresse de la liquidation reste au siège social de la société SASU LA BONNE TABLE.

L'associée a approuvé les comptes de liquidation arrêté au 30 avril 2018, et donne quitus au liquidateur.

AL582721867

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DOUBLE V

SARL au capital de 20.000 €
Siège social : 29 boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
814 800 009 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2018 a décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Stéphane VEIL, dt 29 boulevard de la République – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, a été désigné liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social et siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation de la société sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, S. VEIL

AL582721868

EARL NATY

Société civile en liquidation
au capital social fixe de 413 920 euros
Saulnière - 58240 TRESNAY
RCS Nevers - 503 957 573

L'assemblée générale réunie le 1er juin 2018, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2017, déchargé M NATY Gérard de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS

Pour avis, le liquidateur.

AL582721871

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sarl à cap. variable: La Grange d'Arquian, Chât. des bordes, rue de la grande vanne 58130 Urzy. Cap.: 100euros. Cap. min: 100euros. Obj: restaurant. Grt: Henri Joulie, Chât. des bordes, rue de la grande vanne 58130 Urzy. Durée: 99 ans au rcs de Nevers.

AL582721772

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUCENAY LES AIX du 27 juin 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : MOULIN DES COMBRAILLES Siège : Lieudit Dardault, 58380 LUCENAY LES AIX Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 10 000 euros Objet : Minoterie, meunerie Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité, les cessions d'actions aux tiers sont soumises à l'agrément des associés. Président : La Société EPI PASSION, SARL au capital de 40 000 euros, dont le siège social est Lieu-dit Le Moulin 71340 CHENAY LE CHATEL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 828 288 647 RCS MACON, représentée par Madame Chantal MEGNAUD, Gérante Directeur général : La Société FAMILLE MEGNAUD INVESTMENT, SARL au capital de 8 000 euros, dont le siège social est Les Varennes 71340 CHENAY LE CHATEL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 834 977 613 RCS MACON, représentée par Yohan BARRET, Gérant. Commissaire aux Comptes : COGEP AUDIT, 2658, Route d'Orléans 18230 SAINT DOULCHARD La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS POUR AVIS

AL582721877

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date à NEVERS (Nièvre) du 25 juin 2018, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes : - Dénomination : GFV NOVA ; - Siège : NEVERS (58000), 64 Rue des Chauvelles; - Durée : 99 à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS ; - Objet : - la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à

long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement

aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition . - Capital : 2 000 euros, constitué

uniquement au moyen d'apports en numéraire ; - Gérance : a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée : Monsieur Nicolas DELGUTTE, demeurant à 64 Rue des Chauvelles - 58000 NEVERS.

AL582721884

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile de moyens présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCM DU VAL DU SAUZAY ;

Siège social : 7, rue Nicolas Colbert – 58210 VARZY ;

Objet social : Mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres ;

Durée : 99 ans ;

Capital social : 50 € ;

Co-Gérance : Mme Sandrine AUBÉ dt à SAINT PIERRE DU MONT (58) – Le Grand Davion et Mme Aurélie CIUDAD dt à VARZY (58) – 23, Faubourg de Marcy ;

Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.

Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de tous les associés.

AL582721885

AVIS DE CONSTITUTION

SCI LE GRAND CHENE
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : Rue Verte,
58450 NEUVY SUR LOIRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nevers du 01/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : LE GRAND CHENE

Siège social : Rue Verte, 58450 NEUVY SUR LOIRE

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jhonny SANTINI demeurant Rue Verte 58450 NEUVY SUR LOIRE

Et Madame Annabel DAVID demeurant Rue Verte 58450 NEUVY SUR LOIRE

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

La Gérance

AL582721889

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 02 juillet 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI LES FOUGERES

Objet social : propriété, acquisition, vente, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations

dans toutes sociétés immobilières.

Siège social : 24 route de Bourgogne 58000 SAINT ELOI

Capital : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Jérôme DUCREUX demeurant Route de Bourgogne - Les Petites Maisons 58000 SAINT ELOI

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL582721890

YONNE

➜ DIVERS

KNAUF ISBA

SASU au capital de 2 420 000 euros
Siège social : ZI Sud, Route de Lyon
89000 AUXERRE
341 545 002 RCS d'AUXERRE

A l'occasion de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2018, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Yves NICOLAS, commissaire aux comptes suppléant dont le mandat est arrivé à échéance, conformément aux dispositions issues de la loi Sapin II, entrée en vigueur le 11/12/2016.

Pour avis

AL892722003

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 mars 2016,

Madame Gilberte Suzanne DEUM, en son vivant retraitée, demeurant à MAILLY-LE-CHATEAU (89660) 7 chemin Devant la Ville.

Née à GENNEVILLIERS (92230), le 6 décembre 1925.

Veuve de Monsieur Pierre Lucien BURNIER-FRAMBORET et non remariée.

Décédée à MAILLY-LE-CHATEAU (89660), le 4 janvier 2018.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jérôme BRICCA, de la SELARL « Jérôme BRICCA, Notaire », d'un Office Notarial à CLAMART (92145), 32 avenue Jean Jaurès, le 27 juin 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jérôme BRICCA notaire à CLAMART (92145) 32, avenue Jean Jaurès BP 47, référence CRPCEN : 92050, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892721979

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL- DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du28novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 janvier 2009, Monsieur Jean-Pierre PENVEN, demeurant à CHEROY (89690) 13 rue Georges Courteline, né à PARIS (75014) le 29 août 1945, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procèsverbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurence PAGET, Notaire à CHEROY (89690), le 29 mai 2018.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession :

Maître André LEVET, notaire à ALENCON (61000) 17 rue Sainte Thérèse, BP 139, 61004 ALENCON CEDEX, référence CRPCEN : 61001, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892722015

➜ NOMINATION

TRANSPORT COLIS EXPRESS 89

Société coopérative à responsabilité limitée
au capital de 3.840 €
Siège social : 28 Chemin de la Chapelle
Parc Technologique de la Chapelle
89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 447 514 217

Aux termes d'une ordonnance du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21 juin 2018, Monsieur Thierry VANDENBROUCQUE, sis 29 rue Louis de Broglie à DIJON (21000) a été nommé Administrateur provisoire de la société TCE 89

AL892721984

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SARL EXTERNALIS

L'AGE du 18.4.2018, a décidé de transférer le siège social de la société EXTERNALIS, SARL au capital de 7 622,45€, 8 rue de Rémusat, 75016 Paris, 424 352 946 RCS Paris au 10 chemin du Gué des Archers, 89150, Saint-Valerien. Objet : Prestations de services aux entreprises (vente, marketing, communication, gestion et informatique), investissements mobiliers et immobiliers, acquisition de participations dans des sociétés. Durée : 99 ans. Gérance : Mr SCHAPIRA Benjamin, 40 Boulevard de Courcelles, 75017 PARIS. La société sera radiée du RCS de Paris et ré-immatriculée au RCS de Sens

AL892721977

CBE

SARL au capital de 4.000euros.
Siège social : 18 B Route de
Saint Julien du Sault, La Petite Celle
89116 LA CELLE ST CYR.
RCS 824 663 207 SENS.

L'AGE du 09/04/2018 a décidé de transférer le siège social au 103 Bd Mac Donald, 75019 PARIS, à compter du 09/04/2018. Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS de PARIS.

AL892721978

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRADORIC

G.F.A. au Capital de 152 449,02 € Euros
11 rue Arago
89000 Auxerre
RCS Auxerre D 407 512 623
(1996 D 00109)

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018, les associés ont décidé de transférer le siège social à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000) 440 rue de la Tour à compter de ce jour.

L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE

Le Gérant,

AL892721991

DENFER-LEBLANC

SCI au capital de 75452 €
Siège social
16 rue Nicolas Leblanc
93200 Saint-Denis
451 370 126 RCS de Bobigny

L'AGE du 24/06/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 2 Lieu-dIt Les Sablons, 89130 Villiers-Saint-Benoît, à compter du 24/06/2018 Objet social : L'acquisition par voie d'achat, d'apport ou autrement, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droit pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobilisés en question, tant comme bailleresse que comme locataire à court terme ou à long terme. Et ce soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Durée : expire le 18/12/2102 Radiation au RCS de Bobigny et réimmatriculation au RCS d'Auxerre

AL892721993

MEUBLES DU GATINAIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 72.000 €
Siège social :
59 RUE COQUILLET
45200 MONTARGIS
328 697 263 R.C.S. Orleans

Suivant procès-verbal en date du 8 janvier 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 10 RUE NOYON LES GARANGERS 89500 CHAUMOT.

Pour information : Gérant : Mme Odette BOURGEAIS, demeurant 10 RUE NOYON LES GARANGERS 89500 CHAUMOT

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Sens désormais compétent à son égard.

La gérance.

AL892722001

SAS LEPAGE

La société LEPAGE, SAS au capital de 1000 €, RCS Orléans n°832 239 305, a décidé le transfert de son siège à compter du 26/06/2018. L'avis précédemment publié est modifié. Ancienne mention supprimée : Siège : 264 rue des Sables de Sary, 45770 SARAN. Nouvelle mention : Siège : lieudit « Les Vorgeot », 89480 ANDRYES. Pour avis : Patrick LEPAGE, président.

AL892722010

DOMAINE DU RONCEMAY

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 100.000 €
Siège social :
178 rue de Courcelles
75017 PARIS
839 697 570 R.C.S. Paris

Suivant délibérations du 28/06/2048 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au : Château du Roncemay, 89110 CHASSY.

Présidente : Mme Jeanne FRANGE, 4 Avenue Etienne Acollas, 75007 PARIS.

Mention au RCS de PARIS et au RCS de SENS

AL892722011

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

EDG ENVIRONNEMENT

SASU au capital de 1 000 € porté à 20 000 €
Siège social : 3 Bis Impasse du Pas d'Ane
89500 Egriselles le Bocage
803 862 192 RCS Sens

Par décision du 12/06/2018, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 19 000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : **Ancienne mention :** Le capital social est fixé à 1 000 €. **Nouvelle mention :** Le capital social est fixé à 20 000 €.

Pour avis, Le Président

AL892721976

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne le 08 juin 2018, concernant la société

SARL TATLIGUN

Il a lieu de lire : L'objet social de la société a été étendu, à compter du 23/03/2018, aux activités suivantes : - Formation, Conseil et Management dans le secteur Hôtellerie, cafés et restauration. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit : Nouvelle mention : La société a pour objet : - Formation, Conseil et Management dans le secteur

Hôtellerie, cafés et restauration

AL892722008

➜ CHANGEMENT DE NOM

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

Monsieur ALBERT Alexis, né le 17 Août 1991 à Auxerre (Yonne), demeurant 1 Ter rue des Fossés 89290 Jussy, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de TESTEVUIDE.

AL892721994

➜ MODIFICATION DE STATUTS

TOITURE CONCEPT

SASU au capital de 4000 €
Siège social : 28 RUE MARCELIN BERTHELOT,
89100 Sens
834 432 486 RCS de Sens

L'AGE du 01/06/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 17 rue sancey, 89100 Sens, à compter du 01/06/2018, - Nommer en qualité de Gérant M. cekerek

ibrahim ethem, demeurant 45 c rue du 89 eme regt, 89100 Sens, en remplacement de M. cekerek cemil Mention au RCS de Sens

AL892721980

SASU NORATEX FRANCE

L'AGE du 25.6.2018, de la société NORATEX FRANCE, SASU au capital de 1 000€, 22 Place Corot, 89000 Auxerre, 818 215 675 RCS Auxerre, a décidé de modifier l'objet social de la société. Ancienne mention : commerce de gros non spécialisé. Nouvelle mention : commerce de détail sur éventaires et marches. Mention au RCS de Auxerre

AL892721987

ANDREAS TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 28 Rue des Lombards
89340 CHAUMONT
821 926 391 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 11/06/2018, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de mise en location de courte durée de voitures et véhicules automobiles légers - Achat et vente de pièces automobiles - Achat et vente de véhicules d'occasion et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL892721989

CERFRANCE

EARL DU PARADIS

EARL au capital de 278 500 euros
Siège social : 17 route de Joigny
chez M. Philippe MAUNY
89400 BRION
477 502 538 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2018 : - A nommé M. Maxime MAUNY demeurant 16 rue Roger Lata, 89400 BRION, aux fonctions de gérant, - A décidé de compléter le libellé de l'adresse du siège social, qui devient : 17 route de Joigny, chez M. Philippe MAUNY, 89400 BRION. Ceci ne constituant pas un transfert de siège.

Pour
avis, la gérance.

AL892721992

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'assemblée générale du 15/06/2018 de la société :LMJ Société à responsabilité limitée au capital de 1 066 250 euros, siège social est à MAILLOT (89100) 21 Rue de l'Europe, immatriculée au RCS de SENS sous le n°433 187 705.

Il a été décidé de transformer la Société à responsabilité limitée en Société par Actions
simplifiée à compter du 1er juillet 2018. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

A été nommé :

- président: Monsieur Dimitri LANGLOIS, né le 10 mai 1973 à CAEN et domicilié professionnellement au 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT.

- directeur général : Monsieur Daniel LANGLOIS, né le 27 juillet 1948 à SAINT JEAN DES BAISANT (50) et domicilié professionnellement au 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT.

- Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants existants demeurent dans leurs
fonctions.

Cessions d'actions et agrément : agrément sauf entre associés

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque actions donne droit à une voix.

Pour les AGO : le droit de vote est à l'usufruitier ;

Pour les AGE le droit de vote est au nupropriétaire.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS

Pour avis

AL892721997

AUTHENTIC PAELLA

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 8 rue de
Freparoy
89100 MALAY-LE-GRAND
811 760 735 RCS SENS

Suivant décisions de l'associé unique du 20 juin 2018: L'objet social de la société a été étendu, à compter du 20/06/2018, aux activités suivantes : Locations de tous types de matériels de réception, à savoir ; tables, chaises, vaisselle, barnums. Location de véhicules sans chauffeur. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : La société a pour objet : traiteur, cuisine à domicile, livraison à domicile, organisation d'évènementiel, vente de produits alimentaires. Nouvelle mention : La société a pour objet : traiteur, cuisine à domicile, livraison à domicile, organisation d'évènementiel, vente de produits alimentaires. Locations de tous types de matériels de réception, à savoir ; tables, chaises, vaisselle, barnums. Location de véhicules sans
chauffeur. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, la gérance

AL892722009

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ELAGAGE EXPERTISE - TR3E
SARL au capital de 5.000 €
Siège social : Route de Frangey -89160 LEZINNES
RSC AUXERRE 802 385 211

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 01/06/2018, les associés ont décidé de révoquer M. Julien LE CORDIER, cogérant de la société. M. Manuel DE MATOS continuera d'assurer la gérance . Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Pour avis.

AL892721970

SCI DU 12 RUE DE MONDEREAU

Société civile immobilière
au capital de 4.573,47 €
Siège social : 13, rue Jacques Taveau
89100 SENS
331 706 234 RCS SENS

Suivant procès-verbal en date du 08.02.2018, les associés ont décidé de nommer en qualité de Gérante Madame Delphine DAUCHY, demeurant 225, rue Ferdinand Buisson à LAUDUN L'ARDOISE (30290), en remplacement de Monsieur Max Guy René DAUCHY, décédé.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

La Gérante.

AL892721972

EARL BETHERY SYLVAIN

EARL au capital de 177 000 euros Siège social : 15 rue du Général Delamalle - 89800 AIGREMONT 481 093 953 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Sylvain BETHERY et a nommé M. Antoine BETHERY, demeurant à JOUY (Yonne), 7 rue des Jacquins, auxdites fonctions.

Pour avis, la gérance.

AL892721981

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

SCI CARDOT-LOISEAU Société civile immobilière au capital de 1 500 euros Siège social : 7 et 9 Route de Toucy 89000 AUXERRE 439 715 319 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 20 JUIN 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Monsieur Virgile LOISEAU, demeurant 84 Rue Champbertrand – 89100 SENS, en qualité de co-gérant, non associé, pour une durée illimitée, à compter du 1er juillet 2018, en remplacement de Monsieur Patrice LOISEAU, démissionnaire.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL892721988

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP du 21/05/2015, la Société TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 92000 NANTERRE - 562, Avenue du Parc de l'Ile, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 3 ans à compter du 02/07/2015 à la SARL LE PONT DE PIERRE au capital de 8 000 € dont le siège social est à Route de Paris - RN 6 - 89470 MONETEAU, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n° 812074706 un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé Relais DES GRANDES HAIES sis à la même adresse.

Le présent contrat liant la Société TOTAL MARKETING FRANCE et la SARL LE PONT DE PIERRE a pris fin le 28/06/2018.

AL892722002

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI PARC DES BEAUX LIEUX

SCI au capital de 3 000 euros
Siège social
94 rue Emile Zola
89100 Sens 490951530 RCS Sens

L'AGE du 22/06/2018 a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour, nommé en qualité de liquidateur ERRERA FREDERIC demeurant 94 Rue Emile Zola 89100 Sens et fixé le siège de la liquidation au 94 rue Emile Zola 89100 Sens à compter de ce jour.

Dépôt au RCS de SENS.

AL892721961

EURL PARFUM DE FLEURS

Le 29.2.2016, la gérante de l'EURL PARFUM DE FLEURS, capital 2000 €, siège social 61 avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES, 807 972 146 RCS Sens, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 29.2.2016, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Sens

AL892721967

METAMORPHOSE

SARL Unipersonnelle
au capital de 7623.00 Euros
11 rue du moulin du président,
89000 AUXERRE
451730329 R.C.S. Auxerre

Par décision du Liquidateur en date du 25/06/2018 l'associé unique a : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Madame LOBGEOIS isabelle 11 avenue des ardilles, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Auxerre

AL892721969

SCI BAKFIELD

Aux termes d'une déclaration de dissolution sans liquidation en date du 18 juin 2018, il a été décidé la dissolution volontaire, à effet du 1er janvier 2018 de la Société :

SCI BAKFIELD, Société Civile au capital de 1.000 € dont le siège social est à SENS (89100) - 66 rue Thénard, RCS SENS 500 108 519,

Il a été également décidé, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code Civil, la transmission universelle du patrimoine social à l'associée unique, soit la société BACFILD, SC au capital de 61.000 €, dont le siège social est à LAGNY SUR MARNE (77), 25 allée des Tilleuls - RCS MEAUX 504 962 101,

Cette décision de dissolution fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Les créanciers de la SCI BAKFIELD pourront, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, faire opposition à la dissolution dans le délai de trente jours à compter de la présente publication.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de SENS.

AL892721971

SARL SULTAN KEBAB

L'AGE a décidé, le 30.4.2018, la dissolution anticipée de la société SULTAN KEBAB, SARL au capital de 5 000€, 62 Rue Du 24 Aout, 89000 Auxerre, 453 104 846 RCS Auxerre, au 30.4.2018, désigné liquidateur Mr AYHAN Halil, 51 Rue Louis Braille, 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Auxerre

AL892721986

SCI LA BOURGUIGNONE

Société Civile Immobilière
Au capital de 152,45 Euros
Siège social : 17 Rue du Port
89140 COURLON SUR YONNE
R.C.S. SENS 402 845 762

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 31 Mai 2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 Mai 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles 390 à 401 de la Loi du 24 juillet 1966.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Jocelyne FRANÇOIS,demeurant au 17 Rue du Port à COURLON SUR YONNE (89140) et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au 17 Rue du Port à COURLON SUR YONNE (89140).

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

LE LIQUIDATEUR

AL892722016

AUXIRES

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
en liquidation au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 10 avenue d'Auxerre
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
RCS Auxerre : 403 339 450

Par décision du 29.06.2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

A été nommé Liquidateur, Mr Philippe DELON, 36 Castello Rosso - 20166 PIETROSELLA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 15 rue Trébois– 92300 LEVALLOIS PERRET, lieu où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

AL892722017

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée Andrée Event Capital : 2000euros Siège social : 71 rue Principale 89340 CHAMPIGNY Objet : Les activités d'agence événementielle notamment, l'organisation, la promotion, la gestion d'événements (hors spectacle vivant) et la location de matériel, à destination des particuliers et professionnels. Président : ROSE Nathalie 71 rue Principale 89340 CHAMPIGNY Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS SENS Transmission des actions : cession aux tiers soumise à agrément. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

AL892721765

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAURAY du 26/06/2018, il a été constitué une société civile immobilière, dont la dénomination sociale est « BRIAN'S CASTLE », dont le siège social est 12 Chemin des Chats 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE qui a pour objet social « L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis, la vente de tous immeubles et biens immobiliers construits ou en cours de construction, la rénovation, la construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte » pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS, dont les cogérants sont M. Jean- Baptiste GOIS et Mme. Erin CHOA demeurant

ensemble 12 Chemin des Chats 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, Clause relative aux cessions de parts: dispense d'agrément pour cessions à associés, La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS

Pour avis, la Gérance

AL892721973

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date du 26/06/2018 il a été constitué une société
Dénomination sociale : SDK NRJ Siège social : 8 Ter Impasse des Vergers, 89470 Moneteau Forme : SARL Unipersonnelle Capital : 1000 € Objet social : Démarchages par vente de contrats d'énergie (gaz, électricité) et d'assurances. Prestation de service Gérant : Ruddy SADKOWSKI, 8 Ter Impasse des Vergers, 89470 Moneteau Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL892721974

AQUAREKA ENVIRONNEMENT

Par acte sous seing privé en date du 22/06/2018 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination: AQUAREKA ENVIRONNEMENT

Siège social : Pépinière d'entreprises du Jovinien, Avenue de Sully prolongée - 89300 Joigny

Objet: Toutes opérations de négoce, achat, vente, distribution, intermédiation, de tout matériel dédié au traitement de l'eau, des eaux usées, et des déchets alimentaires à destination des entreprises, notamment celles appartenant au secteur CHR et de tous matériels spécifiques aux Cafés, Hôtels, Restaurants

Durée : 99 années

Capital : DIX MILLE EUROS (10.000 €)

Président : Monsieur Stéphane ROBERT Né le 18 janvier 1970 à Chaumont (52) Demeurant 1 rue Paul Visse – 89290 AUGY, France

Immatriculation : au RCS de SENS

AL892721975

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 Juin 2018 à CHEMILLY SUR YONNE, il a été constitué une société civile immobilière.

Dénomination sociale : SCI PISAURE

Forme : Société Civile immobilière

Objet : Acquisition, location et ventes d'immeubles

Capital social : 130 000 €

Apport en numéraire : 130 000 €

Siège social : 25 Rue Paul Bert - 89250 CHEMILLY SUR YONNE

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant associé indéfiniment responsable : M. Philippe ROUSSEAU demeurant 25 Rue Paul Bert - 89250 CHEMILLY SUR YONNE

Associé indéfiniment responsable : SC RP GESTION, société civile au capital de 34 800 €, dont le siège social est situé 5 La verrerie 89320 ARCES-DILO, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 821 771 664

Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de
l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL892721985

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/05/2018 il a été constitué une société
Dénomination sociale : BRASSERIE DE LA GARE

Siège social : 8B Rue de la Vallée, 89500 Égriselles-le-Bocage

Forme : SAS Capital : 5000 Euros

Objet social : Bar, brasserie, rôtisserie, pizzeria, fdj

Président : Monsieur Juan de Vasconcelos demeurant : 8B Rue de la Vallée, 89500 Égriselles-le-Bocage élu pour une durée de 99 années

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892721995

CHAUFFAGE DE PUISAYE

Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Lieu-dit Les Courreaux
89350 CHAMPIGNELLES
RCS AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHAMPIGNELLES du 27 JUIN 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CHAUFFAGE DE PUISAYE,

Forme sociale : Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée,

Siège social : Lieu-dit Les Courreaux 89350 CHAMPIGNELLES,

Objet social : Couverture, plomberie, chauffage, travaux d'installation électrique et d'isolation, ramonage, pose de poêle et cheminée, zinguerie, aménagement-agencement et finitions, création de salle de bains,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 5 000 euros,

Gérance : Monsieur PEROT Maximilien, demeurant Lieu-dit les Courreaux 89350 CHAMPIGNELLES,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

La Gérance

AL892721996

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société à responsabilité limitée :

Suivant acte sous-seing privé en date à DIXMONT (89500) du 26 juin 2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée « Etude Généalogique Arborescence » EGA, ayant pour objet la recherche d'héritiers et la réalisation de toute opération liquidative permettant de régler une succession.

La durée est fixée à 99 ans. Le siège social est à DIXMONT (89500), Pimançon, 8 route de la Belle Epine.

Le capital social de 5000,00 euros est composé uniquement d'apports en numéraire.

La gérante est Madame Aurélie CARABIN, demeurant à DIXMONT (89500), Pimançon, 8 route de la Belle Epine.

Immatriculation au RCS de SENS.

Existence d'une clause d'agrément.

Pour avis et mention. La gérance.

AL892721999

THOMAS JÉRUSALEM AVOCAT

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : société civile immobilière
- **Dénomination** : DES CACTUS
- **Siège social :** 21 grande rue 89160 ANCY LE FRANC
- **Objet** : acquisition, détention, vente de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis
- **Durée** : 99 années
- **Capital** : 100 euros apporté en numéraire
- **Gérance** : Clémence PETIT née le 02/01/90 demeurant 11 rue des bordes 89160 VILLIERS LES HAUTS et Anne-Laure MEULEY née le 25/04/1974 demeurant 5 ruelle du puits Boussard 89740 ARTHONNAY
- **Cession de parts :** agrément préalable obligatoire après notification du projet de cession aux associés et droit de préemption à leur profit
- **Immatriculation** : RCS d'AUXERRE

AL892722005

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 juin 2018 à BLENEAU, il a été constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : ASMC

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet : Achat, vente, location et mise à disposition de mobiliers urbains, location d'emplacement publicitaire sur mobiliers urbains, affichage publicitaire.

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : 7 Rue de la Ferronnerie 89220
BLENEAU

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Président : M. Stéphane PRUNIERE demeurant 24 Rue de la Ferme des Cochards 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cessions d'actions : Toujours soumises à agrément préalable donné par décision collective adoptée à l'unanimité des actionnaires. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, le président.

AL892721812

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/06/2018, il a été constitué une SARL dénommée : I-MEDIA Siège social : 30 allée Puget, 89000 AUXERRE Capital : 900€ Objet : Réparation et vente d'ordinateurs, d'équipements périphériques et téléphonies Gérance : M. AYYILDIZ Salih, 30 allée Puget, 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL892722007

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/07/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **CHEZ PASCALINE** 44 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 811832245. CIP 3975.

AL892722025

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/07/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Ludovic SKOKON** 3 Rue de la Massotte 89420 CUSSY LES FORGES. RCS Auxerre 511252066. CIP 3976.

AL892722027

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/07/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Matthieu ROMANO** 9 BIS CHEMIN DE LA ROULEE 89160 CHASSIGNELLES. RCS Auxerre 537730764. CIP 3424

AL892722028

Jugement du Tribunal de Commerce d'Évry en date du 11/06/2018 modifiant le plan de sauvegarde financière accélérée de la **SAS DU PAREIL AU MEME** Centre Commercial Avenue Haussmann 89000 AUXERRE (vente de vêtements). RCS EVRY 326 019 775. Co-commissaires au plan : SELARL A&M Aj Associés en la personne de Me AVEZOU 5 Bd de l'Europe 91000 Evry et la SCP Christophe ANCEL en la personne de Me ANCEL 9 Bd de l'Europe 91050 EVRY Cedex.

AL892721998

Jugement du tribunal de commerce de Rennes du 13/06/2018 arrêtant le plan de redressement pour une durée de 10 ans au profit dela **SAS CPH DEVELOPPEMENT** 105 Rue des Mignottes à Auxerre (conseil dans le développement de produits innovants) RCS RENNES 533.732.889. Commissaire au plan : SELARL Athena prise en la personne de Me Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

AL892722006

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/07/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Bernard GOMIS** Etage 1 Appt 85 3 Rue Charles Trenet 89000 Auxerre (peinture bâtiment). RCS Auxerre 530576875. CIP 4058. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892722018

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/07/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Madame Pascale Odile Marguerite COHU** épouse MILOT Centre Commercial RAMI 89290 Champs-sur-Yonne (Pressing, vente d'accessoires). RCS Auxerre 339184202. CIP 4059. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892722019

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/07/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl E.M.B.P.** S.A.R.L. ZA des Champs Casselins 5 rue Arnold Marti 89000 Saint Georges sur Baulche (Pose de menuiserie). RCS Auxerre 753709096. CIP 4060. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892722020

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/07/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl WAQAS** 12 rue de la Fraternité 89000 Auxerre (Restauration). RCS Auxerre 450812466. CIP 4061. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892722021

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/07/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàr**l SARL P.A LOPES ANTONIO** 3 RUE ANDRE VILLEDIEU 89580 COULANGES LA VINEUSE (maçonnerie). RCS Auxerre 804333003. CIP 4063. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892722022

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/07/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl ARPPE** 6, Avenue Delacroix 89000 AUXERRE (agencement, rénovation). RCS Auxerre 793981101. CIP 4062. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892722023

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/07/2018 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la **Sàrl NAULOT FRERES AUTOMOBILES** route de Lyon BP 7 89200 Avallon (tous travaux de mécanique automobile). RCS Auxerre 331803635. CIP 3955. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL892722024

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Automobile

En route pour les vacances

À l'occasion des grands départs en vacances cet été, Eplaque.fr, un site réalisant cartes grises et plaques d'immatriculation en ligne, a mené une enquête avec Toluna sur la façon dont les Français considèrent leurs trajets en voiture.


DR

Près de 74 % des personnes interrogées vont partir en vacances en voiture cet été.

Il ressort que sur les 73,8% des Français qui déclarent partir en vacances en voiture cet été, 33,1% ont prévu d'effectuer moins de 500 km avec leur véhicule, 36,3% envisagent de faire entre 500 et 1 000 km et 13,4% de rouler entre 1 000 et 1 500 km. Seulement 7,6% des automobilistes pensent rouler entre 1 500 et 2 000 km et 9,6% ont prévu de conduire plus de 2 000 km. Il est à souligner que 90,3% des Français se considèrent comme *«un bon conducteur»*. Selon eux, le comportement d'un bon conducteur se résume à : anticiper face au danger : 85,5% ; toujours respecter le code de la route : 83,4% ; mettre ses clignotants et vérifier les angles morts : 80% ; ne jamais boire une goutte d'alcool : 76,4% ; ne jamais doubler par la droite : 67,9% ; toujours respecter la limitation de vitesse : 65,3% ; être courtois avec les autres vacanciers : 44% ; avoir une parfaite connaissance technique de son véhicule : 42%. *«Il est intéressant de constater que le 0% d'alcool au volant et le respect de la limitation de vitesse n'arrivent respectivement qu'en quatrième et sixième position, bien loin derrière l'anticipation face au danger. Pourtant, la vitesse et l'alcool au volant sont les deux premières causes de mortalité en France»* commente Benoit Ginet, fondateur de Eplaque.fr.

Mais partir en voiture en vacances est bien souvent synonyme de désagréments… Ceux que redoutent le plus les Français sont les bouchons (78,9%). Le deuxième mécontentement le plus redouté est le problème technique (58,4%). Viennent ensuite le stress dû aux camions (51%), les véhicules qui monopolisent la file de gauche (42,7%), la chaleur (42%), les caravanes (22,4%) et enfin l'impatience des enfants (12,7 %).

La préparation du véhicule

Pour préparer leur voiture avant le grand départ, les sondés indiquent en premier lieu vérifier la pression des pneus (80,4%). Arrive ensuite l'inspection des niveaux d'huile, de liquide de frein, de refroidissement et du liquide lave-glace (69%). D'après l'étude, 56% des Français règlent leur trajet vacances sur le GPS avant de partir. Par ailleurs, 53% optent pour la révision complète chez un garagiste. Enfin, seuls 31,3% confient laver leur véhicule avant d'emprunter la route des vacances. *«Les Français ont pris conscience que l'état de leur voiture était important pour éviter les mauvaises surprises lors d'un long trajet. En effet, plus d'un sondé sur deux confie sa voiture à un garagiste avant de prendre la route. Si on exclut les propriétaires de voitures neuves pour qui la révision complète a moins de sens, le chiffre est encore plus impressionnant»* explique Benoit Ginet.

78,7% des Français qui partent en automobile associent la voiture à la liberté. Grâce à elle, ils peuvent partir quand ils le veulent, où ils le veulent. Aussi, pour 54,2%, la voiture permet de stocker un nombre de bagages plus important que dans le train ou l'avion et donc de ne pas dépendre d'une logistique contraignante. Et pour 30,2% des sondés, la voiture est le moyen de transport le moins onéreux, surtout lorsqu'on est une famille complète à partir. Mais pour 18,7%, la peur des bouchons se fait quand même sentir.

Pour occuper leurs bambins pendant le trajet, 29% des Français ont prévu de leur faire écouter de la musique, 23% de leur donner une tablette ou un téléphone. Par ailleurs, 18,3% des répondants indiquent compter jouer avec eux (devinettes par exemple) ; 14,2% préfèrent leur passer un dessin animé sur un lecteur DVD portable et enfin 9,5% ont prévu d'emmener des jeux de société de poche.

Cette année a été extrêmement lourde en matière de nouvelles législations en ce qui concerne l'automobile : fermeture des guichets en préfecture en novembre 2017 pour rediriger les usagers vers le web pour leurs démarches de cartes grises, nouveau contrôle technique le 20 mai 2018, vitesse abaissée à 80 km/h au lieu de 90 sur certaines parcelles de route à partir du 1er juillet 2018.

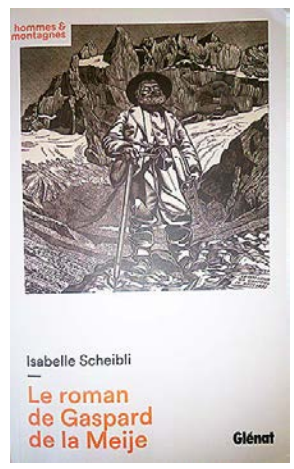
Concernant ces sujets, l'opinion des Français est mitigée : 53,4% sont favorables au renforcement du contrôle technique (46,6% ont répondu non), 67,7% considèrent que la vitesse abaissée à 80 km/h n'est pas une bonne chose (32,3% ont répondu oui) et 65,7% estiment que l'ANTS, le site de l'Etat, n'a pas bien pris la relève des guichets en préfectures pour les démarches de carte grise (34,3% considèrent que oui).

VALÉRIE GODEMENT

▸ Coin lecture

La Meije enfin gravie !

«Le roman de Gaspard de la Meije» est un livre d'Isabelle Scheibli paru aux éditions Glénat (www.glenatlivres.com). Certains s'en souviennent peut-être : en 1984, FR3 diffusait un film de Bernard Choquet intitulé tout simplement *«Gaspard de la Meije»*. Il était inspiré du livre d'Isabelle Scheibli, journaliste, fille d'alpiniste et femme de guide.



Prix : 15,95 euros

C'est ce livre qui est publié aujourd'hui par Glénat et qui raconte la vie et l'épopée victorieuse de Pierre Gaspard face à l'un des derniers grands sommets des Alpes françaises non encore gravies à son époque, c'est-à-dire en 1877. Certes, l'ascension du grand pic de la Meije, qui ne dépasse pas les 4 000 mètres d'altitude, peut faire sourire aujourd'hui quand les grands alpinistes enchaînent les 8 000 mètres dans l'Himalaya.

Mais ce livre raconte toutes les difficultés de ce sommet qui ne voulait pas se donner à ceux qui tentaient l'escalade. Et bien sûr, avec le contexte de l'époque (parties grimpées pieds nus, matériels peu performants…), ce roman prend aux tripes, s'imprègne dans les chairs et dans les esprits. Il raconte aussi la volonté d'un *«petit»* paysan des Alpes à vouloir toujours mieux pour sa famille.

THIERRY MICHEL

▸ Coin cuisine

Côtes de veau poêlées, fèves aux échalotes, tomates et citrons confits

(pour 4 personnes)
Préparation : 10 minutes ; Cuisson : 25 minutes

Ingrédients :
4 côtes de veau,
8 échalotes,
400 g de fèves,
16 tomates cerise,
Quelques branches de thym frais,
2 petits citrons confits,
1 c. à soupe de sucre roux,
Huile d'olive,
Sel et poivre du moulin.


Amélie Roche

Réalisation :
Couper les échalotes en 2 dans le sens de la longueur, les saupoudrer de sucre, les arroser d'un filet d'huile et mélanger.
Chauffer fortement une poêle, colorer rapidement les échalotes à feu vif, ajouter les tomates et les citrons coupés en quatre, parsemer de thym et poursuivre la cuisson 10 à 12 minutes à feu plus modéré pour les confire.
Pendant ce temps, cuire les fèves 8 à 10 minutes à l'eau bouillante salée, les égoutter, les peler et les réserver.
Chauffer une autre poêle avec un filet d'huile, colorer les côtes de veau à feu vif, 1 à 2 minutes de chaque côté, les saler, les poivrer, les entourer du confit d'échalotes et poursuivre leur cuisson à feu modéré, 2 à 3 minutes de chaque côté.
Servir les côtes de veau parsemées de thym et accompagnées de leur garniture de cuisson mélangée aux fèves.
Note : Le conseil du chef : Préparer cette recette avec deux côtes de veau double très épaisses. Les cuire 20 à 25 minutes au four préchauffé à 210 °C (Th.7), entourées des échalotes, des tomates et des citrons, en les retournant à mi-cuisson.



PUY-DE-DÔME (63)

Paroles de jeune

SCIENCE



Milka Popova (36 ans) est mère de deux jeunes enfants et a grandi en Bulgarie. Elle est chercheuse en microbiologie ruminale à l'Inra de Theix et brise les idées reçues sur le monde scientifique.

« La science, c'est aussi pour les femmes »

Elle n'a rien du vieux barbu, habillé du soir au matin d'une blouse blanche, jouant avec des tubes à essais. A 36 ans, avec ses longs cheveux blonds et ses yeux bleus, Milka Popova brise à elle seule tous les préjugés du monde scientifique. La jeune femme est chercheuse à l'Inra Auvergne-Rhône-Alpes, au centre de Theix dans le Puy-de-Dôme, où elle travaille sur le microbiote ruminale et les émissions de méthane.

Illusion revue

Le monde des sciences compte encore aujourd'hui une minorité de femmes. La longueur des cursus, les préjugés et les discriminations en tout genre en sont la cause. A cette question, Milka Popova répond assurément : *« le fait d'être une femme ne m'a jamais pénalisé et dans la recherche agronomique, nous sommes nombreuses ».*

En Bulgarie, elle a grandi auprès de ses parents, tous deux ingénieurs dans le bâtiment. *«Ma mère avait un métier masculin et travaillait avec beaucoup d'hommes. Mais pour elle, et mon père, c'était normal. J'ai donc grandi dans une famille où il n'y avait ni différence ni discrimination où seule la détermination a son importance. »*

Après l'équivalent du baccalauréat, à 18 ans, c'est donc tout naturellement que Milka s'oriente vers la médecine. Elle tente le concours d'entrée des écoles bulgares, mais échoue. Sa détermination la pousse alors à s'expatrier et à entrer en faculté de médecine en France. Au terme d'une année d'étude, c'est encore l'échec.

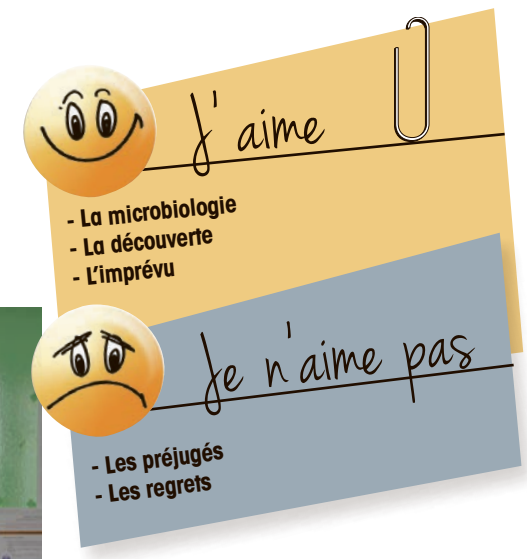
Allers et retours

Loin d'être désemparée, elle rebondit rapidement et s'oriente vers un master de microbiologie. En 2006, elle réalise une première demande pour préparer sa thèse au sein de l'Inra. Or, ce genre de sollicitation dépend des financements alloués à l'organisme de recherche. *« Et le centre n'avait pas les moyens nécessaires pour m'accueillir. Je suis donc rentrée en Bulgarie pour travailler dans un centre de recherche privé. En 2007-2008, l'Inra m'a recontactée : ils avaient enfin les financements pour soutenir ma thèse. J'ai dû faire un choix cornélien. Laisser de nouveau ma famille et mon travail pour partir en France et terminer mes études ou bien rester en Bulgarie ? »*

Déterminée à aller jusqu'au bout, Milka décide alors de repartir, le temps de réaliser sa thèse. Elle reste finalement vivre en France aux côtés de son conjoint.



Milka Popova est chercheuse à l'INRA et malgré sa passion pour les sciences, elle sort chaque soir de son laboratoire pour retrouver sa famille. © M. Comte



Les qualités d'un scientifique

- **Débrouillard : « la recherche est pleine d'imprévus »**
- **Rigoureux : « il faut rester en veille pour suivre les évolutions »**
- **Eternel insatisfait : « on a toujours envie d'aller plus loin ».**

Surmonter l'insurmontable

« Peut-être les enfants ralentissent l'avancement d'une carrière, mais si on est déterminé, on parvient à rattraper le retard. » Milka a donné naissance à son premier enfant, peu de temps après la fin de sa thèse. Dans le même temps, l'Inra lui propose un poste de titulaire, mais pour y prétendre, elle doit réaliser son post-doc. *« Je suis partie 6 mois en Irlande dans un centre de recherche. C'est la première fois où j'ai eu le sentiment d'être face à quelque chose d'insurmontable. Je rentrais un week-end sur deux en France pour voir mon bébé. J'ai financé Air France ! »* Encore une fois, Milka renverse la difficulté.

La science, un monde de nouveauté

« Le public imagine la recherche scientifique comme un monde qui redécouvre ce qui a déjà été découvert. Ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, on ne connait que 10% du fonctionnement du rumen de bovin ! » Milka travaille sur un sujet en pleine découverte et dont les résultats seront utiles à l'agriculture de demain.

La microbiologie ruminale est un sujet pointu dont les experts sont peu nombreux. La jeune femme va même devenir l'une des rares chercheuses à maîtriser la microbiologie bio-informatique. Une compétence indispensable permettant d'allier biologie et numérique pour aller encore plus loin.

Comme ses confrères et consœurs, Milka fait part de ses résultats lors de conférences et d'échanges internationaux. Malgré sa passion pour son métier, elle n'oublie pas chaque soir de sortir de son laboratoire pour s'occuper de sa petite famille. *« Je ne suis pas différente des autres jeunes mamans. Chez moi aussi, c'est le rush matin et soir. Je ne vais pas dire que c'est facile de tout concilier. Il faut seulement avoir la volonté d'y parvenir ! »*

> *« Je ne suis pas différente des autres jeunes mamans. Chez moi aussi, c'est le rush le matin et le soir »*

Mélodie Comte

Découverte

Le lin, pas si «fleur bleue» que cela...

A la belle saison, la campagne bourguignonne toute illuminée du jaune des colza, s'adoucit de place en place du bleu tendre des fleurs de lin. La production de lin reste limitée, mais la culture fait des adeptes et les surfaces progressent d'année en année. Méconnue, cette culture allie le charme de ses fleurs fragiles aux atouts santé et environnement d'une plante aux multiples utilisations.



C'est autour de Saint-Cyr les Colons dans l'Yonne que la percée des fleurs bleues est la plus forte. En Côte d'Or le lin est cultivé surtout dans l'Auxois, vers Sainte-Sabine, Créancey et Mont-Saint-Jean. A la traditionnelle rotation colza/blé/orge, certains céréaliers de ces territoires ont associé le lin, en même temps que d'autres cultures telles que les pois chiches, l'avoine nue, les semences de blé... La culture de ce lin oléique, riche en oméga-3, répond au cahier des charges de la filière Blanc/Bleu/Cœur, une filière de qualité à vocation de santé.

Bien nourrir les animaux pour mieux nourrir les hommes en préservant les écosystèmes, c'est l'ambition d'un collectif qui réunit des producteurs, des distributeurs et des consommateurs.

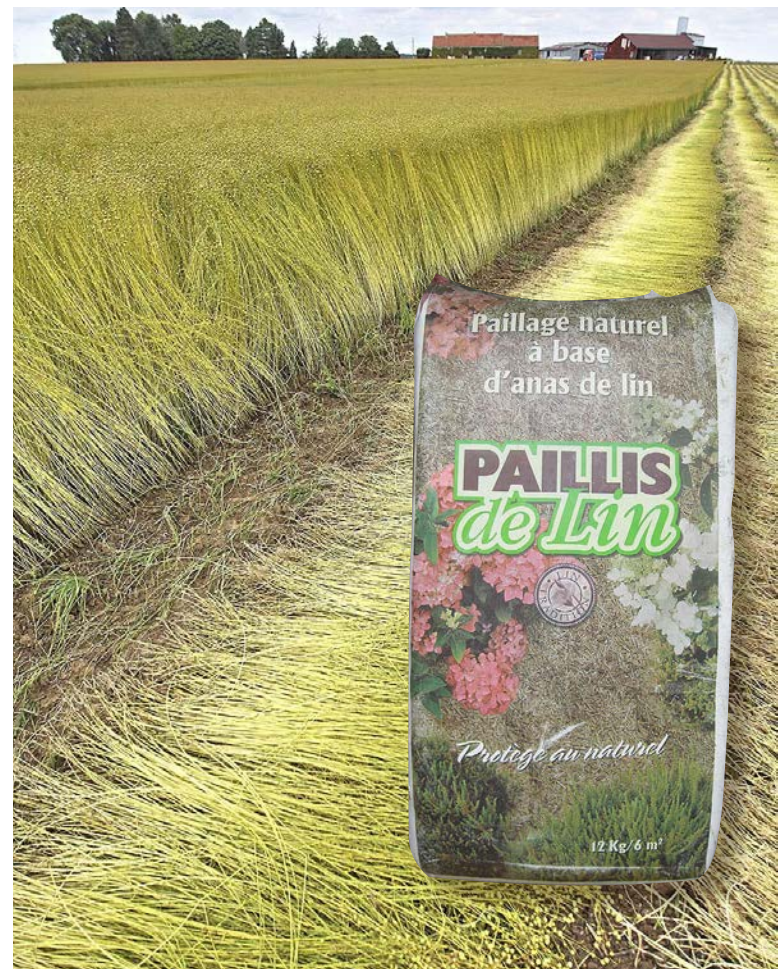
Une culture millénaire

Le lin est exploité par les hommes depuis plusieurs millénaires. Cette plante d'apparence frêle produit pourtant des fibres d'une résistance peu commune, ce qui a assuré son succès dans le temps. Mais l'homme n'a découvert que bien plus tard les qualités oléiques de la graine de lin. Les variétés de lin oléagineux sont désormais utilisées dans l'alimentation humaine, comme dans l'alimentation animale et entrent dans la composition de différents produits industriels non-alimentaires comme les peintures, les encres d'imprimerie, le linoléum, les savons et produits de traitement du bois et du carrelage... Cela reste des marchés de niche car en France, 75 à 95% des graines de lin sont destinées à l'alimentation des animaux d'élevage.

Des atouts pour la santé, l'environnement et l'agronomie

Cette culture est particulièrement intéressante pour les agriculteurs, car elle permet de diversifier l'assolement et d'allonger la rotation. Le lin est également économe en intrants, ce qui limite les charges. Enfin, le cycle du lin de printemps est rapide et s'étend sur 120 à 130 jours. En tant que tête de rotation, le lin de printemps facilite le désherbage des céréales et du colza (géranium, crucifères..). La plante n'apprécie pas les fortes chaleurs et le manque d'eau, ce qui explique qu'elle soit prioritairement cultivée dans les régions au nord-ouest de l'hexagone, Haute-Normandie et Seine-Maritime en particulier.

La conduite du lin reste exigeante, elle demande de la disponibilité et une grande rigueur à certains moments clés.





Une plante qui habille l'homme depuis toujours

Selon les historiens, le lin serait apparu entre le Golf persique, le Caucase et la Mésopotamie. Les hommes ont rapidement pris conscience de la résistance de ces fibres et de ses qualités pour la fabrication des vêtements. Le lin d'Égypte a ainsi été rendu célèbre avec les vêtements des pharaons et les bandelettes recouvrant les momies. L'homme n'a découvert que bien plus tard les avantages de sa concentration en huile. La séparation en deux de la famille des linacées s'est effectuée à la fin du 19ème siècle : à partir de là, on distinguera les variétés à fibres et les variétés à huile. Quelques variétés mixtes étant aussi proposées aux agriculteurs.
La France reste aujourd'hui le premier producteur au monde de lin fibre et entend bien garder cette position dominante en se plaçant sur le haut de gamme de la fibre naturelle. C'est la France qui produit le plus de fibre et la Chine qui possède le plus de surfaces, mais à faibles rendements.

AMK